

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EDUCATION INSTRUCTION



FEU M. J.-B. CLOUTIER

M. J.-B. Cloutier, ancien instituteur, ancien professeur à l'École normale Laval, fondateur de *l'Enseignement primaire*, décédé à Québec le 28 janvier 1920, à l'âge de 88 ans et 2 mois. (Voir notice au verso).

J.-B. CLOUTIER

Cet éducateur distingué vient de s'éteindre, après une carrière active et fructueuse et une longue retraite passée dans le silence et le recueillement. Né à Saint-Nicolas, comté de Lévis, le 24 novembre 1831, M. J.-B. Cloutier s'est éteint doucement, muni des sacrements de notre sainte Mère l'Église catholique, le 28 janvier 1920, dans sa 89^e année.

M. Cloutier débuta dans l'enseignement dans sa paroisse natale, à Saint-Nicolas, en 1849. En 1852, il se présente devant l'ancien Bureau des examinateurs catholiques de Québec, et obtient un brevet pour école élémentaire. Au mois de mai 1857, on retrouve M. J.-B. Cloutier au nombre des premiers élèves de l'École normale Laval qui, récemment fondée, s'abritait alors sous le toit du Vieux Château, qui a fait place au Château Frontenac, en 1892.

Le 15 juillet 1858, l'École normale Laval décerne à M. Cloutier un brevet pour école modèle, lequel porte le numéro 1. Dès la même année, il prend la direction de l'école modèle de Saint-Nicolas. Mais des aptitudes pédagogiques très remarquables lui valurent d'être nommé professeur à l'École normale Laval de Québec, l'année suivante, 1859, poste qu'il occupa jusqu'au 30 juin 1891, alors qu'il prit sa retraite.

M. Cloutier consacra donc quarante-deux années de sa vie à l'enseignement. Au cours de cette longue carrière, ce professeur studieux et zélé se fit l'apôtre du progrès pédagogique, dans le bon sens du mot. Il publia plusieurs manuels scolaires, donna nombre de conférences devant les associations d'instituteurs. Mais son zèle ne se borna pas à cette activité intellectuelle déjà considérable. Il fonda, en 1880, l'*École primaire* qui, l'année suivante, pour ne plus le quitter, prenait le titre de l'*Enseignement primaire*. Il rédigea cette revue jusqu'en 1891, alors qu'il nous associa à son œuvre à laquelle nous collaborions depuis 1885. En 1897, le gouvernement ayant retiré les subventions accordées aux revues pédagogiques de Québec et de Montréal, M. Cloutier abandonna la tâche et nous céda la propriété de la revue.

C'est au prix d'un labeur considérable et de sacrifices personnels que M. Cloutier créa la revue pédagogique et la tint debout de 1880, à 1891. "Aucune difficulté ne m'a jamais arrêté quand il s'est agi de promouvoir les intérêts de l'éducation de la jeunesse de mon pays" (1)

Et pour promouvoir les intérêts de l'éducation, M. Cloutier se mit à l'étude de la pédagogie française, belge et suisse. En 1871, il publie une *Grammaire française* ; en 1872, *Devoirs grammaticaux* ; en

(1) *L'Enseignement primaire* du 15 novembre 1897.

1873, *Premier livre des enfants* ou *Méthode rationnelle de lecture* ; en 1885, *Recueil de leçons de choses*.

M. Cloutier s'occupa aussi d'œuvres sociales, en particulier de la Société de Saint-Vincent de Paul, dont il fut un officier dévoué durant plusieurs années ; ce fut aussi l'un des premiers patrons de l'École du Patronage de Québec.

Chrétien convaincu, catholique militant, M. Cloutier fut un modèle de paroissien à Saint-Jean-Baptiste de Québec, dont il fut marguillier à son établissement même.

Les funérailles de M. Cloutier ont eu lieu en l'église Saint-Jean-Baptiste de Québec, le 31 janvier ; son corps repose dans le cimetière Belmont.

Nous recommandons cet apôtre de l'enseignement primaire, aux ferventes prières de nos lecteurs, et nous offrons nos plus vives sympathies à ceux de ses enfants qui lui survivent : à M. le Dr O. Cloutier, de la Rivière-du-Loup ; à Madame Pierre Maltais, de la Malbaie, et à M. Joseph Cloutier, de Saint-Ephrem-de-Tring. Plusieurs petites-filles et petits-fils nés Cloutier, Picher, Bruneau et Magnan, et un arrière-petit-fils, né LeNoblet-Duplessis, survivent au regretté disparu.

Sur la tombe de cet éducateur d'élite, qui fut notre ancien professeur et notre guide au début de notre carrière d'instituteur, nous déposons l'hommage ému et sincère de notre profonde gratitude.

C.-J. MAGNAN.

PÉDAGOGIE

LA FAILLITE DE L'OBLIGATION SCOLAIRE EN FRANCE

D'APRÈS UN INSPECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

(Tiré d'un livre récemment publié à Paris)

Il est paru récemment à Paris, un livre très intéressant et fort instructif. L'auteur, M Pierre Dufrenne, inspecteur de l'Enseignement primaire, est un éducateur français de longue expérience. Dans son ouvrage (1), M. Dufrenne, dit, au début de l'Avant-Propos du volume : "Cet ouvrage est une contribution aux études poursuivies en vue de la réorganisation des choses françaises après la guerre."

(1) PIERRE DUFRENNE, inspecteur de l'Enseignement primaire, *La Réforme de l'École Primaire*, Nouvelle Librairie nationale, 3 Place du Panthéon, Paris, octobre 1919.

Après avoir exprimé le vœu que la France d'après la Grande Guerre ne ressemblera pas à la France d'entre-deux-guerres, M. Dufrenne en arrive à parler de l'école primaire française et déclare que dans son livre il désire consigner "le résultat de son expérience et de ses réflexions sur l'école et sur l'enseignement primaires." Mais il a soin de rappeler que le plan qu'il ébauche n'est pas valable pour tous les temps et tous les pays, qu'il n'est pas définitif. Écoutons cet aveu d'un représentant officiel de l'enseignement français, enseignement que les tenants de l'absolu en France ont voulu immobiliser dans la triple formule : *gratuit, laïque, obligatoire*. "Les Français ont fait de dures écoles dans leur poursuite de l'absolu, et ils commencent à moins croire aux solutions définitives. Nous nous sommes proposé de rechercher et bien définir les conditions auxquelles, dans la France d'aujourd'hui, l'école primaire devra de répondre à son objet (1).

Ainsi dégagé de l'absolutisme des théories révolutionnaires, M. Dufrenne étudie en toute loyauté le problème de l'école primaire en France. Il traite successivement de *l'école unique*, des *divers ordres et degrés d'enseignement*, des *programmes de l'école primaire*, de *l'organisation de l'enseignement primaire, etc., etc.* Au cours de ce dernier chapitre, il parle de *l'obligation scolaire* en homme d'expérience, en observateur impartial.

Comme la question de l'obligation scolaire se posera probablement de nouveau chez nous dans un avenir plus ou moins rapproché, nous croyons, dans l'intérêt public, devoir reproduire ici en entier l'opinion de M. Dufrenne sur la valeur pratique de la loi d'instruction obligatoire qui existe en France depuis 1882.

Citons d'abord, d'après M. Dufrenne, le texte de la loi française sur l'obligation scolaire :

a) De l'obligation scolaire

" Tout enfant doit recevoir, de six à treize ans au moins, l'instruction primaire, soit dans sa famille, soit dans une classe primaire de lycée ou de collège, soit dans une école communale ou dans une école privée, sous peine d'amende prononcée par le juge de paix contre les parents, tuteurs ou personnes coupables de favoriser l'abstention scolaire, notamment en employant les enfants au travail, et en cas de négligence complète et de mauvaise volonté reconnue, sous peine de déchéance prononcée contre les parents ou tuteurs dans les formes légales. Les Maires, les Préfets et agents de la force publique, les Administrateurs de l'enseignement primaire, les Inspecteurs du travail peuvent intenter des actions au sujet de la non fréquentation scolaire (2)."

(1) *La Réforme de l'École Primaire*, p. 8.

(2) *La Réforme de l'École Primaire*, p. 186.

Ainsi muni du flambeau de l'obligation scolaire, M. Dufrenne projette une vive lumière sur la loi de contrainte que réclament certains des nôtres. Suivons l'auteur français dans sa course réfléchie à travers le dédale compliqué de la loi d'obligation scolaire, et faisons notre profit de ses constatations honnêtes et franches et de ses sages avis :

“ Une loi n'est pas un recueil d'obligations morales, et lorsqu'elle les inscrit, elle pose les prémisses dont elle tirera comme conséquences un exposé des peines qui attendent les délinquants. Nous ne trouvons pas mauvais que la loi du 28 mars 1882 ait entendu rappeler au père de famille son “devoir” d'envoyer ses enfants à l'école, mais nous ne pouvons nous empêcher de constater qu'elle n'a pas réussi à l'y obliger. Et pourtant, de quelle redoutable paperasserie, de quelles solennelles séances de commissions, de quelle impressionnante mise en scène n'avait-elle pas entouré son fonctionnement ! Liste des enfants soumis à l'obligation scolaire dressée en double expédition par le maire et la commission scolaire, et remise au directeur de l'école et à l'inspecteur primaire. Registre d'appel journalier communiqué chaque mois par l'instituteur à ces diverses autorités. Correspondance prévue des parents avec le maire et avec l'instituteur, pour avertir des changements de résidence et des motifs d'absence. Puis, après l'énumération stricte des “seuls motifs réputés légitimes”, tableau de l'échelle des peines : convocation du père devant la commission scolaire, “dans la salle des actes de la mairie”, pour y être admonesté. En cas de récidive dans l'année qui suit la première infraction, affichage infamant, pendant quinze jours ou un mois à la porte de la mairie, du nom du père indigne, avec indication de son méfait. Enfin, “en cas d'une nouvelle récidive, la commission scolaire, ou à son défaut, l'inspecteur primaire devra adresser une plainte au juge de paix” ; et ce crime moral de priver son enfant de toute lumière deviendra... tenez-vous bien : “une contravention !—et pourra entraîner condamnation aux peines de police, conformément aux articles 479, 480 et suivants du Code pénal”, dit pudiquement la loi sur l'instruction obligatoire. Et je ne puis m'empêcher de me souvenir ici de ce joli mot de l'inspecteur d'Académie d'Eure-et-Loire, rapporté au cours de la grande enquête de 1863, à une époque où perçait déjà l'idée baroque de rendre l'instruction obligatoire : “D'abord, il serait étrange que le peuple le plus spirituel de la terre fût contraint par une loi d'aller à l'école.”

“Cependant, c'est le résultat qui importe. Souffrons le ridicule de cette contrainte, si elle sert. Mais c'est que, justement, elle ne sert pas. Et malgré tout son attirail, le filet tendu pour enfermer nos ouailles est à mailles lâches. Cette liste, dressée par le maire, des enfants soumis à l'obligation scolaire, où en prend-il les éléments ? Sur les registres d'état civil ? Sur les tables du recensement quinquennal ? Que de changements survenus dans la population d'une ville, d'un quartier, en quelques

années ! Et que deviennent les enfants qui changent de résidence en cours d'année ? Rien n'est prévu pour les faire suivre. Parlerons-nous des commissions scolaires ? Choisis parmi les conseillers municipaux, leurs membres sont des élus qui songent à ne pas mécontenter leurs électeurs ; désignés par le préfet, ils ont toutes chances de ne manquer d'aucune des qualités du politicien au petit pied.

"Aussi bien, calmons notre poulx. Ce n'est pas au présent qu'il convient d'énoncer ces propositions même logiquement enchaînées : c'est au conditionnel. Les choses seraient ainsi, si elles étaient. Mais elles ne sont pas. Il n'y a pas, il n'y a plus de commissions scolaires, plus de comparutions et de rappels au devoir, plus d'affichage, plus de contraventions ! Seules, quelques vagues écoles privées s'obstinent encore à envoyer à l'inspecteur primaire leurs feuilles mensuelles d'absence. Il n'y a pas un élève qui y soit par l'effet de la loi d'obligation, il n'y en aurait pas un de moins si elle était tout d'un coup abrogée. La loi du 28 mars 1882, est l'une des meilleures mystifications du siècle dernier, qui en connut de rudes.

"Oui, il est du devoir du père d'envoyer son enfant à l'école, s'il n'est pas en mesure de l'instruire lui-même.

"Tout le monde est d'accord là-dessus. Ce n'est pas là une opinion sur laquelle on puisse différer d'avis. Si la famille est misérable, la communauté doit l'assister. Si le père est cupide et abuse du travail de son enfant, il faut l'en dégoûter par une amende et dégoûter de même celui qui, par cupidité également, l'emploie dans son exploitation, alors qu'il sait qu'il devrait être à l'école.

"S'il y a mauvaise volonté évidente et persistante, la seule sanction, correspondante et efficace, qui puisse assurer les droits de l'enfant et sauvegarder l'intérêt de la collectivité, est la déchéance paternelle, prononcée avec les formes et sous les garanties ordinaires.

"Mais on entend que nous ne recourrions à cette extrémité que dans des cas tout à fait exceptionnels, c'est-à-dire bien rarement. En fait, la majorité, l'immense majorité des parents connaît ses devoirs vis-à-vis de ses enfants, et les remplit sans qu'on l'y oblige. L'erreur du législateur de 1882 fut de supposer, ou de paraître supposer, que, dans leur ensemble, les familles étaient mal intentionnées à cet égard, qu'elles allaient résister, qu'elles avaient toutes besoin d'être contrôlées.

"C'était une erreur, une sottise, et une injure pour les parents français. Il faut supposer, au contraire, parce que c'est une bonne approximation de vérité, que tout le monde a l'intention de faire son devoir, et aider à le remplir ceux qui y rencontrent des difficultés ; enfin, n'intervenir qu'en cas de délit constaté. Tel est le principe de notre proposition touchant la surveillance de la fréquentation scolaire. La loi punit ceux qui donnent des coups à leurs voisins. Va-t-elle, pour cela, tenir registre des moindres gestes de chacun ?

—“Cependant, en Suisse, aux pays scandinaves, dans l'État de Massachusetts...

—“Répétons-le. Nous sommes en France. Le Français se gouverne sur son intérêt, qu'il démêle très bien quand il ne s'agit pas d'un intérêt trop éloigné dans le temps et dans l'espace, et par les mœurs. Faites que, de plus en plus, il apparaisse utile d'aller à l'école, faites aussi que cela soit convenable, et commode pour tous, et vous aurez une bonne fréquentation scolaire. “Le progrès que l'on cherche, il faut l'attendre de la civilisation, des lumières, du concours du clergé et de l'autorité municipale, du bien-être qui s'accroît tous les jours, du zèle des instituteurs et des bienfaits de l'éducation, qui sont de jour en jour mieux envisagés et mieux compris.” Il y a peu de chose à ajouter à cette parole du rapporteur de 1863,—il n'y a pas un mot à retrancher”. (1)

Dans les pages lumineuses qui précèdent, il n'y a rien à ajouter, rien à retrancher aussi. Ecrites pour les Français de France, elles conviennent parfaitement aux Français du Canada qui ont le même tempérament, le même souci de la bonne éducation de leurs enfants. Ce serait pour eux comme pour les parents français “une erreur, une sottise et une injure” que de décréter une loi qui d'avance déclarerait que tous les pères et mères de famille sont des criminels supposés.

Nous avons souligné nous-même, au cours de la citation, les passages caractéristiques qui suivent : “*Il n'y a pas un élève dans nos collèges qui y soit par l'effet de la loi d'obligation, il n'y en aurait pas un de moins si elle était tout d'un coup abrogée. La loi du 28 mars 1882, est l'une des meilleures mystifications du siècle dernier, qui en connut de rudes. Faites que, de plus en plus, il apparaisse utile d'aller à l'école, faites que cela soit convenable et commode pour tous, et vous aurez une bonne fréquentation scolaire.*”

Et nous faisons bien nôtre aussi cette parole du rapporteur de 1863, citée par M. Dufrenne : “Le progrès que l'on cherche, il faut l'attendre de la civilisation, des lumières, du concours du clergé et de l'autorité municipale, du bien-être qui s'accroît tous les jours, du zèle des instituteurs et des bienfaits de l'éducation, qui sont de jour en jour mieux envisagés et mieux compris”. (2)

C'est bien là la thèse que nous avons soutenue l'année dernière, c'est celle des éducateurs les plus en renom de la France.

Nous avons cru le temps propice de verser au dossier de l'Instruction obligatoire cette forte pièce que nous fournit un inspecteur officiel de l'enseignement en France. Dans le calme de la réflexion et sans préoccupation de polémique, au moment où l'obligation scolaire est hors du champ de la politique, il convient que les amis de l'école canadienne se recueillent, étudient et réfléchissent aux conséquences néfastes d'une

(1) *La Réforme de l'Ecole primaire*, pp. 186 à 190.

(2) DUFRENNE, *La Réforme de l'Ecole primaire*, p. 190.

loi de contrainte dont l'objectif serait la famille et les victimes les parents qui ne relèvent que de Dieu et de leur conscience, sauf négligence grossière, dans l'accomplissement de leurs devoirs vis-à-vis de leurs enfants.

C.-J. MAGNAN.

CINQUANTE ANNÉES DE PROFESSORAT

Samedi, le 31 janvier 1920, l'Association des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval, de concert avec le personnel enseignant de cette institution, célébrait, dans une fête intime et touchante, le cinquantième anniversaire de l'entrée de notre distingué collaborateur, M. John Ahern, dans la carrière de l'enseignement.

Nous publions plus loin le procès-verbal de cette réunion qui racontera par le détail tout ce qui s'est dit en cette journée mémorable, ainsi que quelques-uns des discours prononcés à cette occasion. Mais nous tenons ici à joindre le témoignage de notre revue à celui des personnages qui ont adressé la parole lors des noces d'or d'enseignement de M. John Ahern.

Diplômé de l'École normale Laval de Québec, en 1870, M. Ahern entra cette année-là dans l'enseignement, modeste carrière à laquelle il resta fidèle et qu'il servit avec un talent remarquable. Saint-Romuald, Lévis, Montréal, Québec furent témoins de ses labeurs appréciés et fructueux. Mais c'est à l'École normale de Québec qu'il a donné la plus large part de sa carrière : 1887 à 1920, soit 33 ans.

Nos lecteurs bénéficient de l'expérience de M. Ahern, depuis 1893. Les leçons d'anglais et de mathématiques de cet éminent éducateur ont favorisé singulièrement l'enseignement de ces deux matières importantes du programme d'études. C'est tout un traité que M. Ahern a publié sur la méthodologie de ces deux matières dans *l'Enseignement primaire*, depuis 27 ans.

Comme professeur à l'École normale Laval, M. Ahern a contribué dans une large mesure aux progrès pédagogiques considérables réalisés dans notre province depuis un demi siècle. Véritable éducateur, M. Ahern, qui a la vocation, aime sa profession qu'il estime, avec raison, la plus belle, la plus utile, mais aussi celle qui impose la plus grande responsabilité à ceux qui l'ont reçue en partage.

Après cinquante années d'une carrière honorablement remplie, M. Ahern a bien mérité les élogieux témoignages d'affection, de reconnaissance et d'admiration de ses anciens élèves, de ses collègues, et de plusieurs personnages officiels. Nous faisons nôtres ces témoignages, et souhaitons au vénérable jubilaire d'être conservé longtemps encore à l'estime de ses confrères et à l'affection de sa famille.

C.-J. MAGNAN.

Directeur de *l'Enseignement primaire*.

FLEURS DE PRESSE (Suite)

1. *En cours de* : barbarisme assez fréquent : M. X. est *en cours de route* ; ce qu'on dira aussi d'un transatlantique ! Tel ouvrage est *en cours de publication* ; cette maison est *en cours de construction*.— On doit dire qu'un ouvrage *se publie*, qu'une maison *se construit*, ou *est en construction*, qu'un voyageur est *en route*. On dira bien cependant : *Au cours de la conversation, de la traversée, etc.*, parce que le mot *cours* est pris ici isolément, dans son sens ordinaire de *durée* ; tandis que dans les exemples précédents il y a invention arbitraire d'une *locution*.

2. Je ne serai pas le premier à reprendre le mot *originer*. N'importe ; il est si mauvais que ce n'est pas trop d'une voix de plus pour le condamner et le proscrire. On peut chercher *l'origine d'un incendie*, qui *prend naissance* quelque part, mais *n'origine* en aucune façon.

3. *Réaliser* : vicieux dans le sens de *constater* : *réaliser un fait* ; de *prendre conscience* : *je réalisai mon état* ; de *concevoir nettement* : *réaliser la chose* ; bon seulement pour signifier : *rendre réel* ou *effectif* : *réaliser un projet, une promesse, une fortune*.

4. *Cristalliser* : acception récente de ce mot purement scientifique pour désigner quelque chose qui se précise peu à peu et prend une forme définitive. S'il s'agissait de forme matérielle, ce serait moins surprenant. Mais lisez la phrase suivante :... "l'opinion publique s'est cristallisée peu à peu jusqu'au point de demander et d'appuyer des règlements"... C'est l'opinion qui se *cristallise*, cette chose si changeante ! Un cristal est fixe et, en outre, a des formes géométriques. Avouons que le trope est un peu fort et boîte par trop. Il faut souhaiter, en tout cas, que toutes les opinions ne se "cristallisent" pas...

5. La *nationalisation* de notre littérature.—Qu'est-ce là ? Rendre notre littérature *nationale*, évidemment. Quant au choix des sujets, pas de divergence possible. Le Canada, contrée, histoire et traditions, est matière riche et variée. L'âme canadienne a de quoi se repaître et vibrer chez elle. Quant à la langue, m'est avis que c'est autre chose. Nous parlons *français*. Ce que nous défendons à cor et à cri, c'est le français. Eh bien, écrivons en *français*. Il n'y a pas de *canadien* littéraire. Un parler populaire n'est pas une langue littéraire. Rares, excessivement rares, sont les idées canadiennes qui ne trouvent leur expression dans la langue française. Il reste un petit nombre de mots de chez nous que nos meilleurs canadiens ont réussi à acclimater. En dehors de cela, c'est amusement et curiosité. Et il a paru dans les journaux certains exercices faciles qui ont pu divertir un moment, mais qui n'étaient point de la littérature.

N'oublions pas, s'il vous plaît, que ce ne sont pas les mots qui colorent les idées, mais les idées qui colorent les mots, que la qualité

de l'écorce dépend de la nature de l'essence, et que la littérature d'un peuple exprime l'âme de ce peuple jusque dans les nuances du vocabulaire. Ayons une âme autochtone, et le français, qui sonne France, en France, et y luit de lumière française, revêtira, ici, une teinte, et rendra un son canadien, sans qu'il soit besoin d'émailler nos écrits de vocables dits du *terroir*, cueillis à plaisir sur les lèvres des gens du peuple. Le moyen, à mon avis, de nationaliser de plus en plus notre littérature, c'est de conserver et d'accroître notre dignité et notre fierté nationales, lesquelles, en vérité, ne laissent pas de subir de sérieux accrocs, dans les temps où nous sommes.

Février 1920.

N. DEGAGNÉ, ptre.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

ELIGIBILITE ET CAPACITE DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES

Dans la cause de Desaulniers vs Desaulniers, la Cour du Banc du Roi, à Québec, en 1913, a rendu le jugement suivant :

"Le défaut de savoir lire et écrire est non seulement une cause d'inéligibilité à la charge de commissaire d'écoles, mais il constitue aussi un obstacle absolu à l'exercice des fonctions de tel commissaire. Quand une cause d'inéligibilité à une charge publique rend un commissaire impropre à exercer ses fonctions, il y a lieu, en tout temps, de recourir au bref de *quo warranto* contre celui qui en est frappé. Par conséquent, le *quo warranto* est toujours ouvert en faveur des personnes intéressées pour faire exclure de la commission scolaire les membres qui ne savent ni lire ni écrire."

Ce jugement est l'un de ceux qui ont le plus provoqué de commentaires parmi les légistes parce qu'il se trouve à confirmer le jugement de première instance et à infirmer celui de la Cour de Revision.

Voici les faits. Le 5 juillet 1909, Élie Desaulniers avait été élu régulièrement—abstraction faite de son incapacité de lire et d'écrire— commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Jean-des-Piles. Un certain temps après l'élection, beaucoup plus que les quinze jours requis par les statuts, Cyprien Desaulniers demanda un bref de *quo warranto* à l'effet de faire exclure Élie Desaulniers de la commission scolaire, alléguant dans sa requête que le défendeur ne savait pas lire et écrire, qualité nécessaire pour exercer les fonctions de commissaires d'écoles.

Le juge de première instance, après avoir entendu les deux parties, maintint le *quo warranto*, donnant raison au demandeur et excluant Elie Desaulniers de la Commission scolaire.

Mais Élie Desaulniers, le commissaire ainsi exclu, en appela de ce jugement à la Cour de Revision. Les trois juges de ce tribunal infirmèrent la décision rendue par le tribunal de première instance et autorisèrent Élie Desaulniers à garder son siège à la commission scolaire.

A leur tour, les juges de la Cour de Revision virent leur décision cassée par la Cour du Banc du Roi et c'est ce dernier jugement qui fait autorité dans la jurisprudence d'aujourd'hui.

Voici les motifs du jugement résumés en quelques mots :

L'article 2639 des Statuts Refondus se lit comme suit : "Tout curé catholique romain ou tout ministre du culte d'une autre croyance religieuse desservant une municipalité

scolaire, bien que n'ayant pas la qualité sous le rapport de la propriété, tout contribuable du sexe masculin, et tout mari de contribuable, y résidant, sachant lire et écrire et habile à voter en vertu de l'article 2642, sont éligibles à la charge de commissaires ou syndics d'écoles". Cet article ne pourrait dire plus clairement que le défaut de savoir lire et écrire est une cause d'inéligibilité. Mais ce qui complique la question, c'est l'apparente contradiction qui existe entre l'article 2675 des Statuts refondus, concernant le recours spécial à la loi scolaire, et l'article 987 du Code de Procédure civile qui est un recours général accordé par la loi.

En effet, d'après le premier de ces deux articles, il n'y a plus aucun recours pour faire exclure un commissaire élu irrégulièrement après un délai de quinze jours suivant son élection. Et, d'après l'article 987 du Code de Procédure civile, qui traite du *quo warranto*, toute personne intéressée peut porter plainte lorsqu'un individu usurpe, prend sans permission, tient ou exerce illégalement une charge publique en cette province.

La Cour du Banc du Roi a trouvé que, si une personne exerce une charge publique alors que la loi la déclare incapable de l'exercer, comme dans le cas qui nous occupe, elle l'exerce illégalement. Il est peut-être difficile de dire que cette personne a usurpé la charge, puisqu'elle a été élue, mais elle l'occupe certainement d'une manière illégale. Par conséquent, il y a lieu d'exercer le recours de *quo warranto* accordé généralement par la loi contre les personnes qui exercent illégalement des charges publiques.

Le même tribunal voit dans le défaut de savoir lire et écrire non pas une simple incapacité temporaire et relative, mais une incapacité permanente et absolue. Or, on sait que l'incapacité permanente et absolue peut en tout temps être invoquée contre celui qui en est frappé. C'est là le principe sur lequel est appuyé le présent jugement de la Cour du Banc du Roi, niant à Elie Desaulniers le droit de siéger parmi les commissaires d'écoles de la municipalité de Saint-Jean-des-Piles.

Lorsque ce jugement a été rendu, en 1913, Elie Desaulniers avait siégé durant tout son terme d'office. Cependant, l'issue du procès n'a pas dû le laisser indifférent, car il eut à payer tous les frais du procès devant les trois cours.

EUGÈNE L'HEUREUX, *avocat.*

DOCUMENTS SCOLAIRES

MISSION DE LA FEMME CHRÉTIENNE

Voilà un beau et vaste sujet qui a été admirablement traité par les élèves-institutrices de l'École normale de Hull, lors d'un *débat pédagogique* donné à l'occasion d'une visite du Surintendant de l'Instruction publique et de l'Inspecteur général (14 janvier 1920).

Nous croyons intéresser et instruire nos lecteurs en publiant les travaux lus par les élèves en cette circonstance :

Le débat—Le sujet à traiter

Nous avons l'honneur et le plaisir d'offrir ce soir à l'auditoire distingué qui nous écoute un débat ayant pour titre : En quel état de vie la femme est le plus secourable à l'enfant.— Mais ce débat, est-il bien du domaine de la pédagogie ?

Avant de résoudre cette question, permettez-moi d'évoquer un souvenir des vacances dernières. C'était par un beau jour d'été plein de lumineux rayons, dans l'ombre d'un parc verdoyant.—Au pied d'un chêne aux gigantesques ramures, enlacé à son tronc vigoureux, croissait un beau lierre, dont les tiges toujours plus nombreuses s'enroulaient aux rameaux.— Un peu plus loin se voyait un superbe rosier fleuri ; au milieu des branches flexibles se trouvait

un petit nid moelleux. Et là, de petits oiselets essayaient leurs voix dans un premier gazouillis?—Et tout au bord d'un ruisseau, un saule laissait pendre ses longs rameaux ; à ses pieds des violettes croissaient parmi de vertes fougères. Le grand arbre les protège contre l'ardeur du jour enflammé, et leur verse les gouttes de pluie qui humectent ses feuilles étroites.

Ces gracieux coins de nature furent pour moi des symboles.

Le chêne supportant le lierre et montant comme pour atteindre l'infini, fit passer sous mes yeux une phalange d'âmes héroïques, qui ont voulu être les guides, les soutiens des petits et ont placé le lierre dans leur blason. Le rosier bienfaisant et hospitalier, c'est la mère au cœur bon, qui fait du foyer pour ses enfants, un nid plein de tendresse et leur apprend les premiers balbutiements de prière. Le saule fut pour moi l'emblème de celle qu'on appelle parfois avec dédain la vieille fille. A son ombre protectrice, les enfants viennent chercher la science et la bonté. Celle-là aussi fait croître bien des violettes, et reverdir bien des fougères.

L'influence de la femme peut s'exercer en trois sphères différentes : Au foyer domestique, par la mère ; à l'école urbaine ou des campagnes considérables, par la religieuse nésitante ; à la petite école rurale, par la vierge séculière. Laquelle aura une influence plus grande sur l'enfant ? C'est le sujet du débat.

Quand on songe que nous, les Normaliennes, serons appelées un jour ou l'autre à choisir un de ces états de vie, nous réalisons qu'il sera utile de les considérer longuement, afin de choisir à bon escient. Quoi que nous disions, quoi que nous fassions, Mlles, il est certain que parmi nous, il y aura des religieuses, des mères de famille, des veilles filles.

Il sera utile d'étudier cette question, car elle est d'une haute portée morale : elle nous indiquera la ligne à suivre pour devenir de ferventes religieuses, de saintes vieilles filles, de dévouées mères de famille.

Enfin cette considération de belles âmes, cette étude de nobles caractères ne peut manquer de susciter de généreuses émulations.

Daigne notre Mère du Ciel, type unique de la femme idéale, modèle incomparable de toutes les âmes féminines, bénir notre modeste travail, l'agrèer comme un hommage filial de notre immense amour.

I

LA RELIGIEUSE ENSEIGNANTE (1)

L'influence de la femme est merveilleuse. L'histoire en fait foi ; la religion en témoigne ; l'homme en donne la preuve.

Mais là où l'influence de la femme est d'une puissance insigne, c'est chez les tout petits, les chers petits enfants. En effet, la femme a pour l'enfance dans sa faiblesse même des charmes que l'homme ne possède pas dans son incomparable *force*. Si l'on s'arrête parfois à contempler, muets d'admiration, la majestueuse attitude du grand *chêne*, combien plus souvent ne se penche-t-on pas vers la fleur embaumée, pour respirer le parfum qui émane des pétales frais et délicats. La femme, pour l'enfant, est cette fleur qui l'attire et le captive.

Ce soir, nous discuterons, non l'influence de la femme sur l'enfant puisqu'elle est indéfinissable, mais dans quel état de vie la femme canadienne est le plus secourable à l'enfant, le plus à même d'user de son influence pour le rendre bon, instruit, heureux.

Et sans autre préambule, je me prononce catégoriquement : La femme dont l'influence sur l'enfance est prépondérante, c'est la religieuse enseignante.

Oui, c'est elle, la religieuse, qui éclairera le plus de jeunes intelligences avides de lumière ; c'est elle qui orientera le plus grand nombre de jeunes cœurs vers le Dieu Grand et Bon.

Je ne tenterai pas de faire ici l'épopée de la vierge chrétienne à l'école. Je ne le pourrais pas. Il faudrait des mots du ciel pour chanter ces héroïnes du dévouement. J'essaierai cependant de balbutier un modeste chant dont les quelques notes diront à mes dévouées mères

(1) Dans la prochaine livraison nous publierons : *L'Institutrice laïque*.

tresses, anciennes et actuelles, ma reconnaissance et mon affection. Mon humble travail dira un merci ému à toutes celles qui ont travaillé et travaillent encore à élever mon âme vers ce qui est grand, noble et bon ; bref, qui mettent en ma vie un reflet d'éternité.

La Religieuse enseignante !... Tout de suite le nom de la religieuse de sang canadien, de celle qui, née sur notre sol du Canada, fonda la communauté des Sœurs Grises, vient à mes lèvres : *Mère d'Youville*.

Je vous entends vous récrier et dire : "Mère d'Youville ne fonda pas une communauté enseignante, elle fonda un hôpital". C'est vrai ; mais avez-vous oublié le touchant incident suivant : C'est un jour d'hiver. Mère d'Youville chemine recueillie sur la route neigeuse. Tout-à-coup, elle aperçoit sur la terre froide, à demi-couvert d'un blanc linceul de flocons de neige molle, un pauvre petit cadavre d'enfant. Le cœur de la magnanime chrétienne s'émeut d'une grande pitié ! Avec des précautions infinies, elle soulève le petit corps inanimé et pleure sur le malheur des enfants abandonnés. Dans son âme, monte le grand vœu magnifiquement réalisé plus tard. Elle songe à faire bâtir un refuge d'enfants qu'elle nommera la Crèche et où elle offrira au petit malheureux, mieux que la paille offerte à l'Enfant-Dieu dans l'Étable de Bethléem ; C'est là que Mère d'Youville donnera au petit paria de la vie, au petit proscrit du bonheur des baisers de mère et un toit pour abriter son berceau, et une petite école : Et c'était là le prélude de ce que feraient dans l'avenir les nobles filles de Mère d'Youville. En effet, les ans ont passé et près d'un siècle plus tard, nous retrouvons sur nos rives de l'Ontario les Sœurs Grises de la Croix, les premières éducatrices de ce coin du pays. Et s'il est vrai de dire que la gloire du fils fait la gloire de la mère, proclamons que le chant d'admiration, de reconnaissance et d'amour que met sur nos lèvres l'œuvre bénie, accomplie à Ottawa par les dignes Sœurs Grises de la Croix, monte jusqu'à Mère d'Youville, leur bien-aimée Fondatrice.

Mais comment la Religieuse, fera-t-elle subir son influence à l'enfance nombreuse confiée à sa sollicitude ? Ce sera par son dévouement et sa bonté. Voyez avec quelle habileté l'éducatrice apôtre ouvre aux enfants les larges horizons de la foi dans ses catéchismes. Elle rapproche l'élève de Dieu, en lui parlant de son amour et de sa miséricorde infinie. Elle réchauffe les jeunes cœurs par l'ardeur de son zèle, par la chaleur communicative de son amour, pour l'adoré Jésus à qui elle a voué sa vie.

Après la culture du cœur vient celle de l'intelligence. Elle leur verse goutte à goutte, la science qui orne son propre esprit ; elle fait passer dans les petites intelligences toutes neuves le fruit de ses longues études, de ses patientes recherches. Sa devise est le grand mot de saint J.-B. de la Salle : "Donner la science humaine pour avoir le droit de faire des chrétiens".

Mais pourquoy, me direz-vous, la jeune fille qui là-bas humble et cachée accomplit dévouement sa tâche, ne pourrait-elle pas être, elle aussi l'éducatrice, idéale ? Il y a pour cela plusieurs raisons. D'abord l'habit monastique, qui enveloppe la religieuse d'une atmosphère surnaturelle, impose le respect et attire la confiance. Cet habit vénéré met sur sa personne comme une auréole mystérieuse, que l'on chercherait en vain sur celui de sa personne.

La deuxième raison est que la jeune institutrice aura mille et une choses qui distrairont son esprit et emporteront son cœur loin du théâtre de son apostolat journalier. La religieuse, n'a qu'un but, qu'un désir : faire le plus de bien à l'âme de ses élèves. Elle n'a ni famille, ni patrie, ni plaisirs mondains. Toute sa vie se concentre dans l'humble classe où l'a placée l'obéissance. Ce que la jeune fille fait par devoir et aussi avec des intentions fort méritées et souvent pas suffisamment hautes, la congréganiste enseignante le fait par amour et de Dieu et des âmes ! Combien elle travaille et prie pour ses élèves ! Aussi obtient-elle des bénédictions merveilleuses sur ses modestes labeurs. Dans la biographie de Sr Rocque, on raconte le fait suivant : "Étant maîtresse à Ottawa, Sr Rocque avait rencontré un élève qui faisait son désespoir. Paresseuse, dissipée, maussade, rien n'avait de prise sur cette nature revêche. La dévouée religieuse pria et souffrait.

"Les années coulèrent et Sr Rocque n'en entendit plus parler. Un jour de passage à Montréal, elle fut accostée par une jeune femme qui, dans les démonstrations les plus enthousiastes, se désigna pour l'élève terrible d'autrefois. "Ah ! ma Sœur, dit-elle, je fus votre croix

pendant des années, mais venez chez moi, vous verrez ce qu'ont produit vos bons conseils. Je suis mariée et mère de trois enfants à qui je transmets vos soins dévoués.

“Sr Rocque y alla, et revint consolée; la jeune fille devenue femme avait enfin compris son dévouement et en avait admirablement profité.”

Une troisième raison, ce sont les études que fait constamment la congréganiste enseignante. Dans le monde au milieu duquel elle est perdue, la jeune fille brisera sa plume et laissera trop souvent s'amonceler sur ses livres la poussière de l'oubli. La Religieuse, au contraire, étudiera incessamment.

Jamais elle ne se lassera d'aller puiser aux sources intarissables de la science. Combien mieux préparée elle sera pour jeter dans les âmes des petits les semences intellectuelles et morales.

Elle accomplira des prodiges, la religieuse qui aime l'enfant et l'on restera quelquefois émerveillé devant le bien créé par son labeur savant et dévoué.

On vous a déjà parlé, je crois, d'âmes en prison, de ces malheureuses créatures nées sourdes-muettes et aveugles. Qui ouvrira ces âmes à la lumière, qui leur parlera de l'éternité, qui les conduira à Dieu? La Religieuse.

Monsieur l'Inspecteur général, dans son beau livre, *Au service de mon pays*, fait passer sous nos yeux un exemple admirable de cet héroïque dévouement.

“Il y aura bientôt quatre ans, dit M. Magnan, M. l'abbé Deschamps, aumônier des Sourdes-Muettes, découvrait, dans une famille de Saint-Gédéon-de-Beauce, une fillette sourde-muette-aveugle, âgée de seize ans, dont l'intelligence était encore absolument endormie. Ludvine Lachance, c'est son nom, ne pouvait ni s'habiller, ni se donner aucun soin de toilette personnelle.

“Après un séjour de trois ans chez les Sœurs de la Providence Ludvine était devenue une jeune fille d'une exquise propreté, s'habillant elle-même, seule, et se conduisant sans le secours de personne à travers la maison.

Puis que cela: l'éducation intellectuelle, morale et religieuse de Ludvine est ébauchée.

“J'ai été témoin, dit l'Inspecteur général, des surprises et des joies de Ludvine, chaque fois qu'elle réussissait à remplir une tâche indiquée par sa maîtresse, ou à vaincre une difficulté proposée. J'ai vu sa figure s'épanouir lorsqu'on l'invita à s'agenouiller devant un petit oratoire. Cette âme en prison peut déjà franchir les épaisses murailles qui lui défendaient naguère toute excursion dans le domaine intellectuel et moral.”

Ainsi pour les malheureux, comme pour ceux qui peuvent prétendre au bonheur ici-bas, pour tous, la religieuse est la femme des services insignes.

Qu'on enlève aux écoles ces vierges, ces anges qui en sont les gardiennes. Alors la religion s'affaiblira dans l'âme des enfants, puis s'éteindra dans le cœur des hommes grands, comme une lampe s'éteint faute d'huile. La civilisation baissera et finalement le peuple retournera à la barbarie.

Car l'esprit humain sans la lumière de la Foi s'égare bien vite sur les sentiers de la vie.

La France a chassé ses Vierges enseignantes, elle a fermé ses portes d'école à celles qui lui attiraient les bénédictions du Ciel et faisaient d'elle la France très chrétienne. Et la France s'est amoindrie. Son sol est devenu fertile, en athées. Et si elle n'eût pas été autrefois la terre de la Vierge, si Marie ne se fût pas souvenue que là jadis des lis croissaient pour elle, la France aurait péri.

Ainsi en sera-t-il de notre cher Canada. Tant que les religieuses habiteront nos écoles, soyons sans crainte. Dieu, la patrie, la famille, l'âme humaine y trouveront les grands enseignements qui font meilleurs et plus heureux.

Où, la Religieuse est le suprême besoin de l'enseignement chrétien. C'est elle qui forme les grandes âmes, les caractères bien trempés. Elle pétrit des cœurs purs et croyants; elle les illumine. Elle fait des patriotes et des chrétiens sur la terre en attendant de faire des élus, des bienheureux dans le ciel.

GERMAINE PAUJEMENT,
du Cours académique.

CONGRÈS DE COMMISSAIRES D'ÉCOLES

A AYLMER, LE 15 JANVIER 1920.

Très bien organisé par MM. les inspecteurs Marien et Chartrand, le congrès d'Aylmer a remporté un succès digne d'une mention spéciale. Tenu dans le but de régler à l'amiable la question bilingue dans les districts de MM. les inspecteurs Marien et Chartrand, particulièrement dans le comté de Pontiac, le congrès d'Aylmer a prouvé que, dans la province de Québec, la justice et la modération se rencontraient toujours à point pour régler les conflits scolaires.

Le congrès fut présidé par l'honorable M. Delage, surintendant de l'Instruction publique. Prirent part à ce congrès, MM. C.-J. Magnan, inspecteur général des écoles catholiques ; J.-C. Sutherland, inspecteur général des écoles protestantes ; T.-F. Cuddihy, inspecteur catholique de Montréal ; M. L.-B. Devlin, député fédéral du comté de Wright ; M. Rodolphe Maltais, inspecteur d'écoles et MM. Marien et Chartrand, inspecteurs de la région.

Plusieurs membres du clergé, réguliers et séculiers, honoraient le congrès de leur présence.

M. Thérien, maire d'Aylmer, souhaita la bienvenue aux congressistes et les remercia à la clôture de la réunion.

Les journaux ont publié de longs et sympathiques comptes rendus du congrès d'Aylmer, notamment *Le Droit*, *The Ottawa Citizen*, *The Ottawa Journal*, *La Presse*, *Le Devoir*, *La Patrie*.

À l'ouverture du congrès, après avoir été proposé comme président par M. l'inspecteur Marien, le Surintendant prononça le discours qui suit :

DISCOURS DE L'HONORABLE M. DELAGE

Messieurs,

Vous avez été bien aimables d'accepter unanimement la proposition qui vient d'être faite et par laquelle je suis prié d'agir comme président de cette assemblée. J'accepte avec reconnaissance la charge honorable que vous m'avez confiée, car c'est une marque de confiance que vous me donnez et j'en suis très touché. Mes remerciements donc les plus sincères ; et mes vœux que vos délibérations soient marquées au coin de la courtoisie, de la bonne entente, et soient inspirées par un bon esprit et productives surtout des meilleurs résultats.

Ce n'est pas la première fois que j'ai l'honneur et le plaisir de venir dans cette région. Le nom de cet endroit : Aylmer, évoque chez moi un souvenir dont je ne puis m'empêcher de vous faire part. Il me rappelle un disparu, un camarade, un patriote et un ami, l'honorable Chas. Devlin, que je suis venu il y a quelques années reconduire avec vous à sa dernière demeure. Tous alors nous avons déposé sur sa tombe, trop tôt ouverte, avec des regrets, des tributs d'hommage et d'admiration. Tributs d'hommage à sa probité dans la vie publique comme dans la vie privée. Tributs d'admiration et j'ajoute de reconnaissance pour les précieux services qu'il avait rendus à toutes les bonnes causes. Nous avons eu raison d'agir de la sorte.

L'honorable Charles Devlin avait un grand cœur, un esprit large. Le Canada était son pays, il l'aima et le servit fidèlement, mais il ne renia jamais le sang qui coulait dans ses veines et l'Irlande n'eut pas dans la Chambre des Communes du Canada, dans l'Assemblée législative de Québec ou dans la Chambre des Communes à Londres de défenseur plus habile, ni plus éloquent. Il voulait pour Elle une liberté plus grande, la justice et la paix. Ce qu'il voulait pour les siens, il le voulait aussi pour les autres, aussi réclama-t-il pour nous, le respect de nos droits, la justice la plus élémentaire. Voilà pourquoi sa mémoire sera

toujours chère aux Canadiens français qui le considèrent comme un de leurs amis les plus sincères et les plus dévoués.

Le meilleur témoignage que l'on puisse rendre à la mémoire d'un cher disparu est d'imiter sa noble conduite.

Ayons donc grand cœur et esprit large, de la fermeté pour revendiquer nos droits, de la générosité pour accorder aux autres le même traitement que nous désirons pour nous.

Un congrès de commissaires d'écoles vient de s'ouvrir. Vous savez, Messieurs, quelle est l'idée qui inspira mon prédécesseur l'honorable P.-B. de la Bruère, lorsque, sur la suggestion de M. C.-J. Magnan, il a inauguré cette campagne scolaire, qui depuis ne s'est jamais interrompue.

"Réunir les représentants de l'Église, de l'État, de la Famille, tous ceux sur les épaules desquels repose la responsabilité de résoudre le problème de l'éducation dans une région, qui s'intéressent à sa solution ; leur poser la question bien en face afin qu'ils se demandent comment ils y ont répondu, ils y répondent et répondront. C'est bien le temps le plus opportun pour constater si nous avons les qualités que je viens d'énumérer : Générosité, fermeté, impartialité, dévouement.

La famille vous a, Messieurs, délégué ses droits en vous confiant la modeste mais importante charge de commissaires d'écoles, que vous avez acceptée. En effet elle vous a remis ses enfants pour que vous les lui rendiez des citoyens, outillés pour toutes les luttes de la vie. Pour arriver à ce résultat, vous avez pris cet être délicat, chétif, malléable comme une cire molle et vous vous êtes demandé d'où il venait et où il allait. C'est une plante de la terre canadienne, avez-vous répondu, elle doit y vivre, et la terre canadienne c'est une terre promise où deux langues ont droit au respect et à la protection, les langues anglaise et française, où la religion a sa place dans la famille, dans l'école, dans la société.

Votre devoir était tout tracé, lui fournir cet enseignement dans toute son intégrité. Vous l'avez fait, j'aime à le croire. Le but des congrès est de réunir, d'étudier, constater et suggérer s'il y a lieu, les moyens d'améliorer une situation.

Si après examen vous constatiez qu'il y a des lacunes, des griefs, en hommes de bonne volonté, vous ne reculerez pas, vous prendrez la décision de faire disparaître le mal, d'appliquer le remède.

Des hommes de l'art m'accompagnent ainsi que des amis sympathiques à la grande cause qui nous intéresse. Vos mandataires à la Chambre des Communes et à l'Assemblée législative de Québec, MM. Devlin et McDonald. MM. C.-J. Magnan, et J.-C. Sutherland, les inspecteurs généraux des écoles catholiques et protestantes et quelques autres dévoués collaborateurs. Ils vont nous aider dans ce travail. Il vous tarde, et vous avez raison, de les voir à l'œuvre, aussi vais-je leur céder ma place dans quelques instants, leur donner la parole immédiatement, bref, vous être agréable et utile.

Je ne puis toutefois terminer, Messieurs, sans vous remercier et souhaiter succès.

Vous avez entendu l'appel, et répondu en grand nombre, c'est de bonne augure.

Messieurs, ici comme ailleurs, nous avions des ennus, mais la guerre a produit un bon résultat, le ralliement des volontés, et le sang a cimenté les cœurs et les esprits. La guerre a été gagnée, maintenant il faut gagner la paix. L'union sacrée doit continuer, c'est un moyen de salut. Il me semble que je vois l'aube de jours meilleurs pour des compatriotes qui sont séparés de nous par une ligne imaginaire, qu'on a appelés des blessés, mais qui seront bientôt de glorieux cicatrisés.

A tout événement, faisons notre devoir, l'exemple entraîne plus que les paroles et s'il en est ainsi, la Province de Québec, en matière d'éducation surtout, continuant de donner l'exemple du respect, de la tolérance et de la justice, bref, d'être une pionnière et un rempart pour les minorités, apportera l'une des meilleures contributions au règlement des difficultés que l'heure présente fait naître en si grand nombre.

UN RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU CONGRÈS D'AYLMER

Emprunté au *Droit* d'Ottawa, du 16 janvier :

"La province de Québec est pour le monde entier l'exemple le plus frappant d'une majorité conciliante et généreuse à l'égard d'une minorité", Telle est l'importante déclaration qu'a faite, à la convention pédagogique tenue à Aylmer hier soir, l'inspecteur des écoles protestantes du Québec, M. J.-C. Sutherland.

"Cette convention convoquée par le département de l'Instruction publique fera époque dans l'histoire des écoles des districts de Hull et de Pontiac. Presque tous les centres étaient représentés par des délégués qui ont manifesté le plus grand intérêt aux deux réunions—qui eurent lieu hier après-midi et hier soir.

"L'honorable Cyrille Delage, surintendant de l'Instruction publique, ouvrit la convention en remerciant les commissaires d'écoles d'avoir répondu à l'appel et de s'être rendus aussi nombreux. Il accepta de présider la convention et fit en terminant l'éloge de M. Devlin, M.P.P., que la mort a enlevé à l'affection et à l'estime de tous.

"M. T.-F. CUDDIHY.—"M. T.-F. Cuddihy, inspecteur des écoles catholiques anglaises de Montréal, fut l'orateur suivant. La parole éloquent et persuasive de M. Cuddihy a atteint son but. Il a parlé avec autant de franchise, de sincérité et d'éloquence qu'avec connaissance de cause et sage érudition. En quelques mots il esquissa les principes qui sont à la base du bien-être social : la sauvegarde du droit individuel et l'observance de la loi. Le droit individuel est aussi sacré qu'inviolable. Il comporte le respect à la langue et aux traditions de tout individu. Et comme l'a dit avec raison l'évêque Farthing : "Si vous arrachez la langue maternelle à un enfant, vous risquez fort de l'entraîner dans l'indifférence et dans l'athéisme".

"L'observance de la loi n'est effective que si cette loi a pour objet le respect du droit individuel, familial et social. Si aujourd'hui dans la province de Québec nous pouvons y admirer un peuple vivant dans l'harmonie et dans la paix, c'est que son éducation est chrétienne, c'est qu'il a l'amour de la concorde, la crainte de Dieu et qu'il remplit ses commandements. Il n'y a pas de meilleure loi sociale que l'éducation que nous recevons dans la province de Québec. Notre province est la province de liberté par excellence. Tous les peuples y sont traités sur un pied d'égalité dans les écoles. A Montréal, nous avons 4 écoles polonaises, 3 écoles ruthènes, 3 écoles lithuaniennes et même une école chinoise, et une école italienne. Faut-il ajouter, dit-il, que l'article 3051 de notre loi scolaire se lit comme suit :

"Les enfants des personnes professant la religion judaïque, ont les mêmes droits d'être instruits dans les écoles publiques de la province que les enfants protestants... etc."

De tous les peuples qui se sont portés garants des libertés nationales des minorités, seuls les Canadiens français ont tenu parole. Ils ont combattu pour la liberté et maintenant qu'ils ont réussi à sauvegarder leur langue ils ne refusent à personne de partager avec eux cette liberté et ces droits." Et M. Cuddihy termine en faisant l'éloge de l'idéal des Canadiens français et déclare qu'il doit survivre pour la sauvegarde de la liberté au Canada.

"M. J.-C. SUTHERLAND.—"M. J.-C. Sutherland, inspecteur en chef des écoles protestantes de Québec, est l'orateur suivant. Après avoir expliqué qu'il est né dans l'Ontario et qu'il y a reçu son éducation, il déclare qu'il est arrivé à Montréal à 16 ans sans pouvoir comprendre un mot de français, "Dans la province de Québec, dit-il, nous avons abandonné l'enseignement grammatical de la langue française dans nos écoles protestantes. Nous visons davantage à l'enseignement pratique du français." Et il ajoute que le système établi dans la province de Québec avec deux comités, catholique et protestant, est le seul qui assure la plus complète liberté, le seul qui puisse être cité comme équitable, dans tout le Canada et les Etats-Unis."

"Il termine en déclarant que l'union des races et des croyances est parfaite dans la province de Québec et devrait servir de stimulant pour les autres provinces du Dominion.

M. C.-J. MAGNAN.—L'inspecteur en chef des écoles catholiques, M. C.-J. Magnan, commence son discours en déclarant que la convention d'Aylmer est le meilleur exemple de la bonne entente, car trois orateurs, l'un Canadien français et catholique, l'autre Irlandais et catholique et enfin, l'autre Écossais et presbytérien, sont venus déclarer que l'harmonie des races et des croyances était la clef de voûte du système scolaire de Québec. En dépit de la différence de la langue et de la foi, tous trois s'accordent sur un point : la bonne entente et la coopération la plus étroite de tous les esprits.

"M. Magnan résume l'histoire de la loyauté des Canadiens français à l'égard de la couronne britannique, leur lutte pour la sauvegarde de leur langue et de leur foi et demande à tous de leur reconnaître leur droit à l'enseignement de leur langue maternelle dans leurs propres écoles.

"Il fait ensuite de sages recommandations aux commissaires. Il leur rappelle leurs devoirs et les prévient contre l'apathie que certains manifestent trop souvent. "Ne changez pas, dit-il, tous les ans d'institutrices. Les enfants perdent beaucoup à ces changements, et c'est l'avenir des vôtres qui en souffre toujours le plus. C'est là le plus grand ennemi du progrès, la plus grande entrave à l'avancement de l'instruction en général."

"Personne ne doit refuser d'être commissaire quand on l'a choisi. Il doit remplir sa tâche qui est aussi grande que pleine de responsabilités.

"M. Magnan rappelle en terminant que ce n'est que dans l'union et l'harmonie que l'instruction fera des progrès et remplira le rôle important qu'elle doit jouer dans les destinées de la race.

"M. E.-B. DEVLIN.—"M. E.-B. Devlin, député fédéral du comté de Wright, fait en anglais un vibrant appel en faveur de la dualité des langues. Il se déclare un apôtre de l'éducation—et un partisan de l'éducation bilingue. "La langue anglaise et la langue française se sont implantées sur ce sol pour y demeurer à jamais", dit-il; permettez-moi de vous citer un exemple frappant de l'enseignement bilingue. Le très honorable Sir Wilfrid Laurier qui a combattu pour l'union des races sans malheureusement y parvenir, a reçu cet enseignement—et peut être cité comme l'esprit le plus large, le plus généreux de tous nos hommes politiques.

"Quand nous constatons que l'hon. Frank Oliver, que Sir Robert Borden apprennent le français, nous devons conclure que le bilinguisme est plus qu'un avancement intellectuel—il est une nécessité première dans le domaine social. Les écoles d'Ontario peuvent être d'une construction plus riche, elles peuvent être plus fréquentées que les nôtres, mais ce n'est pas là une preuve de supériorité. Je déclare, dit-il, que si nous comparons le système préconisé dans Québec à celui de l'Ontario—il ne sera nullement erroné de déclarer que celui de notre province l'emporte sur celui de notre voisine."

"Je suis fier de mon titre de Canadien—et si je suis un partisan du bilinguisme, c'est que je tiens à ma nationalité canadienne par-dessus tout." Le progrès de l'éducation de notre province en dépend et la survivance de la liberté canadienne n'existera qu'en tant que l'on respectera partout la dualité des langues."

"MM. MALTAIS ET CHARTRAND.—Les inspecteurs Maltais et Chartrand ajoutèrent quelques mots et insistèrent auprès des commissaires pour que chacun s'intéresse davantage à la question de l'enseignement.

"L'HON. C. DELAGE.—M. Cyrille Delage clôtura cette convention en faisant une importante déclaration.

"Dans les écoles à majorité anglaise, que l'enseignement soit donné par une institutrice anglaise, dit-il, et si, au contraire, la majorité est française, que l'institutrice soit française. Le gouvernement provincial s'engage à payer le quart et même la moitié du salaire, si la municipalité est incapable de payer le salaire d'une institutrice bilingue. Bien plus, le gouvernement provincial paiera une bourse complète à toute institutrice qui désire suivre un cours bilingue à l'école normale. Dans ces conditions vous n'avez aucune raison de refuser aux enfants l'enseignement bilingue auquel ils ont droit."

"La convention était close. La mission de paix et d'entente était remplie. Espérons qu'elle rapportera des résultats permanents et efficaces et que tous, unis par un sentiment de concorde et de bonne entente, ne refuseront aucun sacrifice pour assurer l'avancement de l'instruction de la jeunesse, espoir de la province et le plus grand facteur du progrès social."

UNE APPRÉCIATION DU CONGRÈS D'AYLMER

Tirée de la "Chronique d'Ottawa" de M. Laurent Bilodeau, dans le *Devoir* du 19 janvier :

"Les journaux de langue anglaise ont déjà fait écho aux paroles des deux inspecteurs Sutherland et Cuddihy, qui ont fait ressortir la justice et la générosité qui président au traitement de la minorité anglo-protestante du Québec par les Canadiens français, de toutes les classes sociales, depuis le gouvernement provincial jusqu'au plus modeste citoyen. Le sens de la liberté n'est nulle part plus développé qu'en notre territoire catholique et français et les Anglo-Canadiens s'en aperçoivent avec une vive satisfaction. Les deux fonctionnaires sus-nommés en ont rendu un témoignage non équivoque, et qui n'a pas manqué d'étonner d'abord, d'impressionner fortement ensuite leurs compatriotes villageois, venus avec un peu de méfiance à cette réunion convoquée par de gros bonnets de la lointaine capitale. C'était déjà un commencement d'appel à la bonne volonté, à la fraternelle conciliation, que de leur mettre sous les yeux l'exemple des bons traitements que reçoivent les leurs, au milieu d'une majorité des nôtres.

"De ce que M. Sutherland allait dire, on avait déjà une bonne garantie par ses paroles prononcées, il y a quelques années, devant un comité d'enquête sur la situation scolaire québécoise et citées au long par M. W.-H. Moore, dans le *Clash*. Questionné sur le sort de la minorité anglo-protestante dans la province de Québec, l'inspecteur répondit : "Mais nous y sommes heureux comme des moutons ! Autonomie et liberté parfaites, on nous accorde tout ce que nous demandons, nous n'avons qu'à exprimer un souhait pour le voir réalisé." Il faisait aussi d'autres déclarations empreintes de la même franche satisfaction, qu'il a répétées à Aylmer, tandis que M. Cuddihy les corroborait pour ce qui est de la métropole. L'effet pacificateur ne pouvait être plus grand, s'il en était besoin. Aussi les meilleures relations n'ont-elles pas tardé à se nouer de part et d'autre, et ce sont des hommes animés d'un esprit nouveau qui sont repartis vers leurs localités respectives. Ils y apportaient un évangile de concorde et de progrès qui améliorera les choses en de certains lieux, et les transformera totalement là où le besoin était plus grand. Le bien que peuvent faire ces rencontres de spécialistes de la meilleure catégorie avec l'homme du peuple bien disposé et cherchant à mieux faire, mais ne disposant que de connaissances forcément limitées, ne se peut dire. On se prend à souhaiter que ces réunions se répètent chaque année ; mais il y faudrait un personnel trop considérable, et les personnages officiels n'y suffiraient jamais ; c'est déjà assez sans doute pour leur force de résistance d'avoir toujours un congrès en préparation à mesure qu'un autre a eu lieu. Depuis dix ans au moins, ce travail excellent et fécond n'a pas eu de cesse ; et cette persévérance est peut-être l'une des raisons des succès qu'on y obtient, grâce à la compétence acquise par ceux qui y prennent part, au point de vue des besoins ruraux, de la mentalité moyenne du commissaire scolaire et de ce qu'il est bon de lui dire pour l'aider à s'acquitter de sa tâche avec efficacité.

* * *

"M. Delage eut vite fait de mettre à l'aise tous les délégués, dans l'allocution qu'il a prononcée en acceptant de présider les délibérations. Il devait subséquemment faire avancer d'un grand pas la solution cherchée, en facilitant, au moyen d'une subvention plus forte, la formation d'instituteurs et d'institutrices bilingues et leur engagement dans tous les endroits où l'on a besoin de leurs services, endroits nombreux dans ces comtés de la vallée de l'Ottawa.

“ Ce surplus de subside n'est cependant accordé qu'à la condition suivante : dans les localités ou arrondissements scolaires où la majorité est française, l'instituteur sera de langue française, mais muni d'un certificat, ou de diplômes, établissant sa compétence à l'enseignement de l'anglais. Et dans les endroits en majorité anglais, l'instituteur sera anglais, mais compétent en français au même degré que dans le cas précédent. L'objection était que ces maîtres et maîtresses de première qualité, sont plus coûteux à obtenir et échappent aux moyens pécuniaires des localités de peu d'importance. Le ministère de l'Instruction publique tranche le nœud gordien en fournissant un supplément de subvention qui comble la différence, mais il exige que le principe du bilinguisme soit strictement sauvegardé, ce à quoi l'on est heureux de souscrire de part et d'autre. Et voilà un problème résolu de la meilleure façon, au lieu d'aller s'aggravant. Il ne fallait que se rencontrer, s'expliquer et s'entendre, ce qui était rendu facile par la bonne foi existant des deux côtés. Ne serait-il pas à souhaiter que le même état d'esprit régnât des deux côtés de la rivière qui sert de frontière aux deux provinces ?

“ M. Emmanuel Devlin, député fédéral d'une partie du territoire concerné, est intervenu avec son ordinaire largeur d'esprit, et s'est acquis une bonne part de mérite dans le succès de la réunion. “ La langue française est installée au Canada pour y demeurer, dit-il en substance, et il est bien inutile de s'attendre à ce qu'elle s'en aille ; elle ne le fera jamais. Alors pourquoi ne pas profiter des richesses morales qu'elle représente pour le Canada ? ” La facilité avec laquelle M. Devlin s'exprime en français ajoutait à la force de ses paroles, qui ont eu le meilleur effet. Deux inspecteurs locaux de mérite, MM. Marien Maltais et Chartrand, ont donné des conseils pratiques aux commissaires présents.

On a aussi entendu leur chef, M. C.-J. Magnan, l'éducateur et l'homme d'œuvres si actif et si estimé. A ses autres qualités, M. Magnan joint celle d'être lui-même ce qu'on peut appeler un “terrien”, un homme du sol, ce qui lui donne la faculté de parler à ses auditoires ruraux le langage qui leur va droit au cœur. Il a évoqué en quelques phrases simples et fortes la beauté de l'œuvre du défricheur et de l'agriculteur, beauté dont le sens peut échapper à celui-ci au milieu de ses rudes travaux, mais qui n'en est pas moins visible, dès qu'on prend le moment de s'y arrêter.

“ Quoi de plus émouvant, par exemple, que l'humble cimetière de la paroisse nouvelle, où les tombes sont entourées de souches d'arbres autant que de croix mortuaires ! L'Église est petite et pauvre, la forêt entoure les foyers, mais ceux-ci sont autant de cellules fécondes d'où sortira une nouvelle forteresse de la race et de la religion, un nouvel avant-poste de la civilisation chrétienne. Mais l'homme ne vit pas seulement de pain, et il faut donner aux générations qui grandissent celui de l'intelligence des choses de Dieu et de la vie. Et c'est là qu'intervient le devoir des parents et des commissaires, devoir strict et dont il leur sera demandé compte à la fin de leur carrière mortelle. Pour le bien remplir, il ne faut pas hésiter devant certains sacrifices et il faut travailler en paix et en harmonie avec ses voisins. Et M. Magnan d'entrer dans des détails précis démontrant sa parfaite connaissance du sujet et des conditions de la vie scolaire rurale, ce qui a, à plusieurs reprises, étonné ses auditeurs. Il combat par exemple le trop fréquent changement de maîtresses ou d'instituteurs, cite nommément certains arrondissements de la région où ce défaut s'est fait sentir, au détriment de l'instruction des enfants, et donne en un mot des conseils paternels et pratiques qui ont été vivement goûtés de tous.

“ Le congrès a pris fin dans la soirée et les délégués sont repartis enchantés de la journée, rapportant une idée plus juste et plus haute de l'importance des fonctions qui leur sont dévolues, de préparer des générations futures de mieux en mieux outillées pour la vie et ses difficultés. Et cette bonne besogne se continuera prochainement dans une autre région, car les apôtres de l'instruction et de la bonne entente sur le terrain scolaire sont aussi intrépides que courageux.”

M. Magnan a rappelé au début de son discours que le congrès d'Aylmer était le 28e auquel il assistait. Le premier fut inauguré par l'Inspecteur général des écoles catholiques à Laprairie, en 1912.

152^e CONFÉRENCE DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS DE LA CIRCONSCRIPTION DE L'ÉCOLE NORMALE J. C.

28 novembre 1919. (1)

M. le président A. Ladouceur ouvre la séance et prie M. le principal de l'École normale J. C., de dire la prière.

Le secrétaire donne lecture de deux procès-verbaux des séances du 31 mai et du 15 novembre, lesquels sont adoptés avec les corrections suivantes : retrancher au procès-verbal du 31 mai les mots suivants : "était un peu trop profonde pour une partie de l'auditoire" et à celui du 15 novembre : "le nombre de votes mentionné" à la motion Langlois.

M. le président annonce la conférence de M. Harbec sur l'enseignement de la langue française.

M. Eudore N. Gobeil demande à M. le président d'intervertir l'ordre du jour en présentant immédiatement le chapitre des motions et avis de motions.

Cette motion, appuyée par M. A. Maltais, est adoptée sur division.

M. Eudore N. Gobeil propose ensuite la motion suivante, appuyée par M. A. Maltais : "Que l'article 4e de la constitution soit remplacé par le suivant : "L'Association est dirigée par les officiers suivants : le président, le vice-président, le secrétaire, le trésorier, le bibliothécaire, quatre conseillers et le principal de l'École normale Jacques-Cartier, membre ex-officio.

"L'Association n'aura qu'un seul comité d'administration qui se composera des officiers ci-dessus nommés et règlera toutes les questions qui intéressent ses membres pour fins pédagogiques seulement.

"Le comité de régie pourra faire des suggestions concernant l'amélioration du fonds de pension.

"Les comités pédagogiques et des intérêts matériels cessent d'exister. "

Cette motion est adoptée sur division.

Il est encore proposé par M. Eudore Gobeil appuyé par M. Médéric Tremblay :

"Retrancher à l'article 8e de la constitution les mots suivants : "si la majorité des membres du conseil d'administration le juge à propos." Adopté sur division.

M. N. Eudore Gobeil propose encore, appuyé par M. Bénard, d'ajouter à l'article 17e de la constitution les mots suivants : "Publier cet ordre du jour dans les journaux quotidiens français et anglais de la cité de Montréal, au moins huit jours avant la date de l'assemblée." Adopté sur division.

M. H. Meloche, appuyé par M. R. Saintonge, propose : "de remplacer les cinq premières lignes de l'article 9e de la constitution par les mots suivants : "L'on délibère dans chaque assemblée sur toutes les questions qui intéressent le bien-être de l'association ou de chacun de ses membres. L'on y vote par assis et levé ou par scrutin secret lorsque la demande en est faite par le proposeur ou par une proposition régulière". Adopté sur division.

M. H. Meloche, appuyé par M. A. Langlois propose qu'un article nouveau, le 14e, soit ajouté à la constitution.

Il se lira comme suit : "Tout membre de l'association prend l'engagement de se rallier à la majorité chaque fois qu'un vote est pris, quelles que soient les dissidences qui ont pu exister avant le vote".

Cette motion est adoptée après une vive discussion, sur division.

M. A. Lapointe, appuyé par M. H. Meloche, propose que les mots suivants soient ajoutés à l'article 11e de la constitution : "Le secrétaire devra avoir la liste complète des membres de l'Association, ainsi que leur adresse et les avertir au moins un mois avant les élections,

(1) Ce procès-verbal a été lu et adopté à la séance du 31 janvier 1920.

afin qu'ils aient le temps d'acquitter leur contribution pour conserver leur droit de vote à l'élection des officiers". Adopté sur division.

Il est proposé par J.-A. Loranger, appuyé par M. Dorais : que le délégué de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier à la Commission administrative du Fonds de pension des instituteurs de cette province soit un membre actif de l'enseignement primaire".

Cette proposition est rejetée sur division.

Il est proposé par M. H. Meloche, appuyé par M. R. Saintonge : "Qu'une lettre soit adressée à MM. les Commissaires d'écoles catholiques de Montréal, les informant officiellement que le comité des intérêts matériels, composé de MM. L. Tremblay, A. Boivin, J.-A. Bonneville, A. Dorion, W.-J. Brennan, N. Eudore Gobeil, M. Sénécal, E. Fournel, J.-D. Langevin, secrétaire, et A. Ladouceur, président, ne représente plus notre association et que les seuls représentants des intérêts matériels sont les membres du comité du Bien-Etre des Instituteurs et des Institutrices".

Cette motion est adoptée sur division.

Et la séance est levée.

A.-B. CHARBONNEAU,
Secrétaire.

Montréal, 28 novembre 1919.

ASSOCIATION DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE QUÉBEC

167^{ème} CONFÉRENCE DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS DE LA CIRCONSCRIPTION DE
L'ÉCOLE NORMALE LAVAL

31 janvier 1920.

La séance du 31 janvier 1920, ouverte à 10 hrs sous la présidence de M. B.-O. Filteau, restera à jamais inoubliable dans la mémoire des membres de l'Association. Tous garderont un précieux souvenir des éloquents et sympathiques discours, prononcés à l'occasion des noces d'or d'enseignement de M. le professeur John Ahern, et de la réception offerte à l'honorable J.-N. Franœur, Orateur de l'Assemblée législative, et ancien élève de l'École normale Laval.

Immédiatement après l'ouverture de la séance, le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté, ainsi que les motions suivantes :

Il est proposé par M. l'Inspecteur G.-S. Vien, appuyé par M. l'Inspecteur L.-O. Pagé et résolu unanimement d'insérer la motion suivante au procès-verbal, et d'en transmettre copie à la famille de M. J.-B. Cloutier :

"MM. les inspecteurs d'Écoles, MM. les professeurs de l'École normale Laval et MM. les instituteurs ont appris avec une profonde douleur la mort de M. J.-B. Cloutier, ancien professeur à l'École Normale, et tiennent à exprimer à la famille leur plus profonde sympathie."

Il est proposé par M. J. Paquet, secondé par M. A. Richard :

"Que des félicitations soient offertes à M. I. Jolin à l'occasion de sa nomination comme inspecteur d'Écoles.

"L'Association a appris avec plaisir cette promotion méritée, et souhaite au nouvel élu une longue et fructueuse carrière."

Il est proposé par M. L. Faguy, secondé par M. Alph. Pelletier :

"Que l'Association profite de cette réunion, pour saluer le retour de France de M. le professeur Jean Thomas, président de la Société de Bienfaisance Française, et lui offre ses félicitations et ses meilleurs vœux de succès.

"L'Association est heureuse de revoir après 4 années d'absence un membre aussi distingué, la poitrine décorée de la croix de guerre, témoignage de sa bravoure et de sa vaillance au service de son pays."

Touché de cette marque d'amitié, M. Thomas remercie en quelques mots l'Association de ses bons souhaits, et dit tout le plaisir qu'il éprouve d'être au milieu de ses bons amis qu'il n'a pas oubliés, et dont les vœux formulés lors de son départ, en 1915, ont été exaucés. M. J. Thomas est fort applaudi et reprend son siège.

A ce moment, entrent et prennent place sur des fauteuils d'honneur; Mgr Th.-G. Rouleau, Principal de l'École normale, l'honorable J.-N. Francœur, Orateur de l'Assemblée législative, M. John Ahern, professeur, l'honorable Cyrille-F. Delage, Surintendant de l'Instruction publique, M. J.-N. Miller, Secrétaire du département de l'Instruction publique, M. l'abbé J.-A. Caron, Assistant-Principal, M. C.-J. Magnan, Inspecteur général des Ecoles Catholiques, M. Chs.-A. Lefebvre, Directeur général de l'enseignement du dessin, M. G.-E. Marquis, Chef du bureau des statistiques, M. l'abbé Jos. G.-O. Fleury, curé de Ste-Marguerite de Dorchester, M. l'abbé Jean Joseph Dubé, vicaire à St-Jean-Baptiste, Québec, M. A. Lesage, gérant-général des Prévoyants du Canada, M. l'inspecteur G.-S. Vien, MM. les professeurs J.-D. Frève et N. Tremblay.

M. B. O. Filteau président, prend alors la parole. Ce jour du 31 janvier 1920, restera une date mémorable dans les annales de l'Association des Instituteurs.

Cette Association célèbre aujourd'hui le 50ième anniversaire d'enseignement de l'un de ses membres les plus distingués, dans la personne de M. le professeur J. Ahern.

Elle célèbre, en même temps, l'élévation de l'honorable J.-N. Francœur, ancien et brillant élève de l'École normale Laval, au poste d'Orateur de l'Assemblée législative.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous, M. Filteau félicite l'hon. Francœur de l'honneur qui vient de lui échoir, et remercie l'hon. Delage d'avoir bien voulu rehausser de sa présence l'éclat de cette fête.

Il me reste un devoir bien agréable à remplir, continue M. le président celui d'offrir les vœux de l'Association, en particulier des jeunes, à notre vénéré jubilaire. Nous voulons vous féliciter, M. le professeur, non pas de vieillir, mais d'avoir vieilli pendant 50 ans en travaillant à l'amélioration du programme scolaire; d'avoir vieilli pendant 50 ans en vous attachant le cœur de tous vos élèves. Vous êtes et resterez le professeur modèle, dont les cours aussi profitables que récréatifs ont fait de vous un maître de la pédagogie. Vous êtes et resterez le modèle des travailleurs, le conseiller sûr et avisé que l'on est heureux de consulter, le bienfaiteur et l'ami de tous.

En souvenir de cette fête, M. Filteau, au nom de tous, présente à M. Ahern une bourse remplie de pièces d'or.

Mgr Th.G. Rouleau est l'orateur suivant.

Malgré les circonstances pénibles où nous sommes, malgré le deuil qui nous frappe dans la personne de M. J.-B. Cloutier, ancien professeur à l'École normale Laval, je tenais à dire publiquement toute l'estime et toute la considération que j'ai pour M. le professeur Ahern, cet ancien compagnon qui a soutenu avec moi depuis 1886, la cause de l'éducation.

Mgr le Principal fait l'éloge du vénéré jubilaire et remercie l'hon. Francœur d'avoir accepté l'invitation d'assister à la fête. Je suis heureux dit-il de voir parmi nous, cet ancien élève qui n'oublie pas son Alma Mater. J'accomplis un devoir bien doux devant mes élèves, en le félicitant de la marque de confiance dont vient de l'honorer le gouvernement de cette province. Je me réjouis de ses succès et le donne comme exemple aux jeunes. S'il occupe aujourd'hui un poste élevé, c'est qu'il a travaillé et a toujours été franc et honorable dans ses procédés.

Invité à prendre la parole, l'hon. Francœur remercie les participants à la fête de leur marque d'amitié et de considération. Il se dit heureux d'avoir été pendant trois ans, à l'École normale, l'élève de M. le Professeur Ahern, et de l'être encore en suivant ses travaux dans *l'Enseignement primaire*.

M. le professeur Ahern est un éducateur et un pédagogue dont la réputation, dans les milieux éducationnels, est au-dessus de tout éloge. J'espère être encore longtemps son élève.

Les félicitations que vient de m'adresser Mgr Rouleau me couvrent de confusion. Si je suis arrivé, je vous le dois en grande partie, Monseigneur, car vous m'avez préparé au Séminaire d'une manière toute spéciale pendant une année.

L'hon. Francœur parle ensuite de la crise que subit à l'heure présente l'enseignement dans les différents pays du monde, et qui est due un peu à la guerre et à ce que les professeurs n'étant pas suffisamment rémunérés sont obligés de quitter l'enseignement.

En terminant, l'éloquent orateur souhaite voir s'améliorer le sort des instituteurs et les assure de son entier dévouement à leur cause.

À la demande de M. le président, l'hon. M. Delâge prend la parole.

J'aurais préféré rester sous l'émotion des douces paroles entendues. J'accepte cependant votre aimable invitation, et suis heureux d'offrir mes vœux aux héros de cette fête.

Après avoir adressé à l'égard de M. le professeur Ahern les compliments les plus élogieux, M. le Surintendant félicite l'hon. Francœur et le salue comme un ami des professeurs à qui il s'est toujours intéressé.

C'est en termes émus, que l'hon. Surintendant déposa, avant de terminer, un témoignage d'admiration sur la tombe à peine fermée de feu J.-B. Cloutier, professeur émérite, qui a travaillé avec tant de dévouement à la cause de l'éducation.

MM. J.-N. Miller, Secrétaire du Département de l'Instruction publique, C.-J. Magnan, Inspecteur général des écoles catholiques, N. Tremblay, professeur à l'École normale, G.-S. Vien doyen des inspecteurs d'écoles, se levèrent tour à tour, pour offrir aux héros de la fête leurs félicitations et leurs souhaits, en même temps que l'expression sincère de leur admiration. Leurs discours, pleins de salutaires enseignements, paraîtront en entier dans *l'Enseignement primaire* ainsi que celui de M. le président B.-O. Filteau.

Profondément touché de ces manifestations d'estime, M. le professeur Ahern remercia tous ceux qui ont contribué à la fête, et donna de sages conseils à ceux qui se destinent à l'enseignement, ou qui sont déjà dans la carrière.

QUELQUES MOTS DE SES CONSEILS

La matière sur laquelle le maître travaille, c'est-à-dire l'intelligence des élèves, foyer d'activité et d'initiative, doit être traitée comme une matière vivante.

Pour être dans son rôle, l'éducateur doit en avoir la vocation.

Que votre enseignement, dit-il, soit intéressant ; pour cela préparez vos leçons et ne pensez qu'à vos classes.

Soyez d'humeur égale ; si vous avez des ennuis, vos élèves ne sont pas obligés d'en souffrir.

Que votre bonne humeur soit le soleil qui éclaire la classe.

La séance est ajournée à 2 hrs.

Mgr Rouleau invite les congressistes à un banquet préparé pour la circonstance.

La séance de l'après-midi est employée à la discussion de sujets importants : augmentation des salaires, fonds de pension, etc. Plusieurs s'inscrivirent comme conférenciers pour la réunion de juin.

Ont contribué à la fête, et étaient présents :

Mgr Th-G. Rouleau, l'hon. J.-N. Francoeur, M.-J. Ahern, l'hon. C.-F. Delage, M. J.-N. Miller, M. l'abbé J.-A. Caron, M. C.-J. Magnan, M. Chs-A. Lefèvre, M. G.-E. Marquis, M. A. Lesage, MM. les abbés, J.-G.-O. Fleury, J.-J. Dubé, L.-E. Dumais, J. Bédard, J. Marcoux. MM. les professeurs de l'École Normale J.-D. Frère, N. Tremblay, B.-O. Filteau, G. Brûlé, Z. Tousignant, J. Jobin, H. Gagnon, G. Gagnon. MM. les inspecteur d'écoles G.-S. Vien, L.-O. Pagé, J.-M. Turcotte, E. Gosselin, L.-P. Goulet, A. Letarte, Alp. Filteau, M. Côté, O. Goulet, I. Jolin. MM. les professeurs J. Thomas, J. Filiol, P. Martineau, E. Gauthier, J. Paquet, L.-P. Dorion, J.-A. Richard, C.-A. Pelletier, A. Gagnon, J. Picard, J. Plamondon, E. Desgagné, E. Jolin, A. Rouleau, F. Poulin, J.-A. Guimont, L. Faguy, J. Côté, J. Asselin, A. Goulet, G. Jean, L.-P. Goulet, J.-D. Lamontagne, W. Delaney, E. Mercure, L. Gagnon, L. Lavoie, F. Deschênes, C.-E. Boily, W. Leclere, L.-P. Pelletier, J.-A. Thériault, A. Béchard, E. Goulet, L. Boivin, O. Burn, C. Gauthier, W. Caron, J.-A. Ouellet, E. Tremblay, L. Larochelle, G. Tremblay, F.-X. Girard, A. Neault, G. Poulin, B. Fournier, G. Tremblay, M. Milot, E. Théberge, et les élèves-maîtres de l'École normale.

Ont contribué, mais n'ont pu se rendre M. le notaire J.-S.-N. Turcotte ex-M.P.P., MM. L. Bergeron, Ass.-secrétaire du Département de l'Instruction publique, Georges Tremblay, ass.-inspecteur général. MM. les inspecteur d'écoles J.-E. Boily, A. Beaudet, J.-A. Paquin, MM. les professeurs J. Brière et P.-P. Magnan.

J.-A. DROLET,
Secrétaire.

ECHOS DES NOCES D'OR DE PROFESSORAT DE M. JOHN AHERN

(Ecole normale Laval, Québec, 31 janvier 1920.)

ALLOCUTIONS ET DISCOURS

M. B.-O. FILTEAU

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE QUÉBEC

M. le Professeur jubilaire,
M. l'Orateur de l'Assemblée législative,
M. le Surintendant,
Monseigneur,
Messieurs,

Ce jour du 31 janvier 1920 restera assurément comme une des dates les plus remarquables dans les annales de l'Association des Instituteurs de la circonscription de Québec. Cette association célèbre, en effet, aujourd'hui deux événements dont chacun suffirait à faire de cette journée une journée mémorable : elle célèbre les noces d'or d'enseignement de son vénéré doyen, M. John Ahern, et elle fête l'élévation au poste distingué d'Orateur de l'Assemblée législative d'un des plus brillants élèves de cette maison : l'honorable J.-N. Francoeur. Nous avons cru qu'il n'y avait pas incompatibilité entre ces deux fêtes. Nous avons cru que l'ancien professeur et l'ancien élève éprouveraient une joie commune à se trouver

l'un à côté de l'autre, en ce jour, et à échanger leurs félicitations. Lorsque, il y a quinze jours à peine, le Comité de régie de l'Association, après avoir reçu l'autorisation et les meilleurs vœux de succès de Mgr le Principal, lançait l'idée d'organiser cette petite démonstration de sympathie en l'honneur de notre distingué jubilaire, ce fut comme un courant électrique dont le circuit s'étendit bientôt à tous les points de la circonscription, et collègues, amis, confrères, élèves nous adressèrent immédiatement leurs plus enthousiastes adhésions. Lorsque, d'autre part, l'on proposa d'inviter M. Francœur à bien vouloir être l'hôte d'honneur de l'Association, il n'y eut également qu'une voix pour approuver la proposition. Et la présence en cette salle aujourd'hui de tant de personnages distingués et d'un si grand nombre de nos membres atteste l'exactitude de mes paroles.

M. l'Orateur de l'Assemblée législative, l'Association des Instituteurs vous est infiniment reconnaissante d'avoir bien voulu accepter son invitation. Cette invitation, M. l'Orateur, vos multiples occupations, les réceptions nombreuses que vous devez présider, les fêtes dont vous êtes l'objet en divers endroits auraient pu vous justifier de la décliner. Mais vous l'avez, au contraire, acceptée avec empressement parce que vous vouliez d'abord prouver aux membres de cette Association, qui aiment toujours à vous considérer comme un des leurs, que, en dépit des succès et des honneurs dont se parseme votre route, vous n'êtes pas insensible à leurs humbles hommages et vous ne dédaignez pas leurs modestes fonctions. Vous l'avez acceptée aussi parce que vous vouliez en même temps donner à votre ancien professeur un témoignage du bon souvenir que vous lui avez conservé et de la haute estime dans laquelle vous le tenez.

L'Association, M. l'Orateur, est bien sensible à cette bonne grâce que vous avez mise à nous accorder la faveur de votre visite et ses membres désirent vous dire aujourd'hui qu'ils ont vu avec joie et fierté votre récente promotion au poste d'honneur que vous occupez avec tant de distinction à la Chambre de cette province. L'Association désire encore vous dire qu'elle voit en vous un ami de l'éducation et un ami des instituteurs, comme vous l'avez prouvé par vos efforts pour assurer l'établissement de plusieurs académies de garçons dans votre beau comté de Lotbinière. Elle voit en vous un homme d'avenir aux idées larges et droites, saines et progressives. Elle voit en vous un protecteur dévoué, ne marchandant jamais vos services ni le secours de votre influence même à ceux par qui vous ne pouvez espérer être payé de retour. Pour toutes ces causes, M. l'Orateur, les membres de cette association se réjouissent de vous posséder au milieu d'eux et ils vous prient de bien vouloir agréer l'hommage de leur profonde reconnaissance et de leurs vœux les plus sincères pour que les succès de votre brillante carrière ne se ralentissent pas. Vous continuerez à monter, nous en sommes sûrs, vous atteindrez prochainement (c'est un secret connu de tous) aux charges les plus importantes dans l'administration de cette province. Soyez assuré qu'alors comme aujourd'hui, les membres de cette association applaudiront de tout cœur à vos succès, non à cause de vos couleurs politiques (car vous savez qu'il n'est pas permis de faire de politique dans cette Association) mais à cause de nos liens de famille. Et quand vous aurez atteint au sommet de l'échelle des honneurs, nous osons espérer que vous daignerez encore jeter un regard sympathique vers les pauvres instituteurs, vers ces humbles ouvriers qui s'emploient de leur mieux, soyez-en sûr, au service d'une tâche bien ingrate et bien mal comprise encore chez nos populations québécoises. Ce regard de sympathie nous encouragera, nous reconfortera et continuera à entretenir en nous l'existence de tous les bons sentiments dont nous sommes heureux de vous faire part en ce jour.

‡ M. le Surintendant, vous aimez à être de toutes les fêtes du cœur, vous aimez à mêler votre voix chaude et sympathique à toutes les démonstrations de sentiments généreux : c'est ce qui explique votre présence au milieu de nous en ce moment. L'Association vous souhaite la plus cordiale bienvenue et vous remercie également de tout cœur, d'avoir bien voulu rehausser de votre présence la fête de ce jour.

‡ M. le Secrétaire du Département de l'Instruction Publique, la longue amitié qui vous lie avec le héros de cette fête ne pouvait manquer de nous assurer de votre présence auprès de lui ce matin. A peine vous eus-je mis au courant de notre projet que vous m'assuriez de

vosre adhésion la plus cordiale et, par vos conseils et votre encouragement, vous avez été un des principaux agents de l'organisation. Inutile de vous dire que vous aussi, vous êtes le bienvenu.

Bienvenue également et merci à M. le Sous-Secrétaire du Département, à M. l'Inspecteur-Général, à M. le Directeur de l'Enseignement du Dessin, à M. le Chef du Département des Statistiques, à Messieurs les Inspecteurs, à vous tous, messieurs, qui avez répondu avec tant d'empressement à notre appel et contribué si généreusement au succès de cette fête.

A Monsieur le Jubilaire.

Il me reste maintenant un devoir bien agréable à remplir : c'est celui d'offrir à notre cher jubilaire les félicitations de l'Association et particulièrement des jeunes instituteurs. Je n'ai qu'un regret : c'est que ma voix peu exercée ne soit pas assez éloquent pour traduire dignement les sentiments qui animent les cœurs de ceux que je représente en ce moment. Néanmoins, c'est la voix du cœur qui parlera et de la plus entière sincérité.

Cher M. Ahern, lorsque, il y a quelques jours, je vous demandais de bien vouloir vous prêter à cette petite démonstration, vous m'avez répondu : "Est-ce qu'on mérite des félicitations parce qu'on se sent vieillir"? Cher professeur, ce n'est pas de vieillir que l'Association veut vous féliciter aujourd'hui ; c'est bien plutôt d'avoir vieilli ; d'avoir vieilli dans une noble carrière où la trace de vos pas restera marquée d'une empreinte ineffaçable. Ce n'est pas de vieillir, mais d'avoir vieilli en dépensant cinquante années de votre vie au service d'une œuvre éminemment importante : l'éducation de l'enfance. Ce n'est pas de vieillir, mais d'avoir vieilli en travaillant pendant la moitié d'un siècle à l'amélioration de notre programme scolaire et en collaborant d'une manière si efficace à la réforme de nos méthodes d'enseignement. Ce n'est pas de vieillir, mais d'avoir vieilli en vous attachant tous ceux qui ont eu le bonheur de suivre vos cours, de sorte que vous comptez aujourd'hui autant d'amis que vous avez eu d'élèves sous votre bienfaisante direction.

Pour nous, cher Maître, vous êtes et vous resterez le professeur modèle, sachant faire de ses classes un exercice aussi profitable que récréatif, ayant toujours à sa disposition un exemple frappant ou une histoire attrayante pour illustrer une abstraction, assaisonnant ses cours de mots et de traits pleins du meilleur humour celtique. Vous êtes et vous resterez un maître de la pédagogie moderne, digne de figurer à côté des plus célèbres de ce pays et d'outre-mer, dont les méthodes basées sur une connaissance profonde de la physiologie et de la psychologie de l'enfant, permettent de satisfaire son besoin constant d'activité, font appel sans cesse à ses facultés d'observation et d'initiative, le forcent à utiliser à toute heure cet outil précieux qui s'appelle le bon sens et cherchent à faire de lui non un homme instruit, mais une tête bien faite capable de s'instruire par elle-même. Vous êtes et vous resterez le modèle des travailleurs partageant son temps entre la tribune du professeur et la table du cabinet de travail, ne laissant une tâche que pour en prendre une autre, indifférent à aucune science, mais au contraire avide d'augmenter ce riche trésor de connaissances qui, depuis longtemps déjà, vous ont fait prendre place au nombre de nos érudits les plus marquants et vous resterez un modèle d'énergie faisant taire les douleurs pour marcher au devoir et portant partout avec vous cette belle humeur communicative qui forme un des traits les plus charmants de votre caractère. Vous êtes et vous resterez, dans notre mémoire, le conseiller sûr et éclairé que nous avons tous été heureux de consulter tour à tour, l'ami et le bienfaiteur enfin que nous avons tous eu la bonne fortune, un jour ou l'autre, de trouver sur notre route et qui n'a jamais manqué d'exercer envers nous les devoirs du bon Samaritain.

Eh ! bien, cher M. Ahern, aujourd'hui que des plaies profondes se sont ouvertes dans votre cœur et que des courants douloureux parcourent tous vos membres, nous voudrions être pour vous de bons Samaritains, nous voudrions panser vos blessures, nous voudrions mettre un peu de baume sur vos plaies et c'est pour cela que nous nous pressons aujourd'hui autour de vous et que nous avons tenu à vous dire bien haut toute notre estime et toute

notre reconnaissance. Ah ! si les circonstances eussent été plus favorables, ce n'est pas cinquante mains, c'est cinq cents mains sympathiques que vous auriez vues se tendre aujourd'hui vers vous pour vous prouver, dans ce geste cordial, que si cinquante ans de dévouement au service de l'Instruction publique n'ont pas suffi pour vous assurer une part bien grande des biens de ce monde, elles vous ont au moins mérité la possession d'un riche trésor d'amitiés qui dureront bien au-delà des biens de la fortune. Nous ne sommes qu'un petit nombre aujourd'hui, mais nous représentons tous les absents et c'est en leur nom comme au nôtre que nous voulons vous assurer que votre nom restera gravé en lettres d'or, dans notre mémoire, à côté des plus grands éducateurs de cette province.

Maintenant, cher M. Ahern, me voici rendu à la partie la plus embarrassante de la tâche qui m'a été confiée. J'ai le pénible devoir, en effet, de vous avouer que je me suis rendu coupable d'un délit qui assurément ne manquera pas de gravité à vos yeux. Et ce qui rend ma confession plus difficile, c'est que je ne suis pas sûr d'avoir la contrition suffisante. Voici la chose. En cédant à mes instances de nous laisser vous préparer cette petite démonstration, vous avez mis pour condition qu'on ne vous présentât pas autre chose que des félicitations. Mais vos amis n'en ont pas jugé de la sorte et comme les règlements de l'Association, en autant que je puis les connaître, ne donnent pas au président le droit de veto, j'ai dû céder devant le désir unanime, formellement et matériellement exprimé, de vous présenter un petit souvenir.

Voilà ce dont je suis coupable, c'est-à-dire ce dont nous sommes tous coupables, et ce dont nous nous accusons en toute humilité et avec le ferme propos de ne pas recommencer... avant la prochaine occasion. Espérant que ces bonnes dispositions nous feront trouver grâce devant vous, je vous prie, au nom de tous vos amis, de tous vos collègues, de tous vos confrères et de tous vos élèves de bien vouloir accepter, comme témoignage de la sincérité de nos sentiments et comme emblème de leur inaltérabilité les quelques pièces d'or que renferme cette modeste bourse.

Je vous prie en même temps de bien vouloir remettre de notre part à M^{de} Ahern, ces quelques fleurs comme témoignage de notre profond respect et de notre vif désir de l'associer à la fête de ce jour.

L'HONORABLE M. FRANCOEUR ET MGR ROULEAU

Nous regrettons n'avoir pu nous procurer le texte de la touchante allocution du vénérable Principal de l'École normale Laval, Mgr Rouleau, et celui de l'éloquent discours de l'honorable M. Francoeur, Orateur de l'Assemblée législative. Nous renvoyons le lecteur au procès-verbal de la dernière réunion de l'Association des Instituteurs de Québec. Voir le compte rendu ci-haut.

HONORABLE C.-F. DELAGE

SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il se déclare d'abord heureux de pouvoir se joindre aux confrères du jubilaire pour exprimer à ce dernier son admiration, sa reconnaissance, ses meilleurs sentiments. Cette date ne pouvait passer inaperçue. On l'a inscrite avec raison en lettres d'or dans les annales du corps enseignant. Mes félicitations aux organisateurs de cette démonstration et mes remerciements.

Sans eux, point d'arrêt dans notre course, nous n'aurions pas jeté un regard sur un passé bien rempli ; nous n'aurions point donné à un bon serviteur l'appréciation qu'il mérite, à laquelle il est sensible et dont il restera toujours profondément touché.—Le jubilaire appartient à une famille d'éducateurs et des philanthropes. Il a maintenu l'honneur des siens,

et a ajouté à leur bonne réputation. Il ne s'est pas contenté d'être un professeur distingué, aimé et respecté, il a apporté son puissant concours, sa précieuse collaboration au journalisme pour la belle cause de l'enseignement primaire, il a préparé des manuels pour les professeurs et les élèves, et son expérience a toujours été précieuse au sein du Comité catholique de l'Instruction Publique. Il a été un ami dans les bons comme dans les mauvais jours pour tous ses confrères: c'est son plus beau titre de gloire.

Nous assistons à une véritable trilogie. Par un concours de circonstances assez extraordinaire, nous saluons le présent, dans la personne de M. John Ahern; nous venons de déposer sur la tombe de M. J.-B. Cloutier, un vétéran, nos regrets les plus sincères, c'est l'hommage au passé, et vous avez salué l'avenir dans la personne de l'honorable J.-N. Francœur, un de vos anciens compagnons, qui vient d'être élevé à la belle position d'Orateur de l'Assemblée législative de cette province. Sa carrière comme celle du jubilaire est une preuve que le talent secondé par le travail et la persévérance mène au succès.

Il forme le vœu qu'ils soient tous deux conservés longtemps encore à l'affection de leurs parents, à l'admiration de leurs amis, au service de belles et bonnes causes.

Bref que la Providence ne crée point trop fréquemment de vides dans les rangs de ceux auxquels il s'adresse, et qui peuvent toujours compter sur son concours le plus sympathique.

M. J.-N. MILLER

SECRÉTAIRE DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

*Monsieur le Président,
Messieurs,*

J'ai été très heureux d'apprendre que la Conférence des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval avait décidé de fêter le cinquantième anniversaire de l'entrée dans la carrière de l'enseignement de mon vieil ami, M. John Ahern, et je vous prie d'agréer mes bien sincères remerciements, M. le président, pour l'invitation que vous m'avez faite d'assister à cette fête de famille. Cette démonstration honore et l'École normale qui l'a organisée et le doyen de ses professeurs.

M. Ahern a obtenu des succès remarquables pendant toute sa carrière professionnelle et il avait même commencé à se distinguer comme élève de l'École normale Laval. En effet, en 1870, il obtenait son diplôme académique et un grand nombre de prix pour des branches très importantes du programme d'études, comme en fait foi le palmarès de l'École normale, et le "Courrier du Canada", dans son compte-rendu de la séance de fin d'année, contient la mention suivante: "Les élèves ont lu et déclamé, avec une diction que tout le monde a admirée, plusieurs morceaux qui ont été fort applaudis. Nous avons remarqué surtout un discours sur le génie et la méthode par M. John Ahern."

Après avoir enseigné à St-Romuald, je crois, et au collège de Lévis, M. Ahern a accepté une position de professeur à l'Académie Commerciale catholique, de Montréal, où j'ai eu l'avantage d'être son collègue pendant une dizaine d'années. Il a obtenu de grands succès dans les classes supérieures qu'on lui avait confiées, et les nombreux élèves qu'il a formés, dont plusieurs occupent aujourd'hui dans le commerce et l'industrie des positions éminentes, lui doivent en grande partie le développement intellectuel et la formation du caractère qui les ont portés au premier rang dans la société. Aussi ces anciens élèves se rappellent-ils toujours avec joie et reconnaissance leur ancien professeur de l'Académie du Plateau.

En 1887, M. Ahern a été appelé par le gouvernement et par Mgr Bégin, alors principal de l'École normale Laval, à remplir les fonctions importantes de professeur dans cette institution, et je n'ai pas à vous rappeler avec quelle intelligence et quel dévouement il s'est toujours acquitté de ses devoirs depuis cette époque. Comme ses anciens élèves de Montréal, ceux de l'École normale Laval ne parlent qu'avec admiration, je dirai même avec affection,

de leur ancien professeur, et la démonstration d'aujourd'hui est un témoignage de reconnaissance que vous lui rendez avec plaisir.

M. Ahern ne s'est pas contenté seulement de travailler à la formation des élèves qui lui étaient confiés ; sa sphère d'action pour le développement de l'Instruction publique a été beaucoup plus considérable et je puis dire qu'elle s'est étendue à toute la Province. C'est au Conseil de l'Instruction publique et dans ses divers sous-comités que s'élaborent les travaux qui font avancer la grande cause éducative à laquelle nous nous intéressons tous, parce qu'elle est vitale pour notre population. Or, M. Ahern est déjà depuis plusieurs années membre du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, et je dirai en passant que c'est le seul instituteur en fonction qui soit membre à vie de ce Conseil. Dans les séances importantes du Comité catholique, M. Ahern prend une part active aux délibérations et je puis rendre le témoignage qu'on l'écoute toujours avec profit. Les membres distingués du Conseil de l'Instruction publique ont d'ailleurs donné des preuves nombreuses de la confiance qu'il ont en la sagesse et au bon jugement de leur collègue en lui confiant des postes importants que je me permettrai de signaler, quoique la liste en soit un peu longue. Ainsi, M. Ahern est membre du Bureau central des examinateurs catholiques de la province de Québec, depuis sa création ; il est membre du Bureau d'examineurs des aspirants à la position d'inspecteur d'écoles ; il fait partie du sous-comité chargé de l'examen des ouvrages classiques et du sous-comité auquel on a confié la tâche de préparer un nouveau programme d'études. Toutes ces positions nécessitent de sa part un travail constant dont bénéficie notre population scolaire, travail qu'il remplit toujours avec la bonne humeur que nous lui connaissons.

Vous-mêmes, Messieurs les instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval, vous avez donné une grande preuve de la confiance que vous reposez en votre doyen en lui confiant le soin de surveiller vos intérêts dans la Commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, et vous savez que vous avez dans cette commission importante un représentant qui vous fait honneur.

Relativement aux travaux auxquels M. Ahern s'est livré dans le cours de sa carrière, il serait injuste de ne pas mentionner sa collaboration constante à "l'Enseignement primaire", collaboration qui a largement contribué aux succès de cette revue pédagogique ; le "Traité de pédagogie pratique et théorique" qu'il a fait en collaboration avec Mgr Rouleau et M. Magnan ; les deux parties de "Mon premier Livre", dont il est l'auteur avec M. Magnan ; son excellent traité de tenue des livres ; sa méthode naturelle de l'enseignement de l'anglais, etc.

Si M. Ahern a été un éducateur de tout premier ordre et qui s'est distingué dans sa profession, il a été également homme de bon conseil, chef de famille exemplaire et excellent citoyen. Combien de fois ses amis, ses anciens élèves, et même de simples connaissances, sont-ils allés frapper à sa porte pour lui demander une direction ou une ligne de conduite dans certains moments critiques où ils se trouvaient. C'est toujours avec la plus grande bienveillance qu'il accueillait les confidences qui lui étaient faites, et je ne crois pas que personne ait jamais eu à se repentir d'avoir suivi la route qu'il avait indiquée ou de s'être conformé à ses conseils. Je dois trop à mon vieil ami sous ce rapport pour ne pas lui en exprimer ma reconnaissance et je l'avertis que je me propose bien de profiter encore de sa bonne amitié pour aller le consulter dans toutes les circonstances difficiles où je pourrais me trouver, au risque même d'abuser de sa bonté à mon égard.

M. Ahern n'avait pas besoin d'entendre les paroles qui précèdent pour savoir en quelle estime je le tiens et quelle est l'admiration que j'ai pour lui, car il connaît déjà depuis bien longtemps mes sentiments à son égard ; mais je suis très heureux, Monsieur le président, que vous m'ayez fourni l'occasion de lui rendre ce témoignage public et je vous en offre toute ma reconnaissance.

Comme vous tous, Messieurs, j'espère que M. Ahern continuera encore pendant de longues années à rendre des services à la cause de l'éducation à laquelle il a consacré sa vie et je pense à la bonne Providence de lui accorder la santé et de répandre sur lui et sur tous les siens ses plus abondantes bénédictions.

M. C.-J. MAGNAN

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES ÉCOLES CATHOLIQUES

Monsieur le président,

Vous m'avez aimablement invité à prendre part à cette touchante réunion de famille, où un membre distingué du corps enseignant est fêté, honoré et loué, à l'occasion de son jubilé de professorat. Je vous remercie de tout cœur, Monsieur le président, car vous me fournissez l'occasion de dire à mon ami et ex-collègue en quelle haute estime je l'ai toujours tenu et de rappeler quelques-uns des souvenirs qui ont créé entre le jubilaire et moi des liens d'une amitié sincère et durable.

Mais avant de parler du héros de cette fête, qu'il me soit permis de remercier les orateurs qui m'ont précédé pour avoir rappelé en termes délicats et émus la mémoire de M. J.-B. Cloutier, ancien professeur de l'École normale Laval, fondateur de l'*Enseignement primaire* et l'un des pionniers de la pédagogie en ce pays. A la parenté pédagogique qui associe mon nom à celui de feu M. Cloutier, un lien de famille s'ajoute, lien qui me fait un devoir d'exprimer toute ma gratitude, à vous M. le Président, à Mgr le Principal et à M. le Surintendant pour l'hommage sincère qui vient d'être déposé sur la tombe à peine fermée de ce maître de la pédagogie canadienne.

Sans oublier celui qui est allé rendre compte à Dieu de sa longue existence, mon cœur et mon affection se portent tout naturellement vers le héros du jour, vers un collègue, un compagnon de vingt-deux années de labeur quotidien dans la même maison, l'École normale Laval,

Oui, cher H. Ahern, jamais je n'oublierai que, pendant un quart de siècle près, nous avons enseigné dans des salles de classe voisines, sous le toit de l'école normale des garçons comme sous celui de l'école normale des filles. Ensemble nous avons parcouru chaque jour le trajet du Vieux Château, puis celui de l'Ancien pensionnat de l'Université Laval, puis, enfin celui de l'école actuelle à l'antique Monastère des Ursulines. Au cours de ces promenades obligatoires, que de sujets pédagogiques n'avons-nous pas ébauchés ! que de discussions amicales n'avons-nous pas entamées et poursuivies !

Et souvent, las un peu de la lourde tâche que nous imposaient les deux départements de l'école normale, ou abattus par les épreuves inhérentes à la vie—et c'est un des souvenirs consolants de ma carrière—vous me proposiez, cher ami, vous le doyen et l'aîné de plusieurs années, d'aller retremper nos forces non au restaurant ou à la buvette, mais dans une église, au pied de l'autel. Et cette église, c'était l'antique Basilique, que nous rencontrions sur notre route presque en sortant du couvent de Marie de l'Incarnation.

Oui, cher ami, cinquante années durant, vous avez accompli joyeusement et courageusement votre tâche d'éducateur. Vous avez aimé votre labeur, vous n'avez jamais murmuré contre les sacrifices inhérents à la vocation d'instituteur. Vous avez compté sur vos efforts, sur votre travail, sur votre probité pour grandir la profession d'instituteur, et nous n'avez pas attendu passivement de cette profession l'avancement, le succès.

J'attire l'attention des jeunes instituteurs et des élèves-maîtres de cette maison sur ce caractère de la vie de M. Ahern. L'instituteur sincère, dévoué, studieux et courageux arrive nécessairement au succès, tandis que les critiques amères et intempestives ou une impatience injustifiable retardent, si elles ne les empêchent pas, les promotions recherchées.

Cher jubilaire, à l'expression de ma très sincère amitié, permettez que j'ajoute celle de ma reconnaissance. Il y a vingt-sept ans, alors que je relevai le drapeau des instituteurs, l'*Enseignement primaire*, qui tombait des mains déjà défaillantes de son dévoué fondateur, vous m'accordiez généreusement le concours de votre précieuse collaboration, cinq années avant qu'il me fût permis de rétribuer convenablement vos travaux. Vous avez ainsi soutenu mon courage dans la longue lutte qu'il m'a fallu soutenir pour maintenir haut et ferme la revue pédagogique qui avait coûté tant d'efforts à nos vaillants devanciers.

Nous avons collaboré ensemble à d'autres travaux, que le distingué secrétaire du département de l'Instruction publique, M. J.-N. Miller, vient d'énumérer, en rappelant en termes

émus tout le mérite de votre laborieuse carrière. Je ne mentionnerai pas ces travaux, mais permettez-moi, cher ami, de vous dire combien j'ai été heureux en arrivant dans cette salle, il y a un instant, d'apprendre en quels termes éloquentes et sincères, M. Filteau, le digne président de l'Association, Mgr Rouleau, Principal de l'École normale Laval, et l'honorable M. Francœur, votre, je puis dire, notre ancien élève, et maintenant le président de l'Assemblée législative, ont tour à tour célébré votre dévouement, votre persévérance et vos belles et solides qualités d'éducateur.

Vous avez eu aussi, cher ami, la consolation de voir vos mérites reconnus par le Surintendant, l'honorable M. Delâge, et par le secrétaire du département de l'Instruction publique, M. Miller, votre vieil ami, naguère votre collègue à Montréal.

Tous ces éloges, cher jubilaire, vous les méritez, et je souhaite que longtemps encore vous restiez à votre poste, où vous donnez un patriotique et salutaire exemple, non seulement à vos élèves, mais au personnel enseignant tout entier.

M. NÉRÉE TREMBLAY

PROFESSEUR A L'ÉCOLE NORMALE LAVAL

Monsieur le Jubilaire,

Vos collègues m'ont confié l'agréable tâche d'être leur interprète en cette circonstance. Ils veulent vous dire combien ils sont heureux de vous rencontrer dans la Chambre des professeurs, comme il fait bon d'y entrer en votre présence : à vos bons mots, au feu pétillant de vos réparties, les fronts se dérident, les esprits se détendent. Vous êtes le bout-en-train de leurs récréations ; votre humour y laissera un impérissable souvenir.

Dans ce cénacle de la pédagogie, il s'est entamé bien des discussions, traité bien des questions, à toutes vous aviez une réponse, non pas quelconque, mais claire, précise et toujours intéressante. S'agit-il de littérature, votre fidèle mémoire vous permet encore de réciter les plus beaux vers des auteurs français, comme des auteurs anglais ; la conversation vient-elle à tomber sur la pédagogie, votre opinion est une direction ; quelqu'un parle-t-il de sciences abstraites, grâce à votre érudition, vous n'êtes jamais pris au dépourvu.

De nos rapports avec vous, bien cher collègue, nous avons tiré bien des leçons, entre autres celle d'être gais toujours, malgré les fatigues et les traces inhérents à la carrière ; de conserver la bonne humeur dans les leçons comme dans les récréations, dans les remontrances, comme dans les encouragements. Il est encore une autre leçon que vous nous avez donnée et qui est la plus propre à nous faire du bien, et celle-là, nous tenons à la dégager devant vos élèves d'hier et devant ceux d'aujourd'hui, parce qu'elle est la meilleure leçon de pédagogie qui se puisse donner.

Cette leçon, Monsieur le jubilaire, est faite de votre silence sur certaines questions relatives aux professions plus rémunératrices que la vôtre et la nôtre. Si quelqu'un parlait avantageusement des autres professions, et Dieu sait qu'il en a été question souvent, en ces dernières années, pendant lesquelles la gêne nous a fait de malencontreuses visites, vous gardiez alors le silence, tout au plus vous répondites une fois : "L'instituteur ne travaille pas seulement pour de l'argent."

Cette sublime réponse nous dit pourquoi, vous, à qui de grands talents, des connaissances parfaites en comptabilité et en chiffres assuraient une place des plus enviables dans le monde de la finance, avez choisi l'enseignement avec un salaire désirable, parce que vous l'aimiez ; et, parce que vous l'aimiez, vous avez travaillé avec acharnement et belle humeur, sans jamais exalter les autres professions et déprécier la vôtre ; aussi vous avez remporté les plus grands succès que puisse désirer un instituteur.

Permettez-nous, bien cher collègue, de formuler un vœu avant de terminer : c'est celui de vous voir longtemps encore continuer vos bonnes et salutaires leçons.

DOCUMENTS OFFICIELS

COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE FÉVRIER 1920

Séance du 4 février 1920.

(Avant-midi).

PRÉSENTS :—L'honorable Cyrille-F. Delâge, président ; Messieurs les évêques de Valleyfield, de Sherbrooke, de Charlottetown, de Joliette, de Mont-Laurier, de Haileybury, Mgr F.-X. Ross, Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie, représentant son Eminence le cardinal Bégin ; Mgr Georges Gauthier, auxiliaire, représentant Mgr l'archevêque de Montréal ; M. l'abbé Sylvio Corbeil, représentant Mgr l'archevêque d'Ottawa ; M. l'abbé Léon Maurice, représentant Mgr l'évêque de Chicoutimi ; M. l'abbé Auguste Lelaidier, représentant Mgr l'évêque des Trois-Rivières ; Mgr J.-E. Bourret, vicaire-général, représentant Mgr l'évêque de Nicolet ; M. le chanoine F.-Z. Decelles, représentant Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe ; Mgr N.-Z. Lorrain, représentant Mgr l'évêque de Pembroke ; M. le chanoine V. Huard, représentant Mgr le vicaire-apostolique du Golfe Saint-Laurent ; l'honorable Thomas Chapais, l'honorable Dr J.-J. Guerin, l'honorable juge J.-E. Robidoux, l'honorable Hector Champagne, l'honorable juge Mathias Tellier, M. Jules-Edouard Prévost, M. John Ahern, M. Hyacinthe-A. Fortier, M. Ernest Lapointe, l'honorable juge W. Mercier, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Napoléon Brisebois, M. Nérée Tremblay et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Lecture de lettres de Son Eminence le cardinal Bégin, de Mgr l'archevêque de Montréal, de Mgr l'archevêque d'Ottawa, de Mgr l'évêque de Chicoutimi, de Mgr l'évêque des Trois-Rivières, de Mgr l'évêque de Nicolet, de Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe, de Mgr l'évêque de Pembroke, de Mgr le vicaire-apostolique du Golfe Saint-Laurent, déléguant respectivement Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie, Mgr Georges Gauthier, auxiliaire, M. l'abbé Sylvio Corbeil, M. l'abbé Léon Maurice, M. l'abbé Auguste Lelaidier, Mgr J.-E. Bourret, vicaire-général, M. le chanoine F.-Z. Decelles, Mgr N.-Z. Lorrain, vicaire-général, M. le chanoine V. Huard, pour les représenter à la présente session.

Le procès-verbal de la dernière session est approuvé.

Il est unanimement résolu, sur proposition de M. Nap. Brisebois, appuyé par Mgr Forbes, que la résolution suivante soit inscrite au procès-verbal : "Le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique présente ses plus sincères félicitations à M. John Ahern, membre de ce Comité et professeur à l'École normale Laval, à l'occasion du cinquième anniversaire de son entrée dans l'enseignement, et il croit devoir lui témoigner sa profonde reconnaissance pour les éminents services qu'à des titres divers il a rendus à la cause de l'enseignement primaire et pour la collaboration active et très précieuse qu'il a apportée aux travaux de ce Comité."

Le sous-comité chargé de l'examen des livres de classe présente le rapport suivant :

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DES LIVRES CLASSIQUES

Séance du 3 février 1920.

PRÉSENTS. — Mgr Emard, président, Mgr Forbes, l'honorable Dr Guerin, l'honorable juge Robidoux, l'honorable Hector Champagne, M. John Ahern, M. Napoléon Brisebois, M. le surintendant de l'Instruction publique et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Lecture d'une lettre de Mgr Brunault, évêque de Nicolet, exprimant ses regrets de ne pouvoir assister à cette séance.

Le sous-comité a examiné le livre intitulé "Histoire du Canada", par l'abbé Adélar Desrosiers et Camille Bertrand, et il a suspendu son étude de cet ouvrage.

M. le Surintendant annonce qu'il s'est conformé au désir exprimé par le sous-comité, à sa dernière réunion, concernant la demande de majoration du prix de vente de plusieurs manuels de classe des Frères des Écoles chrétiennes, et que cette question a été soumise à l'Imprimeur du Roi. Celui-ci a fait une enquête à ce sujet et, dans un rapport daté du 6 octobre 1919, il déclare en être arrivé à la conclusion que l'augmentation du prix du papier, du carton, de la toile, du fil et de la main-d'œuvre, depuis l'année 1914, justifie une augmentation de 30 pour cent pour les livres ordinaires et de 35 pour cent pour les manuels de géographie avec cartes en couleur.

En conséquence, le sous-comité recommande que les conclusions de ce rapport soient approuvées.

(Signé)

JOSEPH MÉDARD,
Evêque de Valleyfield, Président

Ce rapport est approuvé.

Le sous-comité chargé de la préparation d'un nouveau programme d'études soumet le rapport qui suit :

"Votre sous-comité a l'honneur de faire rapport qu'il s'est réuni le 20 janvier 1920, au département de l'Instruction publique, où il a tenu trois séances consacrées à l'étude du projet de programme soumis par M. l'abbé L.-A. Desrosiers, principal de l'École normale Jacques-Cartier.

Étaient présents : l'honorable Cyrille-F. Delage, président, Mgr Thomas-G. Rouleau, Mgr F.-X. Ross, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. John Ahern, M. C.-J. Magnan, M. Nap. Brisebois et M. Lionel Bergeron, secrétaire *pro tem*.

Le sous-comité, après avoir étudié le projet de programme qui lui a été soumis et y avoir apporté plusieurs amendements, a adopté la résolution suivante, sur proposition de M. C.-J. Magnan, appuyé par M. Nap. Brisebois : "Que le projet de programme d'études, tel qu'amendé par le sous-comité à ses séances du 20 janvier 1920, soit accepté par ce sous-comité et recommandé à l'approbation du Comité catholique, et que le sous-comité du programme d'études soit autorisé à continuer ses travaux pour adapter au nouveau programme les instructions pédagogiques de l'ancien programme".

(Signé)

CYRILLE-F. DELAGE,
Président.
LIONEL BERGERON,
Secrétaire *pro tem*.

Après explications données par M. l'abbé Desrosiers, rapporteur du sous-comité et par M. le chanoine Ross, le Comité, à la demande de M. Prévost, étudie le projet de programme, et la séance est ajournée à 2 heures de l'après-midi, après discussion à laquelle prennent part M. Tremblay, M. Ahern, M. le juge Mercier, M. Prévost et M. Lapointe.

Séance du 4 février 1920
(Après-midi).

PRÉSENTS :—L'honorable Cyrille-F. Delâge, président ; Messieurs les évêques de Sherbrooke, de Charlottetown, de Joliette, de Mont-Laurier, de Haileybury, Mgr P.-E. Roy, Mgr Georges Gauthier, Mgr F.-X. Ross, M. l'abbé Sylvio Corbeil, M. l'abbé Léon Maurice, M. l'abbé Auguste Lelaidier, Mgr J.-E. Bourret, M. le chanoine F.-Z. Decelles, Mgr N.-Z. Lorrain, l'honorable Thomas Chapais, l'honorable Hector Champagne, l'honorable juge Mathias Tellier, M. Jules-Edouard Prévost, M. John Ahern, l'honorable juge W. Mercier, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Napoléon Brisebois, M. Nérée Tremblay et M. J.-N. Miller, secrétaire.

A l'ouverture de la séance de l'après-midi, M. le Surintendant attire l'attention du Comité sur la grande convention nationale d'éducation qui a eu lieu à Winnipeg, les 20, 21 et 22 octobre dernier, convention à laquelle il a représenté la province de Québec, conjointement avec le secrétaire français et le secrétaire anglais du département de l'Instruction publique.

Il fait en quelques mots le résumé des travaux de cette convention et il insiste surtout sur la part que les délégués de la province y ont prise pour faire rejeter une proposition à l'effet d'établir un bureau fédéral d'éducation à Ottawa.

Le Comité approuve l'attitude du Surintendant et des autres délégués de la province à cette convention de Winnipeg et il est résolu, sur proposition de M. Napoléon Brisebois, appuyé par M. Tremblay : " Que le paiement d'une somme de cinq cents piastres pour frais de voyages encourus par l'honorable Cyrille-F. Delâge et M. J.-N. Miller afin d'assister à la Conférence nationale d'éducation tenue à Winnipeg les 20, 21 et 22 octobre dernier soit ratifié, et que cette somme soit prise à même le fonds du Comité catholique."

M. le Surintendant fait ensuite remarquer que la commission scolaire de Ste-Jeanne-de-Neuville, qui a reçu les délégués du Congrès des commissaires d'écoles qui s'est tenu dans cette municipalité, le 29 novembre 1917, a fait des dépenses considérables pour cet objet, et qu'elle demande le remboursement d'un déficit de \$180.00.

Il est alors proposé par M. Nap. Brisebois, appuyé par M. Nérée Tremblay, et résolu : " Que le Surintendant de l'Instruction publique soit autorisé à payer, pour le congrès des commissaires d'écoles qui s'est tenu à Sainte-Jeanne-de-Neuville, le 29 novembre 1917, à même le fonds du Comité catholique, une somme n'exécédant pas cent quatre-vingts piastres encore due sur les dépenses encourues pour ce congrès."

Le Comité reprend la discussion sur le projet du programme d'études soumis par son sous-comité. Après quelques remarques de la part de Mgr Gauthier, Mgr Ross, M. l'abbé Corbeil, MM. Tremblay, Prévost, Chapais, Mercier, etc., il est unanimement résolu, sur proposition de Mgr Gauthier, que : " Ce Comité accepte en principe et dans ses grandes lignes le projet de programme d'études pour les écoles primaires que lui soumet le sous-comité nommé dans le but de simplifier le dit programme, ainsi que la classification préconisée. Il est entendu que, d'ici à un mois, les membres de ce Comité qui, après une étude plus complète, auront des objections ou des suggestions à faire touchant ce programme, devront les faire parvenir au sous-comité déjà établi, lequel étudiera les dites objections ou suggestions d'ici à la prochaine séance du mois de mai, alors que ce comité prendra une décision finale. De plus, ce Comité autorise le sous-comité de mettre immédiatement à l'étude le programme du cours complémentaire proposé dans le rapport de Mgr Ross ; de faire adapter les manuels au nouveau programme ; de préparer les retouches au programme des écoles normales pour les mettre en harmonie avec le nouveau programme des écoles primaires."

Le Comité s'occupe ensuite de l'article de l'ordre du jour qui se lit comme suit : "Prise en considération d'un projet d'organisation du certificat d'études primaires, conformément

“ à la résolution adoptée par le Comité catholique, à la session du 24 septembre 1919: “Que le rapport qui précède (voir pages 9 et 10 du dernier procès-verbal) soit reçu, qu'il soit imprimé dans le procès-verbal de la présente session, et qu'il soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine session pour étude.”

Il est proposé par Mgr F.-X. Ross, appuyé par M. l'abbé L.-A. Desrosiers : “ Que le Comité catholique approuve la création des certificats d'études primaires tel que recommandée par le sous-comité chargé de la refonte du programme, et charge le département de l'Instruction publique de préparer l'organisation d'un bureau autorisé à délivrer ces certificats.”—Adopté.

Deux requêtes sont prises en considération, l'une de M. l'abbé Dudemaine, curé d'Amos, comté de Témiscamingue, demandant que le Bureau central des examinateurs catholiques soit autorisé à faire subir les examens à Amos, pour les diplômes élémentaire et modèle, et l'autre de la révérende Sœur Supérieure du couvent de Carleton, demandant que les aspirants au brevet d'académie soient autorisés à l'avenir à subir leurs examens à Carleton. Ces deux demandes sont agréées et le Comité catholique recommande que l'article 80 de ses règlements scolaires soit amendé en conséquence.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le chanoine Mousseau, principal de l'Ecole normale de Valleyfield, et d'une requête de la révérende Sœur Marie de St-Jean-Berchmans, directrice de l'Ecole normale de Chicoutimi, exposant que l'augmentation considérable de tout ce qui est nécessaire à la vie exige que le prix de la pension des élèves-institutrices soit augmenté. Ces demandes sont reçues favorablement et il est résolu, sur proposition de l'honorable juge Mercier, appuyé par M. l'abbé Sylvio Corbeil, “que le prix de la pension des élèves-institutrices des Ecoles normales de filles puisse être porté jusqu'à la somme de \$120 par année et que l'article 150 des règlements du Comité catholique soit amendé en conséquence.”

M. Napoléon Brisebois propose, appuyé par M. l'abbé S. Corbeil, “que le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique prie le gouvernement de vouloir bien, dès la présente année 1919-20, majorer au moins de cinq piastres chacune les primes de \$15.00, de \$20.00 et de \$25.00 qu'il distribue actuellement parmi le personnel enseignant laïc, selon que tout instituteur ou institutrice a enseigné pendant 10, 15 ou 20 ans.” —Adopté.

La séance est rjournalée, la prochaine réunion du Comité catholique devant avoir lieu le deuxième mercredi du mois de mai 1920.

J.-N. MILLER,

Secrétaire.

ARTICLES 63 ET 69 DES RÈGLEMENTS DU COMITÉ CATHOLIQUE AMENDÉS

Avis aux commissaires et aux syndics d'écoles

Les articles 63 et 69 des Règlements du Comité catholique ont été amendés comme suit par un arrêté en conseil en date du 17 décembre 1919 :

“ L'honorable Secrétaire de la province, dans un rapport en date du 16 décembre (1919), expose : que le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, à sa session du 24 septembre 1919, a recommandé que les articles 63 et 69 de ses règlements soient amendés.

et ce, afin d'obliger plus strictement les commissaires et les syndics à fournir de l'eau potable à chacune de leurs écoles.

Les amendements recommandés sont les suivants :

ARTICLE 63 :—Ajouter après le mot "combustible", à la quatrième ligne, les mots : "et d'eau".

ARTICLE 69 :—Ajouter après le mot "mois", à la quatrième ligne, les mots "faire transporter de l'eau potable tous les jours de classe, lorsque le terrain de l'école n'en est pas pourvu."

Que le Surintendant de l'Instruction publique, par lettre en date du 30 septembre 1919, recommande d'approuver ces amendements.

EN CONSÉQUENCE, l'honorable Secrétaire propose que la recommandation du Surintendant soit approuvée, en vertu de l'article 2548 des S. R. P., de 1909.

Certifié,

A. MORISSETTE,
Greffier du Conseil Exécutif.

BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

INSTRUCTIONS AUX PERSONNES QUI SE PROPOSENT DE SUBIR L'EXAMEN CETTE ANNEE

Québec, 12 février 1920.

L'examen des candidats aux brevets de capacité pour l'enseignement commencera, cette année, le 29 juin prochain et se terminera le 2 juillet suivant. Les aspirants au diplôme académique commenceront à subir l'examen le mardi, 29 juin, et les autres, c'est-à-dire les candidats au brevet élémentaire et au brevet modèle, ne commenceront leur examen que le lendemain, mercredi, 30 juin.

Le programme des Ecoles normales d'après lequel le Bureau central des examinateurs catholiques doit faire subir les examens pour l'obtention des diplômes des trois degrés comprend les matières suivantes :

Brevet élémentaire

Brevet modèle

Brevet académique

Prières et catéchisme.	Prières et catéchisme.—Cours de religion.	Prières et catéchisme.—Cours de religion.
Pédagogie.	Pédagogie.	Pédagogie.
Histoire sainte.	Histoire Sainte et de l'Eglise	Histoire Sainte et de l'Eglise.
Bienveillances.	Bienveillances.	Bienveillances.
Lecture française.	Lecture française.	Lecture française.
Lecture anglaise.	Lecture anglaise.	Lecture anglaise.
Lecture latine.	Lecture latine.	Lecture latine.
Grammaire, analyse et lexicologie.	Grammaire, analyse et lexicologie.	Grammaire, analyse et lexicologie.
Dictée.—Ecriture.	Dictée.—Ecriture.	Dictée.—Ecriture.
Littérature.	Littérature.	Littérature et histoire littéraire.
Composition.	Composition.	Composition.
Arithmétique.	Arithmétique.	Arithmétique.
Calcul mental.	Calcul mental.	Calcul mental.

Comptabilité domestique et agricole.	Comptabilité commerciale.	Comptabilité commerciale.
Géographie, inst. civique.	Géographie, inst. civique.	Géographie, instruction civique.
Histoire du Canada.	Histoire du Canada.	Histoire du Canada.
Histoire des Etats-Unis.	Histoire des Etats-Unis.	Histoire des Etats-Unis.
Dessin.	Dessin.	Dessin.
Sciences naturelles—zoolo- gie, botanique.	Sciences naturelles—zoologie, botanique, cosmographie.	Sciences naturelles—zoologie, botanique, cosmographie.
Hygiène.	Hygiène.	Hygiène.
Agriculture.	Agriculture.	Agriculture.
	Toisé des surfaces et des solides.	Toisé des surfaces et des solides, et géométrie plane. (<i>Cette dernière pour les hommes seu- lement.</i>)
	Algèbre.	Algèbre.
	Histoire de France.	Histoire de France.
	Histoire d'Angleterre.	Histoire d'Angleterre.
		Histoire Ancienne.
		Physique.
		Philosophie.
		Trigonométrie (<i>Pour les hom- mes seulement.</i>)

La lecture française et la lecture anglaise sont maintenant obligatoires à tous les degrés et pour tous les candidats.

On ne doit pas oublier que, comme par le passé, les matières du brevet élémentaire sont aussi obligatoires pour les diplômes modèle et académique et que les matières du brevet modèle sont également obligatoires pour le diplôme académique.

Les candidats doivent subir l'examen dans leur langue maternelle sur toutes les matières mentionnées ci-dessus pour chaque catégorie de diplôme, et ceux qui veulent obtenir un brevet pour les deux langues doivent, en outre, être examinés sur les sujets suivants, en français ou en anglais, suivant le cas : grammaire, dictée et composition.

Les personnes qui ont obtenu le diplôme élémentaire ou le diplôme modèle en 1916 ou après cette année, c'est-à-dire celles qui ont subi l'examen sur le programme des écoles normales, seront exemptées de passer un nouvel examen sur les matières suivantes :

1.—Histoire du Canada, histoire des Etats-Unis, bienséances, hygiène et agriculture, pour les personnes munies du diplôme élémentaire et qui se présenteront pour le brevet modèle ou le brevet académique ;

2.—Histoire Sainte et de l'Eglise, histoire du Canada, histoire des Etats-Unis, histoire de France, histoire d'Angleterre, bienséances, arithmétique, comptabilité, géographie et instruction civique, hygiène, agriculture, sciences naturelles (zoologie, botanique, cosmographie), pour les personnes déjà munies du diplôme modèle et qui se présenteront pour le brevet d'académie.

Quant aux aspirants et aspirantes qui ont obtenu un diplôme du Bureau central AVANT l'année 1916, ils ne bénéficieront que des exemptions suivantes, s'ils se présentent pour un brevet supérieur :

1.—Histoire du Canada, pour les diplômés élémentaires.

2.—Histoire du Canada, histoire de France, histoire d'Angleterre et comptabilité pour les diplômés modèles.

Les aspirants et aspirantes qui ont déjà obtenu un diplôme du Bureau central ne doivent pas oublier, dans leur lettre de demande d'admission à l'examen, de mentionner le degré, la date et le numéro de leur diplôme.

Ils ne sont pas tenus d'envoyer de nouveau leur extrait de baptême mais ils doivent produire un autre certificat de moralité.

L'examen se fera dans les localités suivantes : Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Nicolet, Rimouski, Chicoutimi, Valleyfield, Hull, Joliette, Baie-Saint-Paul, Carleton, Farnham, Fraserville, Havre-aux-Maisons, Montebello, New-Carlisle, Grande-Rivière, Pointe-aux-Esquimaux, Fort-Coulonge, Roberval, Sainte-Anne-des-Monts, Saint-Ferdinand-d'Halifax, Ste-Agathe-des-Monts, Sainte-Marie-de-Beauce, Saint-Georges-de-Beauce, Victoriaville, Maniwaki, Tadoussac, Rivière-au-Renard, Ville-Marie, Sept-Iles et Mont-Laurier.

Toute personne qui se propose de subir l'examen devant le Bureau central doit, AU MOINS TRENTE JOURS AVANT L'ÉPOQUE FIXÉE POUR L'EXAMEN, c'est-à-dire AVANT LE 29 MAI, en informer le Secrétaire du Bureau et lui transmettre en même temps, conformément aux dispositions de la formule ci-après : 1. Un certificat de moralité signé par le curé ou le desservant de la paroisse où elle a résidé pendant les six mois précédant l'examen ; 2. Son extrait baptistaire ; 3. La somme exigée comme droit d'examen. Cette somme est de \$3.00 pour le diplôme élémentaire (*primaire élémentaire*), de \$4.00 pour le diplôme modèle (*primaire intermédiaire*) et de \$5.00 pour le diplôme académique (*primaire supérieur*).

Pour être admis à l'examen, les aspirants et aspirantes devront avoir au moins dix-sept ans révolus le ou avant le 31 décembre prochain (1919). On voudra bien ne pas oublier qu'il est tout à fait inutile de faire une demande d'admission à l'examen si l'on n'a pas l'âge réglementaire.

Voici la formule que chaque aspirant devra remplir bien exactement et envoyer au secrétaire du Bureau central :

(Nom de la localité)

"Au Secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques, Québec.

"Monsieur,

"Je, soussigné (*écrire ses nom et prénoms*), né . . . à (*indiquer l'endroit*), le (*donner la date*), domicilié . . . à (*donner le lieu de la résidence de ses parents*), comté de (*nom du comté*), "ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de me présenter à (*écrire le nom de la localité où l'on doit se rendre pour l'examen*), afin de subir l'examen en (*dire si c'est en français ou en anglais, ou dans les deux langues*), pour le brevet d'école (*élémentaire, modèle ou académique*). J'ai l'honneur de vous transmettre la somme de \$ (*mettre le montant des droits d'examen exigés*) et le certificat de moralité signé par le curé (*ou desservant*) de ma paroisse, ainsi "que mon extrait baptistaire.

"Vous voudrez bien m'envoyer mon diplôme ou l'avis du résultat de mon examen à "*(nom du bureau de poste)*.

"J'ai déjà obtenu le diplôme (*élémentaire ou modèle*) en l'année (*donner l'année*). Ce "diplôme porte le numéro (*mentionner le numéro*).

(Signature de l'aspirant.)

Le certificat de moralité doit être dans les termes suivants :

"Je, soussigné, certifie que j'ai personnellement connu et que j'ai eu l'occasion d'observer (*les nom et prénoms de l'aspirant*) pendant (*dire le nombre d'années ou de mois*) ; que "durant tout ce temps, sa vie et sa conduite ont été sans reproches, et j'affirme que je crois "qu' est intègre et consciencieux (*ou consciencieuse*).

(Signature du curé ou desservant de la paroisse.)

Les candidats qui ont été ajournés pour quelques matières à l'examen de juin dernier, de même que ceux qui ont échoué complètement, devront renouveler leur demande d'admission à l'examen de juin prochain et l'accompagner d'un nouveau certificat de moralité signé par le curé. Ils ne sont pas tenus cependant de transmettre un nouvel extrait baptistaire. Ces aspirants sont obligés d'envoyer au Secrétaire \$1.00 s'ils reprennent leur examen pour le diplôme élémentaire, \$1.50 s'ils reprennent leur examen pour le diplôme modèle, et \$2.00 s'ils

reprennent leur examen pour le diplôme académique. Ils ne devront pas oublier de mentionner le numéro d'ordre qui leur avait été assigné l'année dernière. Ces aspirants feront leur demande comme suit :

(Nom de la localité et date...)

" Au Secrétaire du Bureau Central des examinateurs catholiques, Québec.

Monsieur.

" Je, soussigné... (écrire ses nom et prénoms), né... à (indiquer l'endroit), le (donner la date), domicilié... à (lieu de la résidence de ses parents), comté de (nom du comté), ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de me présenter de nouveau à (écrire le nom de la localité où l'on désire se rendre pour l'examen), afin de reprendre mon examen de l'année dernière pour le brevet d'école (élémentaire, modèle ou académique) en français (ou en anglais ou dans les deux langues). Je vous envoie ci-inclus la somme de \$ (mettre le montant exigé pour reprendre son examen), un nouveau certificat de moralité de mon curé (voir la formule du certificat ci-dessus), ainsi que l'avis que vous m'avez adressé au mois d'août dernier (envoyer cet avis).

" Vous voudrez bien m'envoyer mon diplôme ou l'avis du résultat de mon examen à (nom du bureau de Poste). Mon numéro, l'an dernier, était (mettre le numéro).

(Signature de l'aspirant.)

Par arrêté ministériel en date du 28 novembre 1919, sur la recommandation du Comité catholique, l'article S3a a été ajouté aux règlements scolaires. Cet article se lit comme suit : "Cependant une aspirante âgée d'au moins seize ans révolus ou qui aura atteint cet âge au trente et un décembre qui suivra la date de l'examen, et qui promettra par écrit de se présenter l'année suivante pour le brevet d'académie, pourra être admise à subir l'examen sur les matières du brevet modèle. Si elle réussit à cet examen, sur toutes les matières du dit brevet modèle, elle jouira des exemptions accordées par le Bureau aux aspirantes au brevet d'académie déjà munies du diplôme modèle ; mais elle n'aura pas le droit de réclamer le brevet modèle même lorsqu'elle aura atteint sa dix-septième année"

Le Bureau pourra donc admettre aux examens du brevet modèle des aspirantes ayant l'âge fixé par l'article qui précède, mais ces aspirantes devront transmettre au secrétaire du Bureau, à part tous les documents ordinaires, une promesse écrite de se présenter l'année suivante pour l'examen du diplôme académique, et un certificat de la supérieure ou de la directrice de la maison d'éducation qu'elles ont fréquentée, attestant qu'au meilleur de sa connaissance, ces aspirantes ont réellement l'intention de revenir devant le Bureau pour y subir l'examen du brevet académique.

Ce certificat de la supérieure ou de la directrice pourra être comme suit : "Je, soussignée, supérieure ou directrice du couvent de... déclare que Mlle..... est une élève de notre maison et j'ai tout raison de croire qu'elle a réellement l'intention de retourner devant le Bureau d'examineurs l'année prochaine pour y subir l'examen du diplôme académique."

(Signature de la Supérieure ou de la directrice).

Je réfère à ce sujet aux instructions que j'ai données dans la livraison du mois de janvier 1920 de "L'Enseignement primaire", aux pages 274, 275 et 276.

Les candidats qui, l'an dernier, ont échoué pour la première fois sur moins du quart du nombre des matières n'auront à subir l'examen que sur celles mentionnées dans l'avis que je leur ai adressé au mois d'août dernier.

Les personnes qui n'ont pas réussi à avoir leurs diplômes en 1898 ou les années suivantes jusqu'en 1918, et qui n'ont pas encore subi une seconde épreuve, devront, si elles se présentent devant le bureau au mois de juin prochain, payer le droit d'examen en entier et être inter-

rogées sur toutes les matières du programme, comme si elles subissaient l'examen pour la première fois.

Je demande comme une faveur toute spéciale aux personnes qui doivent se présenter à la prochaine session du Bureau de m'envoyer LE PLUS TOT POSSIBLE leur demande d'admission accompagnée de tous les documents requis. Un trop grand nombre attendent au mois de mai pour demander leur admission. Tout candidat en règle recevra une carte d'admission à l'examen.

On voudra bien faire recommander les lettres contenant de l'argent et l'on est prié de ne pas envoyer de timbres-poste pour payer le droit d'examen.

Le Bureau ne fournit pas les plumes ; chaque candidat devra donc apporter la sienne, ainsi qu'un crayon de mine de plomb, et une gomme à effacer.

Les candidats (hommes) au brevet d'académie doivent se munir d'un compas porte-crayon et d'une règle.

En ayant l'obligeance de se conformer fidèlement aux instructions qui précèdent, les aspirants aux diplômes faciliteront l'ouvrage très considérable que nécessite l'organisation des examens et ils me rendront par là même un service signalé.

J.-N. MILLER.

Secrétaire.

MÉTHODOLOGIE

LA RÉDACTION A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Pendant que les élèves plus avancés écriront une lettre de demande pour leur père (demande d'un délai dans le paiement d'une dette ou d'un billet à ordre échéant sous peu), le maître initiera les commençants, les élèves qui étudient la grammaire depuis un an, à la rédaction d'une lettre.

Il pourra procéder à peu près comme suit.

M.—Vous allez écrire une lettre aujourd'hui.

E.—Je n'ai jamais écrit de lettre, et je ne suis pas capable d'en écrire.

M.—Vous parlez et vous écrivez la dictée, vous pouvez faire une lettre. Qu'en pensez-vous, Jules ?

E.—Ça me paraît impossible ?

M.—Pourquoi cela vous paraît-il impossible ?

E.—Ce sera pourri de fautes.

M.—Pour parler, si vous aviez attendu d'être capable de le faire sans fautes, vous ne parleriez pas encore, et il est bien probable que vous seriez condamné à rester muet toute votre vie. Tout le monde fait, plus ou moins, des fautes en parlant. Donc, aussitôt que l'écolier sait orthographe un peu les mots, il peut faire une lettre.

Tout d'abord, il faut penser à la personne à qui l'on veut écrire, et ensuite penser à ce qu'on va lui dire. Dites-moi, Jules, à qui vous allez écrire.

E.—

M.—Pendant les vacances, j'ai vu un petit garçon qui s'amusa avec vous sur la ferme. Est-il votre parent ?

E.—Oui, M., c'est mon cousin ; il a passé une partie des vacances dans ma famille.

M.—Pensez-vous que lui écrire lui ferait plaisir ?

E.—J'en suis bien sûr.

M.—Eh bien ! par quelle phrase commencerez-vous votre lettre ?

E.—Je ne sais pas, je n'ai jamais écrit de phrases, excepté dans la dictée.

M.—Vous oubliez ce que vous avez fait souvent au cours des leçons de grammaire. Rappelez-vous que vous composez souvent des propositions, des phrases sur des mots désignés. D'ailleurs il n'est pas nécessaire de penser aux phrases que vous êtes appelé à faire en classe ; il vous suffit de savoir que vous parlez, et qu'en parlant vous faites des phrases. Si vous rencontriez votre cousin, que lui diriez-vous ?

E.—Je dirais : Bon jour Alfred, ça me fait plaisir de te rencontrer. . .

M.—C'est bien ce qu'il faut dire en parlant à la personne ; mais il y a quelque chose à changer en s'adressant par écrit ; ainsi au lieu de : Bonjour, Alfred, vous écrirez.

E.—J'écrirai : Bien cher cousin, ou Bien cher Alfred.

M.—Ecrivez cela au tableau noir. Où allez-vous écrire ces mots ? Sur la première ligne de la page ?

E.—Sur la première ligne, on écrit le nom de la paroisse ou de la ville, aussi la date (quantième et année) ; à deux ou trois lignes plus bas, on écrit : Cher cousin.

M.—Je vois que vous avez vu des lettres. Continuez la vôtre sur le tableau ; rappelez-vous la phrase que vous avez employée.

E.—En lui parlant de vive voix je dirais : ça me fait plaisir de te rencontrer ; maintenant je vais écrire : Ça me fait plaisir de t'écrire.

M.—Continuez en pensant toujours à ce que vous diriez de vive voix.

E.—

M.—Pourquoi aimez-vous à lui écrire ?

E.—J'aime à lui écrire, parce que je pense à lui souvent depuis les dernières vacances.

M. C'est très bien, cela, et dire que vous vous croyiez incapable d'écrire une lettre ! Continuez en répondant souvent à la question : pourquoi. Pourquoi pensez-vous à lui depuis les dernières vacances ?

E.—Nous nous sommes si bien amusés ensemble.

M.—Voilà encore une bonne phrase à ajouter ; écrivez-la au tableau, à la suite des autres. Rappelez maintenant quelques-uns des amusements qui vous ont le plus intéressés, vous et votre ami.

E.—Nous en avons fait des sauts dans la charrette, lorsque tu fouettais la *Grise* pour la faire trotter en allant chercher un voyage de foin dans la prairie. Souvent j'avais peur pour toi, quand dans le fenil, tu sautais des entrails sur le foin.

M.—Toi, Simon, quel amusement rappelleras-tu ?

E.—Moi, je rappellerais le plaisir que nous avions à pêcher des truites dans la petite rivière qui traverse notre terre.

M.—C'est cela, tu parles de ce qui t'a le plus intéressé. Il est facile de continuer à rappeler ce que vous avez fait ensemble ; il est bon aussi de parler du présent. Continuez votre lettre, Jules, dites ce que vous faites et demandez ensuite ce que fait votre cousin ; ainsi vous aurez l'air de vous intéresser à lui.

E.—Maintenant, c'est le temps du travail ; je me lève plus à bonne heure que pendant les vacances, pour étudier mes leçons et me préparer à partir pour la classe..

M.—Ça va de mieux en mieux ; parlez maintenant de ce que vous faites le soir et les jours de congé.

E.—Le soir, en arrivant à la maison, et les jours de congé, j'entre du bois, ou j'aide à papa à prendre soin des animaux. Imagine-toi du plaisir que m'a fait papa... Devine... Il m'a acheté un couple de lapins, j'ai hâte de te les montrer.

M.—C'est très bien ; mais, vous devez mettre un point après lapins ; et faire une autre phrase avec le reste. N'avez-vous pas hâte aussi de savoir ce que fait votre cousin ? Continuez.

E.—J'ai hâte aussi d'apprendre ce que tu fais, toi.

M.—Voilà une bonne lettre ; il ne reste plus qu'à la terminer par un mot d'espérance. Trouvez ce mot.

E. Espérons que nous nous amuserons aussi bien l'été prochain.

M.—Que vous êtes-vous dit, au départ de votre ami ?

E.—Mon cousin m'a dit en partant : "Au plaisir de nous revoir !" et moi : "Aux prochaines vacances !"

M.—Terminez votre lettre par cette dernière expression ; puis sur l'autre ligne, écrivez : ton cousin et sur la ligne suivante, encore plus à droite votre nom.

Et toi, Joseph, quelle lettre voudrais-tu écrire ?

E.—Si je savais écrire, je ferais une lettre à maman, à l'occasion de sa fête.

M.—C'est une excellente idée que d'exprimer ses sentiments par écrit, surtout à sa mère, le jour de sa fête. Vous en écrirez bien plus long que vous n'en pouvez dire de vive voix.

M.—Vous parlez et orthographez un peu les mots, nous pouvez écrire une lettre ; commencez.

E.—Par quoi commencer ?

M.—Par quoi Jules a-t-il commencé sa lettre à son cousin ? Voyez, elle est encore au tableau.

E.—Il a commencé par écrire sur la première ligne, au haut de la page, le nom de la paroisse et la date.

M.—Cela n'est pas absolument nécessaire dans votre lettre. Adressez-vous tout de suite à votre mère.

E.—J'écrirai : Bien chère maman.

M. Qu'écrirez-vous ensuite sur l'autre ligne ?

E.

M.—Que direz-vous à votre maman le jour de sa fête, en lui donnant la main et en l'embrassant ?

E.—Je dirai : Je vous souhaite une bonne fête, maman.

M.—Ensuite ? Quand vous voulez faire plaisir à votre mère, ou que vous voulez obtenir une faveur, que dites-vous ?

E.—Je dis : Vous êtes bien bonne, maman, je vous aime beaucoup.

M.—Voilà ce qu'il faut écrire. N'y a-t-il pas lieu de faire un retour sur le passé et de voir s'il n'y a pas quelque chose à regretter dans votre conduite. C'est le bon moment de l'avouer pour en obtenir le pardon. Dites-le avant de l'écrire au tableau.

E.—J'ai quelquefois murmuré quand vous me commandiez, d'autres fois j'obéissais lentement. Il n'en sera plus de même à l'avenir. Je donnerai le bon exemple à mes petits frères et à mes petites sœurs.

M.—C'est très bien, et assez long ; terminez par quels mots.

E.—Je vous embrasse bien fort, maman.

M.—C'est bien. Votre nom, et c'est tout.

Maintenant, les élèves qui ont écrit une lettre de demande pour leur père, apportez-la, moi. Louis, lisez la vôtre.

E.—Monsieur Papa n'est pas capable de vous payer à présent, il vous demande de l'attendre un mois. Votre tout dévoué, Octave Lavoie.

M.—Et cela vous a pris une demi-heure pour écrire ces quelques mots ? D'abord vous devez laisser parler votre père, comme s'il écrivait lui-même ; en deuxième lieu, on ne dit pas : "Je ne suis pas capable de vous payer." Ce n'est pas le moyen d'obtenir un délai, au contraire, c'est le moyen de faire soupçonner au créancier qu'il vaut mieux pour lui de se faire payer le plus tôt possible. Il faut donc invoquer une bonne raison : la vente qui n'est pas encore faite des produits de la ferme, ou autre motif valable. Vous n'avez pas parlé du service que le créancier vous rendrait en vous attendant, service qui lui vaudrait votre reconnaissance. Il n'y a rien de cela dans votre lettre. Retenez bien l'ordre et la division d'une lettre de demande : 1. On expose la demande clairement et sans détour ; 2. On donne une bonne raison à l'appui de sa demande ; 3. on parle de reconnaissance pour le service rendu.

(Suivant les indications ci-dessus, le maître donne la lettre à refaire en devoir).

Modèle :

Monsieur,

Le 15 du mois courant, le billet à ordre que j'ai consenti en votre faveur, il y a deux mois, sera échu. Pour des raisons imprévues, mes pommes de terre n'étant pas encore vendues, je ne pourrai acquitter ce billet à l'échéance sans emprunter. Si vous étiez assez bon de m'accorder un délai d'un mois, vous m'épargneriez des démarches et vous me rendriez reconnaissant à votre égard.

Dans cet espoir, je me souscris à l'avance,

Votre bien obligé serviteur,

N. TREMBLAY

Professeur

LECON D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE

1. When we have only one thought to express, *i. e.*, one statement to make, we express it in a sentence having but one subject and one predicate. Such a sentence, as you already know, is called a **SIMPLE SENTENCE**.

2. But in the course of speech we often need to group two or more thoughts together, as

The sun rose and the mist disappeared. Here you will see there are two thoughts expressed, two assertions made, and that these two assertions or sentences are joined together by the little word **AND**. In

My book is on the table or someone has taken it, the two sentences are joined by word *or*

In the following sentences by what words are the sentences joined.

1. They lost their way, for the night was dark. *Ans.* For.

2. He was rich, yet he was not happy. *Ans.* Yet.

3. He went but I stayed. *Ans.* But.

4. She played while they danced. *Ans.* While.

5. Though he was poor, he would not work. *Ans.* Though.

That it may be perfectly clear that *though* is the joining word, the sentence should be made to read : *He would not work though he was poor.*

A word that joins sentences in this way is called a **CONJUNCTION**, that is a word that *conjoins* or *joins* together.

Name the conjunctions that join all the foregoing sentences. And, or, for, yet, but, while, though.

3. But these joining words, and others like them, will do more than merely join ; for, *if we are careful to select the right one*, we can show by it

the nature of the thoughts in the sentences that are joined. For example, if we wish to show that the sun's rising *caused* the mist to disappear, we can choose the conjunction **THEREFORE** and say :

The sun rose **THEREFORE** the mist diappeared, or, using **BECAUSE**, we can say.

BECAUSE the sun rose, the mist disappeared.



If we wish to show that the second thought is opposed to the first or contrasted with the first, we can find joining words (conjunctions) that will show the opposition or contrast. For example :

Tom goes to school **BUT** he does not learn.

Tom goes to school **YET** he does not learn.

Tom goes to school **STILL** he does not learn.

Again if we wish to make it plain that something took place at the same time as another thing, we can do so by using the conjunctions **WHEN** or **WHILE**. For example :

Mary had the toothache **WHILE** she was going home.

Mary had the toothache **WHEN** she was going home. In this way we endeavor to show, by means of the conjunction we employ, what is the nature of the connection between the thoughts in the sentences that we join.

Make as many sentences as you can about the picture, each composed of at least two clauses joined by a conjunction, using as many different conjunctions as possible.

1. The cherry is dangling from the girl's fingers *and* her brother's mouth is ready to receive it.
2. The girl is teaching her brother the great lesson of life, to make an effort, *and* he is learning it.
3. A cherry is the prize *and* the boy is resolved to win it.
4. The girl is teaching her brother to open his mouth *and* he has learned his lesson well.
5. The girl has only one cherry, between her fingers *but* there is a plate full of them on the table beside her.
6. The girl is smiling *but* the boy is serious.
7. The boy is anxious *but* the girl amused.
8. The girl is not eating the cherries *but* she is enjoying them all the same.
9. The boy does not enjoy the lesson *but* he hopes to enjoy the cherries.
10. The girl is smiling *while* the boy is serious.
11. The boy is anxious *while* the girl is amused.
12. The boy's mouth is open *because* he wants to catch the cherry.
13. The boy is making an effort *because* he likes cherries.
14. The lesson will be a fruitful one *if* the boy succeeds in swallowing all the cherries.

You have succeeded admirably, now make some sentences about the cherries and the plate.

The cherries are on the plate *and* the plate is on the table.

The plate is white *while* the cherries are red.

The plate is full of cherries *and* the cherries are full of juice.

Cherries grow on trees *but* plates are made in factories.

Cherries are a natural product *but* plates are an industrial product.

Describe the girl's clothing. She has on a spotted skirt with a waist, which is called a guimp.

Are her sleeves long ? No, they are short.

How far down do they come ? They come down to a short distance above her elbows.

Does she look as if the high cost of provisions troubled her ? No, she does not look as if the high cost of provisions troubled her.

Why do you say no ? I say no, because she has the appearance of being very well fed.

Has the boy the same appearance ? He most undoubtedly has.

Do these children look as if their parents were in comfortable circumstances ? They look as if their parents were in very comfortable circumstances.

What are the cherries in the picture generally called ? They are generally called French cherries.

Do they come from France ? No, I don't think they come from France.

Why then are they called French cherries ? I suppose the first ones came from France but now they are grown in many different places.

J. AHERN.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

LE SOLDAT DU CHRIST

En mai et en juin prochain, des milliers d'enfants recevront le sacrement de Confirmation qui les rend soldats de Dieu. Les Confirmants savent leur catéchisme, néanmoins, ils écouteront avec intérêt, et même, sans doute, avec fruit, ce très beau passage d'une des conférences du célèbre orateur de Notre-Dame de Paris, le Père Monsabré :

Par le Baptême, nous sommes purifiés; par la Confirmation, nous sommes fortifiés. Par le Baptême, nous sommes sauvés de la mort; après le Baptême, nous sommes confirmés dans la vie. Dans le Baptême, la plénitude de l'Esprit-Saint nous donne l'innocence; dans la Confirmation, elle nous donne la perfection. Le Baptême nous fait entrer dans la paix du Christ, la Confirmation nous arme et nous équipe pour le combat; le baptisé est inscrit à l'état civil de la société chrétienne, où l'on doit prendre les recrues de l'armée du Christ: le confirmé

entre au service actif de cette armée. Bref, le Baptême nous réfère au Christ comme ses sujets, la Confirmation, comme ses soldats.

Soldats! écoutez-moi bien. Je vais vous expliquer le mystère de votre enrôlement.

Vous avez été présentés à l'évêque, c'est-à-dire à celui qui possède la plénitude du sacerdoce et trône aux premiers rangs de la sainte hiérarchie; car ce n'est point aux ouvriers, mais à ceux qui les dirigent qu'il appartient de donner à un édifice sa dernière perfection; ce n'est pas aux officiers subalternes, mais aux officiers supérieurs qu'il appartient de former et d'organiser une armée.

Soldats du Christ, nous ne pouvons prendre place parmi les défenseurs officiels de la sainte cause que sur l'appel et après la révision de ceux qui ont été préposés par l'Esprit-Saint au gouvernement de l'Eglise. Ils nous interrogent pour savoir si nous sommes

dignes de l'office qui va nous être confié et de l'honneur que va nous faire l'Esprit-Saint en nous incorporant à la milice chrétienne. Ils étendent leurs mains bénies pour ouvrir les portes du ciel et les approchent de nos têtes pour ouvrir les portes de nos âmes. Ces mains sont chargées de la matière sacrée qui symbolise les mystérieuses opérations de l'Esprit divin : l'huile et le baume. L'huile, symbole de la lumière des croyants et de la force des athlètes ; le baume, symbole des vertus qui doivent répandre autour de nous la bonne odeur de Jésus-Christ. Ils en marquent nos fronts, miroirs vivants de la honte et de la crainte, nos fronts qui ne devront jamais rougir de la foi ni pâlir en face de ses ennemis. Ecoutez ce qu'ils disent : *« Signo te signo crucis, et confirmo te chrismate salutis, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Je te marque du signe de la croix, et je te confirme par le chrême du salut, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. »*

— C'est fait, vous êtes soldats.

* * *
Le Chrême qui huit sur vos fronts va s'effacer bientôt ; mais le signe indélébile, le caractère sacramentel, demeure éternellement gravé dans votre âme.

Vous ne pourrez jamais désertier, sans être, aussitôt et partout, reconnus par le divin capitaine au service duquel vous vous êtes engagés. Le déserteur vulgaire de la milice humaine peut se débarrasser de ses armes, se dépouiller de ses vêtements, défigurer son visage ; s'enfuir, et cacher sa félonie dans quelque coin du monde où il ne sera plus inquiété. Le déserteur de la milice divine essayerait en vain d'effacer le chiffre tenace de sa profession ; il est marqué pour l'éternité ; rien ne peut le cacher, rien ne peut le faire oublier.

Il faut donc demeurer dans les rangs. Vous êtes soldats, vous l'êtes pour toute la vie.

Votre service actif ne doit finir qu'au jour où vous entrerez, par l'arc triomphal d'une mort chrétienne, dans le séjour de l'éternelle paix. En attendant, vous devez suivre, sans lassitude et sans dégoût, le noble étendard qui vous conduit au combat. « Je te marque du signe de la croix », a dit l'évêque. La croix de Jésus-Christ ! Voilà votre signe de ralliement, votre guidon sacré. Il vous appelle sur des chemins pleins d'embûches et de

périls ; mais ne craignez rien, votre âme est affermie par le chrême du salut ; le caractère dont vous êtes marqués vous donne droit à toutes les grâces dont dépend la victoire.

* * *
Voulez-vous d'autres gages de cette victoire que ceux que vous avez reçus de l'acte même de votre enrôlement ? — Consultez les annales de l'armée sainte à laquelle la Confirmation vous a incorporés. Ses triomphes sont votre gloire et votre réconfort.

Au commencement de ce siècle, la France avait une grande armée dont on électrisait les recrues en leur rappelant les glorieuses journées d'Austerlitz, d'Iéna et de Friedland. Petits souvenirs, en comparaison de ceux qui planent sur l'immense armée du Christ.

Douze hé os ont formé ses premiers bataillons et ont ouvert les hostilités contre le monde qu'il fallait convertir à la foi du Christ. Timides disciples d'un maître qu'ils ont trahi, renoncé, abandonné, ils sont devenus tout à coup, sous l'action de l'Esprit-Saint qui les a confirmés, les intrépides soldats de sa cause méprisée. Les interrogatoires, les injures, les menaces, les verges, la prison, les chaînes, rien ne déconcerte leur témoignage. Ils vont le porter jusqu'aux confins du monde, à travers mille périls ; ils arrosent de leur sang le champ de bataille où ils combattent ; ils meurent de mort violente, non sans avoir rallié autour de la croix, leur sublime étendard, une multitude de croyants, à qui ils communiquent l'Esprit qu'ils ont reçu et qui continuent la tradition de leur héroïsme.

Pendant trois siècles, les martyrs se succèdent et se multiplient, sans que la barbarie des persécuteurs puisse étouffer l'opiniâtre confession de la foi chrétienne. Les bourreaux crucifient, pendent, meurtrissent, écorchent, tenaillent, déchirent, arrachent, brûlent, rôtissent. On n'entend qu'un seul cri dicté par l'Esprit de force : « Je suis chrétien ! » Ce cri s'échappe, non seulement de la bouche des pontifes et des prêtres, mais de la bouche d'hommes de toute condition. L'esclave et le libre, le patricien et le plébéien, le riche et le pauvre, le savant et l'ignorant, témoignent l'un près de l'autre. La vierge de douze ans n'est pas moins courageuse que la grave matrone ; et des enfants de trois ans, à qui l'on a cru pouvoir donner, tout de suite après le Baptême, le sacrement de la virilité

repoussent de leur petites mains les caresses des tyrans, et tendent les bras vers leurs mères en criant : "Je suis chrétien !" — Race vaillante !

... Direz-vous que l'époque des persécutions est passée ? Hélas ! les faits vous donneraient un cruel démenti. Vous savez tous aussi bien que moi que la graine des persécuteurs ne pousse pas que sur les trônes des souverains orgueilleux, et qu'on peut en voir une germination touffue sur les sommets comme dans les bas-fonds de la démocratie. Ce que le présent nous fait souffrir, je le sais par expérience ; ce que l'avenir nous réserve, on ne le devine que trop. Êtes-vous prêts, soldats ? Si l'on en voulait à votre vie, sauriez-vous dire, comme les martyrs : "Je suis chrétien" — C'est la même foi que vous de-

vez confesser, et vous avez reçu, pour cela, le même sacrement.

Mais, à supposer que la passion antireligieuse, qui fermente en tant de cœurs, n'aboutisse pas à de sanglantes tragédies, vous avez à craindre la pression de l'impiété triomphante, les exclusions injustes, les mesures vexatoires qui vous atteindront jusque dans vos enfants.

... La superbe, l'ambition, la haine, la vengeance, la terrible faim de l'or, du bien-être et des plaisirs, sont autant d'ennemis de la foi que les plus acharnés persécuteurs. Arrière tout ce qui est bas et vil ! Peuple des passions, tais-toi. Tu n'obtiendras rien de mon âme affirmée par l'Esprit-Saint, rien du soldat de la foi. Je suis chrétien !

Père MONSABRE.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

DICTÉES

I

LE PAIN

Il a fallu bien du travail pour obtenir ce bon pain que nous mangeons. D'abord, le cultivateur a dû fumer son champ, le labourer plusieurs fois et l'ensemencer. Le grain mûr, il a fallu couper les épis, les lier, les rentrer dans la grange. Puis le cultivateur a battu sa récolte et il a porté le grain au moulin. Avec la farine délayée dans de l'eau, la ménagère a fait une pâte qu'elle a fait cuire au four.

- EXERCICES.—1. Résumé oralement la dictée.
2. Distinguer *mûr* de *mur*, — *pâte* de *patte*.
3. Combien de phrases dans la dictée ?
4. Mots de la famille de *ensemencer*.

II

LE PIGEON VOYAGEUR

Cet oiseau possède un sens (1) merveilleux ; transporté à de grandes distances et mis en liberté, il s'envole à une grande hauteur et regagne son colombier par le plus court chemin. Il vole avec une vitesse qui

égale et peut même dépasser celle d'un train (2) de chemin de fer. On l'utilise comme messenger (3) ; en cas de guerre, il servirait à assurer les communications des places (4) fortes et des corps d'armée.

EXERCICES.—1. *Sens* : faculté par laquelle nous recevons l'impression des objets extérieurs.—2. Un *train* de chemin de fer est une suite de wagons entraînés par une locomotive.—3. *Messages* : commission dont une personne est chargée.—4. Une *place forte* est une ville entourée de murs et de fossés, ou protégée par des forts détachés et qui peut contenir une garnison.

—Indiquer les noms dont les pronoms tiennent la place.

RÉCITATION

LES TROIS ÉPIS

L'autre soir, dans un champ de blé
Où l'on coupait la moisson mûre,
Comme en un rêve il m'a semblé
Percevoir un léger murmure.

Et j'ai vu trois épis dorés,
Couleur de miel ou de noisette,
Qui, l'un contre l'autre serrés,
A voix basse faisaient causer.

Moi, disait le plus gros des trois,
Je ferai farine si blanche
Que je serai gâteau des Rois,
L'autre, un de ceux dont le front penche.

Lui répondit sans vanité :
 "Pour moi, ce que j'ambitionne,
 C'est d'être un jour le pain qu'on donne,
 L'aumône de la Charité."

Le troisième, avec modestie
 S'inclinant au bord du sillon ;
 "Moi j'ai plus belle ambition :
 Je voudrais, dit-il, être Hostie."

Francis TROCHU.

RÉDACTION

LE VRAI COURAGE

Jeannette s'est fait une brûlure au bras, en laissant échapper un pot d'eau bouillante. Chaque fois que sa mère pense cette plaie, la petite fille éprouve une grande douleur et cependant elle ne verse pas une larme, elle ne laisse échapper ni un cri, ni une plainte.

— Mon Dieu ! Jeannette, lui dit son amie Claudine, comment peux-tu ne pas pleurer quand ta mère pense ta brûlure. Moi, je jetterais les hauts cris !

— Pas plus que moi, Claudine, si tu songes à la profonde tristesse que tes lamentations causeraient à ceux qui t'aiment ! En me contraignant le plus possible, j'épargne à ma mère une douleur que mes cris lui feraient éprouver.

Jeannette a le vrai courage, le courage qui supporte la douleur en silence, dans le but d'éviter la souffrance aux autres !

QUESTIONNAIRE.— Quel accident est arrivé à Jeannette ? Cette plaie est-elle douloureuse, fait-elle verser des larmes ? Quelle question Claudine fait-elle à ce propos ? Quelle réponse motivée lui donne Jeannette ? Quelle réflexion vous inspire la réponse et la conduite de Jeannette ?

CANEVAS. — Accident arrivé à Jeannette.. on pense la plaie. Jeannette ne pleure pas. Observation de Claudine. Réponse de Jeannette. Réflexion finale.

COURS MOYEN

DICTÉES

I

PARTICIPE PASSÉ

On a *allumé* quelques lampes, mais on ne les a pas toutes *allumées*. Avez-vous *vendu* la propriété que vous avez *achetée*. Vous avez *visité* ces villes l'année dernière, mais vous les avez *visitées* trop rapidement. Vous aviez *donné* de mauvaises nouvelles : mais celles que nous avons *données* étaient plus rassurantes. Que d'argent *perdu*, *gaspillé* avec lequel tant de misères seraient *soulagées* ! Les explications que vous avez *fournies* étaient *embarrassées*. Nous avons *ramassé* les branches que le vent avait *cassées*. La semaine *passée* nous avons eu deux jours de congé. Nos maîtres sont *étonnés* de nos progrès. J'ai *rangé* ces livres ce matin.

EXERCICES.— 1. Justifier l'accord ou l'invariabilité des participes passés.

2. Relever et analyser cinq noms, cinq adjectifs, cinq verbes.

3. Trouver deux mots de la même famille que : *lampe, ville, an, misère*.

4. Donner les dérivés en *iste* de dix noms : *lampe* (lampiste), *art* (artiste), *fumée*, *paysage*, etc.

5. Conjuguer *moudre* à ses temps primitifs.

II

LE CIEL ÉTOILÉ

C'est en été, par une belle nuit sans lune, lorsque l'air est pur, transparent et immobile, lorsque rien ne trouble le silence de ces choses, qu'il faut lever ses regards vers le ciel étoilé. Aucun *spectacle n'est plus grandiose ni plus émouvant*.

Des myriades d'étoiles étincelantes brillent dans les profondeurs de l'ombre infinie. Elles sont de diverses grandeurs et forment toutes sortes de figures variées. Les anciens croyaient que les étoiles étaient des clous de cristal ou de diamant fixés à la voûte céleste. Nous savons aujourd'hui que les étoiles sont des soleils semblables à notre soleil, que chacune d'elles est le centre d'un monde analogue au nôtre et que tous ces mondes *circulent* dans l'espace avec une régularité parfaite.

FONCIN.

QUESTIONS. — 1. Qu'est-ce qu'un spectacle grandiose et émuant ?

2. Que veut dire le mot *circuler* ? Citer quelques mots de la même famille.

3. Analyser logiquement la première phrase.

REPONSES. — 1. *Spectacle grandiose et émuant*: Un spectacle qui par sa beauté, sa grandeur, frappe l'imagination et excite dans l'âme des sentiments d'admiration, de respect et de reconnaissance pour l'auteur de tant de merveilles.

2. *Circuler*, éveiller l'idée de *cercle*, se mouvoir de manière à décrire un cercle, une circonférence. Un voyage *circulaire*, dont l'itinéraire ramène au point de départ, *circuit*, cirque, cercler, chercher, cerner sont de la même famille.

3. *C'est en été qu'il faut...* — *C'est...* que constitue un gallicisme :

1. Proposition principale : *en été, il faut lever ses regards vers le ciel étoilé, par une belle nuit sans lune*;

2. Subordonnées à la principale : *lorsque l'air est pur, transparent et immobile, — lorsque rien ne trouble le silence de ces choses.*

RECITATION

MA MÈRE !

Ma mère ! Ah ! laissez-moi redire encore : Ma mère, Ce nom, le plus aimé de tous ceux de la terre, Ce nom doux à l'oreille et talisman divin Qui nous fait oublier les ennuis du chemin. N'es-tu pas de mes jours l'ange gardien visible, Toi dont l'amour veilla sur mon berceau paisible, Toi qui joignis mes mains en me montrant le ciel ? L'espérance et la foi, je les pris dans ton âme, Je réchauffai mon cœur à ton ardente flamme ; Si ton fils est un jour un homme au cœur loyal, Chérissant le devoir, ne sachant rien d'égal, C'est qu'il aura gardé comme un trésor unique Cette tradition du foyer domestique ; Si l'esprit du chrétien plane toujours sur moi, Ces vertus, ô ma mère, elles viendront de toi. Aussi, quand je voudrai retremper mon courage, Tu viendras, n'est-ce pas, achever ton ouvrage, Et quand j'aurai besoin de répandre mon cœur, Tu resteras encore mon ange inspirateur. Peut-être bien des jours passeront sur ma tête ; Je reviendrai toujours sur ton cœur maternel Chercher dans tes baisers un avant-goût du ciel.

X

RÉDACTION

LE LOUP ET L'AGNEAU

Des moutons étaient en sûreté dans leur parc ; les chiens dormaient ; et le berger, à l'ombre d'un grand ormeau, jouait de la flûte avec d'autres bergers voisins. Un loup

affamé vint, par les fentes de l'enceinte, reconnaître l'état du troupeau. Un jeune mouton, sans expérience et qui n'avait jamais rien vu, entra en conversation avec lui : "Que venez-vous chercher ici ?" dit-il au glouton. — "L'herbe tendre et fleurie, lui répondit le loup. Vous savez que rien n'est plus doux que de paître dans une verte prairie émaillée de fleurs, pour apaiser sa faim, et d'aller éteindre sa soif dans un clair ruisseau : j'ai trouvé ici l'un et l'autre. Que faut-il davantage ? J'aime la philosophie, qui enseigne à se contenter de peu. — Est-il donc vrai, repartit le jeune mouton, que vous ne mangez point la chair des animaux et qu'un peu d'herbe vous suffit ? Si cela est, vivons comme frères et paissons ensemble." Aussitôt le mouton sortit du parc dans la prairie où le sobre philosophe le mit en pièces et l'avalait.

Défiez-vous des belles paroles de gens qui se vantent d'être vertueux. Jugez-en par leurs actions et non par leurs discours.

FÉNELON.

ELOCUTION. — Où étaient des moutons ? — Que faisaient les chiens ? — le berger ? — Quel animal survint ? — Que lui dit un jeune mouton ? — Citez la réponse du loup. — Quelle fut la confiance du jeune mouton ? — Que lui arriva-t-il ? — Dites quel enseignement on peut tirer de cette fable.

— Mettez par écrit ce que vous venez de dire.

COURS SUPÉRIEUR

DICTÉES

I

LE TRAVAIL

Un esclave qui s'était tiré de servitude ayant acheté un petit champ, le *cultiva* avec tant de soins qu'il devint le plus fertile de tout le pays. Un tel succès lui attira la jalousie de tous ses voisins qui l'accusèrent d'user de magie et d'employer des *sortilèges* pour procurer à son petit champ une si étonnante fertilité et pour rendre leurs terres *stériles*. Il fut appelé en jugement devant le *peuple romain*. Il fit apporter tous ses instruments de labour,

qui étaient en fort bon état : des hoyaux très pesants, une charrie bien équipée et bien entretenue. Il fit aussi amener ses bœufs, qui étaient gros et gras. Puis, se tournant vers ses juges : "Voilà, dit-il, mes sortilèges, et la magie que j'emploie pour rendre mon champ fertile."

ROLLIN.

QUESTIONS. — 1. Expliquer les mots : *esclave*, *sortilège*, *stérile*.

2. Citer des mots de la même famille que : *servitude*, *cultiver*, *pesant*.

3. Que pensez-vous de la défense de l'esclave ? Expliquez sa réponse.

4. Nature et fonction de chaque mot de la phrase : *Il fut appelé en jugement devant le peuple romain*.

REPONSES. — 1. *Esclave* : celui qui est sous la puissance absolue d'un maître ; — *sortilège* : pratique superstitieuse pour nuire à autrui, ou se procurer un profit injuste ; — *stérile* : qui ne produit aucun fruit.

2. *Servitude*, servir, serviteur, servante, serf, servage, asservir, asservissement, desservir, dessert ; — *cultiver*, cultivateur, cultivable, culture, inculter, agriculture, horticulture, sylviculture, pisciculture, aviculture, ostréiculture ; — *pesant*, peser, pesanteur, pesamment, pesée, pesage, peseur, peson, soupeser, appesantir, pèse-acide, pèse-lait, poids.

3. Cette défense est habile et éloquente. Elle signifiait : "C'est par mon labeur et le soin que j'ai mis dans le choix et l'entretien de mes instruments de travail que j'ai rendu ma terre fertile. Chacun, en employant les mêmes moyens, obtiendra le même résultat."

4. *Il*, pr. pers., suj. de *fut appelé* ; — *fut appelé*, v. appeler, forme passive ; — *en*, prép., met en relat. jugement et *fut appelé* ; — jugement, n. c., compl. circ. de *fut appelé* ; — *devant*, prép., met en relation *peuple romain* avec *fut appelé* ; — *le*, art. déf. se rapp. à *peuple* ; — *peuple*, n. c., comp. circ. de *fut appelé* ; — *romain*, adj. qual., qual. *peuple*.

II

L'HIRONDELLE

L'hirondelle s'est, sans façon, emparée de nos demeures ; elle loge sous nos fenêtres, sous nos toits, dans nos cheminées. Elle n'a point du tout peur de nous. On dirait qu'elle se fie à son aile incomparable ; mais non, elle met aussi son nid, ses enfants, à notre portée. Voilà pourquoi elle est devenue la maîtresse de la maison. Elle n'a pas pris seulement la maison, mais notre cœur.

Dans un logis de campagne, où mon beau-père faisait l'éducation de ses enfants, l'été, il leur tenait la classe dans une serre où les hirondelles nichaient sans s'inquiéter du mouvement de la famille, libres dans leurs allures, tout occupées de leurs couvées, sortant par la fenêtre et rentrant par le toit, jasant avec les leurs très haut, et plus haut que le maître, lui faisant dire, comme disait saint François : "Sœurs hirondelles, ne pourriez-vous vous taire ?"

Le foyer est à elles. Où la mère a niché nichent la fille et la petite-fille. Elles y reviennent chaque année ; leurs générations s'y succèdent plus régulièrement que les nôtres. La famille s'éteint, se disperse ; la maison passe à d'autres mains : l'hirondelle y revient toujours ; elle y maintient son droit d'occupation.

C'est ainsi que *cette voyageuse s'est trouvée le symbole de la fixité du foyer*. Elle y tient tellement la fille et la petite-fille. Elle y tient tellement la maison réparée, démolie en partie, longtemps troublée par les maçons, n'en est pas moins reprise et occupée par ces oiseaux fidèles, de persévérant souvenir. C'est l'oiseau du retour, elle tourne et vire sans cesse, elle plane infatigablement autour du même espace, décrivant une infinité de courbes gracieuses. Est-ce pour exercer son aile infatigable ? N'importe, ce vol circulaire nous jette dans un monde de pensées.

MICHELET (*L'Oiseau*)

COMMENTAIRES RELATIFS A L'INTELLIGENCE DU TEXTE DANS LA DICTÉE

SOMMAIRE DES QUESTIONS.—1. Donner la physionomie et le sens des mots *hirondelle*, *cheminée*, *aile*, *éteindre*, *symbole*. 2. Expliquer les expressions : *Elle n'a pas pris seulement la maison, mais notre cœur*. *Cette voyageuse s'est trouvée le symbole de la fidélité du foyer*. 3. Résumé.

HIRONDELLE éveille l'idée de *rapace*, cela tient à ce que tout le jour elle est à la poursuite des mouches. Le vocable désigne l'oiseau de passage bien connu aussi sous le nom d'*aronde* ; il apparaît au printemps et disparaît en automne.

Cheminée éveille l'idée de *voûte* ou de *four* et de *fourneau*, c'est le tout pris pour la *partie*. Le vocable désigne : 1. l'endroit d'une mai-

son où l'on fait du feu ; 2. le conduit par où passe la fumée ; 3. dans une arme à feu et à piston, l'endroit où s'adapte la capsule.

AILE offre à l'esprit l'idée d'un organe qui se meut autour d'un axe ou d'un pivot. Le vocable désigne : 1. chez les oiseaux, les membres qui tiennent la place de bras et leur servent pour voler et se soutenir dans l'air ; 2° au figuré, la protection, le refuge : ex. : *Etre sous l'aile de sa mère* ; 3° les organes d'une machine qui servent à frapper l'air ou l'eau ; ex. : *Les ailes d'un moulin. Les ailes d'une hélice* ; 4° les parties d'un tout qui semblent s'en détacher et se développer comme les ailes d'un oiseau ; ex. : *Les ailes d'un bâtiment. Les ailes d'une armée, Les ailes du nez, etc.*

ETEINDRE éveille l'idée de *piquer* ; cela tient à ce que dans l'origine on piquait le tison sous la cendre ou dans l'eau pour faire cesser l'action du feu. Le vocable désigne l'action : 1° de faire cesser la combustion ; ex. : *Eteindre un incendie. Eteindre une bougie* ; 2° au figuré, amortir, apaiser ; ex. : *Eteindre l'ardeur de la fièvre. Eteindre une dette. S'éteindre, c'est, au propre, cesser de brûler, et, au figuré, mourir doucement. Les principaux mots de la famille sont : distinguer, distinction, éteindre, extinction, inex-tinctible, instiguer, instigation, instinct, instinctif, stimuler, stimulant.*

SYMBOLE.—Ce mot rappelle à l'esprit l'idée de signes ou de traits caractéristiques qui révèlent une chose non présente ou immatérielle. Le vocable indique donc une chose par son image ou son signe caractéristique. Le serpent réchauffé est le *symbole* de l'ingratitude. La crosse et la mitre *symbolisent* le pouvoir épiscopal ; la robe *symbolise* la magistrature et l'épée l'état militaire ; c'est pourquoi l'on dit d'un juge devenu officier : *Il a quitté la robe pour l'épée.* Le signe de la croix est le symbole du chrétien ; le credo est le symbole de la foi. En chimie l'O est le symbole de l'oxygène et l'S celui du soufre.

ELLE N'A PAS PRIS SEULEMENT la maison, mais votre cœur. Non seulement elle s'est attachée à votre demeure, mais votre cœur s'est attaché à elle ; elle vous intéresse à ses travaux, à sa progéniture ; elle a eu confiance en vous et vous la payez de retour.

CETTE VOYAGEUSE s'est trouvée le symbole de la fixité du foyer. En effet, quand deux

amis se quittent pour aller à des expéditions lointaines, ils échangent souvent des anneaux, des souvenirs sur lesquels est gravée une hirondelle avec ces mots : *Je reviendrai.* C'est donc non seulement la fixité du foyer mais aussi la fidélité des sentiments que ces oiseaux symbolisent.

RESUMÉ.—L'hirondelle habite les lieux où est l'homme ; elle attache sa demeure à la sienne et semble y régner en maîtresse ; elle lègue son nid à ses petits et l'homme honore de cette confiance que lui témoigne l'oiseau. Les familles s'éteignent ou se dispersent, la maison passe à d'autres, mais l'oiseau continue à y vivre. L'hirondelle est l'image de la constance et de la fidélité ; son vol rapide et la fixité de son affection offrent un champ libre à notre imagination et nos pensées y évoluent comme les ailes de l'oiseau.

RÉCITATION

Le chêne et le roseau

La Fontaine, livre I, fable 22.

Le chêne un jour dit au roseau :
 " Vous avez bien su jet d'accuser la nature ;
 Un roitelet pour vous est un pesant fardeau ;
 Le moindre vent qui d'aventure
 Fait rider la face de l'eau,
 Vous oblige à baisser la tête ;
 Cependant que mon front, au Caucase pareil,
 Non content d'arrêter les rayons du soleil,
 Brave l'effort de la tempête.
 Tout vous est aquilon, tout me semble zéphir.
 Encor si vous naissiez à l'abri du feuillage
 Dont je couvre le voisinage,
 Vous n'auriez pas tant à souffrir ;
 Je vous défendrais de l'orage ;
 Mais vous naissez le plus souvent
 Sur les humides bords des royaumes du vent.
 La nature envers vous me semble bien injuste.
 —Votre compassion, lui répondit l'arbuste,
 Part d'un bon naturel ; mais quittez ce souci :
 Les vents me sont moins qu'à vous redoutables ;
 Je plie, et ne romps pas. Vous avez jusqu'ici
 Contre leurs coups épouvantables
 Résisté sans courber le dos ;
 Mais attendons la fin." Comme il disait ces mots,
 Du bout de l'horizon accourt avec furie
 Le plus terrible des enfants
 Que le nord eût portés jusque-là dans ses flancs.
 L'arbre tient bon ; le roseau plie.
 Le vent redouble ses efforts,
 Et fait si bien qu'il déracine
 Celui de qui la tête au ciel était voisine.
 Et dont les pieds touchaient à l'empire des morts.

QUESTIONS.—1. Que veut dire : *Tout vous est aquilon* ?—Le moindre souffle vous agite, est pour vous un vent violent.

2. Que veut dire : *Tout me semble zéphyr* ?—Pour moi, l'aquilon ne m'émeut pas plus qu'un simple zéphyr.

3. Quel est le sens de : *Sur les humides bords des royaumes du vent* ?—Sur les bords de la mer et des lacs, où le vent ne rencontre aucun obstacle qui l'arrête.

4. Le roseau est-il un *arbruste* ?—C'est une herbe graminée. Le poète l'appelle arbruste, sans doute à cause de sa petite taille, et de la nature ligneuse de sa tige, quand il est sec.

5. Que veut dire : *part d'un bon naturel* ?—D'un bon caractère, d'une âme compatissante.

6. Expliquez : *Quittez ce souci* ?—Défaites-vous de ce soin, ne vous tourmentez pas à mon sujet.

7. *Je plie et ne romps pas*. Quels sont les composés de romps ?—Interromps, corromps.

8. Traduisez en d'autres termes cette phrase poétique : *Le plus terrible des enfants que le Nord eût porté jusque-là dans ses flancs*.—Un vent du nord d'une violence inouïe.

9. Que désignent les deux derniers vers de la fable ?—Ils désignent le chêne.

10. Nom de cette tournure de phrase ?—Périphrase.

11. Quelle espèce de figure dans ces expressions : *De qui la tête au ciel était voisine, dont les pieds touchaient à l'empire des morts* ?—Une hyperbole, figure d'imagination.

COMPOSITION

Les nids des oiseaux

Pourquoi les oiseaux construisent-ils des nids ?—Dérivez les nids que vous avez eu l'occasion d'examiner.—Dites pourquoi il ne faut pas détruire les nids des oiseaux.—Que feriez-vous si un de vos camarades vous proposait de détruite un nid ?

DÉVELOPPEMENT

Les oiseaux ont besoin, comme nous, d'un abri contre le froid ; il leur faut une petite maison où ils puissent pondre leurs œufs, les couvrir et soigner leurs petits jusqu'à ce qu'ils soient assez forts pour voler de leurs pro-

pres ailes et cet abri, cette maison, c'est leur nid !

Que c'est joli un nid d'oiseau ! On dirait un berceau de poupée fait de fétus de paille, de brins de mousse, de fin duvet. Tout cela est lié, maintenu comme par une charpente très solide. Que de courses il a fallu à l'oiseau pour mener à bien ce travail si compliqué ! Et quand on songe que c'est seulement avec son bec et ses pattes que le gentil ouvrier a fait tout cela, on s'extasie sur son travail et on le trouve plus beau qu'une construction d'architecture.

Mais les nids des oiseaux ne sont pas seulement jolis ; ils sont aussi utiles, car c'est là que se développent les petits et ceux-ci, quand ils sauront voler, iront, comme leurs parents, à la recherche de leur nourriture et détruiront beaucoup d'insectes nuisibles à l'agriculture : chenilles, vers, etc. Que deviendraient nos récoltes si nous n'avions les petits oiseaux pour les protéger ? Les fruits de nos vergers seraient sans eux perdus ! Mais ce n'est pas tout. Certains oiseaux indiquent aux laboureurs l'approche des premiers froids qui paraissent encore éloignés et leur présage est précieux.

Aussi, je suis l'ami des oiseaux et le défenseur de leur nids. J'éprouve à aller les examiner, quand ils ne sont pas trop haut perchés, un plaisir très grand ; je fais même la guerre à mes camarades qui veulent s'en emparer et jouer un bon tour, selon leur expression, aux parents oiseaux. Je leur dis quel serait le chagrin de ces pauvres parents en trouvant, au retour de leurs courses, la maison déserte. Je leur parle de la peine qu'ils auraient eux-mêmes si des géants cruels les enlevaient à l'affection de leur père et de leur mère et quand ils m'écoutent et ne détruisent pas les nids, je suis bien content, car j'ai la conviction d'avoir fait une bonne action en défendant les petits et la maison de ces oiseaux que Dieu a doués d'un instinct merveilleux et à qui, chaque jour Il donne leur pâture.

NOMINATIONS D'INSPECTEURS D'ÉCOLES

Par arrêtés en conseil en date du 26 janvier 1920, M. J.-G. Marien a été transféré au district de St-Jean-Napierville-Iberville, etc., laissé vacant par la démission de M. l'inspecteur Frédéric, et M. Irénée Jolin, instituteur, a été nommé au lieu et place de M. l'inspecteur Marien.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. Quelle économie réalisera une mère de famille qui, au lieu d'acheter une douzaine de chemises à \$1.40 l'une, les fait faire par une ouvrière à qui elle a fourni 28.5 verges de toile à \$0.32 la verge et qui est payée \$0.52 par chemise ?

Solution : $\$1.40 \times 12 = \16.80 , le coût des chemises dans le 1er cas.
 $\$0.32 \times 28.5 = \9.12 , le coût du coton.
 $\$0.52 \times 12 = \6.24 , le coût de la confection.
 $\$9.12 + \$6.24 = \$15.36$, le coût des chemises dans le 2e cas.
 $\$16.80 - \$15.36 = \$1.44$, l'économie. *Rép.*

2. Une personne achète 25 verges de toile à \$0.50 la verge. La verge avec laquelle on a mesuré était trop courte de 0.012. On demande quelle perte cette personne a subie en étoffe et en argent ?

Solution : $25 \times 0.012 = 0.3$ de verge, la perte en étoffe. *Rép.*
 $\$0.50 \times 0.3 = \0.15 , la perte en argent. *Rép.*

3. Pour faire une construction, on a acheté 3 acres de terrain à \$1.25 la verge carrée. On a donné en échange un terrain de $2\frac{1}{2}$ acres, estimé \$1.45 la verge carrée. Combien a-t-on donné en argent ?

Solution : Dans 1 acre il y a 4840 verges carrées.
 $4840 \times 3 = 14520$ verges, quantité achetée.
 $\$1.25 \times 14520 = \18150 , valeur du terrain acheté.
 $4840 \times 2.50 = 12100$ verges, quantité donnée.
 $\$1.45 \times 12100 = \17545 , valeur du terrain donné.
 $\$18150 - \$17545 = \$605$, l'argent donné. *Rép.*

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Quand on réduit en morceaux un bloc de houille compacte, son volume augmente des $\frac{5}{6}$ de sa valeur. Supposons que 1 verge cube de houille en morceaux pèse 1620 livres, on demande quel est le volume d'un bloc de houille compacte qui pèse 4455 livres ?

Solution : $\frac{11}{6}$ d'une vge cube de charbon en morceaux = $\frac{6}{6}$ d'une verge compacte,
 $\frac{1}{6}$ d'une verge en morceaux = $\frac{1}{11}$ d'une verge compacte.
 $\frac{6}{6}$ d'une verge en morceaux, ou simplement 1 verge en morceaux = $\frac{1}{11} \times 6 = \frac{6}{11}$ d'une verge compacte.

1 verge en morceaux, ou son égale $\frac{6}{11}$ d'une verge compacte pèse 1620 livres.

1620 livres égalent les $\frac{6}{11}$ d'une verge cube.

4455 livres égalent les ? d'une verge cube.

$\frac{6}{11} \times \frac{4455}{1620} = 1\frac{1}{2}$ verge. *Rép.*

2. Les $\frac{2}{5}$ d'une pièce de drap coûtent le même prix que les $\frac{3}{8}$ d'une pièce de soie ; le drap vaut \$4.80 la verge et la pièce de soie coûte \$537.60.

Faire connaître : 1. la longueur de chaque pièce sachant qu'il y a une différence de 9 verges entre les 2 pièces ; 2. le prix de la verge de soie ;

3. le prix de la pièce de drap.

Solution : $\frac{3}{8}$ de la pièce de soie = $\$537.60 \times \frac{3}{8} = \$67.20 \times 3 = \$201.60$.

$\frac{2}{5}$ de la pièce de drap = \$201.60.

$\frac{1}{5}$ de la pièce de drap = $\frac{\$201.60}{2}$.

$\frac{5}{5}$ de la pièce de drap = $\frac{\$201.60 \times 5}{2} = \$100.80 \times 5 = \$504$,

le prix de la pièce de drap. *Rép.*

$\$504 \div \$4.80 = 105$ verges, longueur de la pièce de drap.

Rép.

$105 - 9 = 96$ verges, longueur de la soie. *Rép.*

$\$537.60 \div 96 = \5.60 , prix d'une verge de soie. *Rép.*

RÈGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

1. A et B partent de la même ville, au même instant pour faire le même trajet. A qui fait 7 milles à l'heure arrive à destination 6 heures avant B qui ne fait que 4 milles à l'heure. On demande la longueur du trajet et le nombre d'heures que chacun a mis à le parcourir.

Solution : Pendant les 6 heures que B voyage de plus que A il parcourt $4 \times 6 = 24$ milles.

Ainsi : A, au moment d'arriver au but, avait gagné 24 milles sur B.

A gagne sur B $7 - 4 = 3$ milles à l'heure. Pour gagner 24 milles il lui faut $24 \div 3 = 8$ heures. Ainsi A a parcouru toute la distance dans 8 heures. *Rép.*

Donc la distance = $7 \times 8 = 56$ milles. *Rép.*

B a mis $8 + 6 = 14$ heures à parcourir la distance. *Rép.*

Donc la distance = $4 \times 14 = 56$ milles. *Rép.*

Autrement : Supposons un nombre quelconque divisible par 4 et 7 pour la distance, disons 28.

Alors $\frac{28}{4}$, le nombre d'heures de B et $\frac{28}{7}$, le nombre d'heures d'A.

$\frac{28}{4} - \frac{28}{7} = 7 - 4 = 3$ heures, la différence entre les temps de B et d'A pour une distance de 28 milles. D'après la donnée du problème la différence des temps fut de 6 heures.

3 heures donnent 28 milles.

6 heures donnent ? milles.

$$\frac{28 \times 6}{3} = 28 \times 2 = 56 \text{ milles. } \textit{Rép. Etc., etc.}$$

Autrement: Représentons la distance par 1, l'unité.

$$\frac{1}{4} - \frac{1}{7} = 6.$$

Multipliant par 28 : $7 - 4 = 168.$

d'où 3 = 168.

1 ou, la distance = $\frac{168}{3} = 56$ milles. *Rép.*

Autrement: Mettons d pour la distance.

$$\frac{d}{4} - \frac{d}{7} = 6.$$

Multipliant par 28 : $7d - 4d = 168.$

$$3d = 168.$$

$$d = \frac{168}{3} = 56. \textit{ Rép.}$$

ALGÈBRE

1. A résoudre : $\frac{1}{5}(x - \frac{1}{2}) - \frac{1}{4}(x - \frac{1}{3}) - \frac{1}{3}(x - \frac{1}{2}) - \frac{1}{2}(x - 1) = 0$
Chassant les dénominateurs 5, 4, 3, 2 en multipliant par 60 on a :

$$12(x - \frac{1}{2}) - 15(x - \frac{1}{3}) - 20(x - \frac{1}{2}) - 30(x - 1) = 0$$

$$12x - 6 - 15x + 5 - 20x + 10 - 30x + 30 = 0$$

Rassemblant et transposant on a :

$$12x - 15x - 20x - 30x = 6 - 5 - 10 - 30 = 39$$

$$-53x = -39$$

$$53x = 39$$

$$x = \frac{39}{53}. \textit{ Rép.}$$

2. Combien de livres de thé à \$0.48 la livre faut-il mélanger avec 20 livres à \$0.60 la livre pour que le marchand puisse réaliser un bénéfice de 25% en vendant le mélange à \$0.70 la livre ?

Solution : Soit x le nombre de livres.

$$0.48 \times 0.25 = 0.12 ; 0.48 + 0.12 = \$0.60 = \$0.48 + 25\% \text{ de profit.}$$

$$0.60 \times 0.25 = 0.15 ; 0.60 + 0.15 = \$0.75 = \$0.60 + 25\% \text{ de profit.}$$

$$0.60x + (20 \times \$0.75) = 0.60x + \$15 = \text{le prix de vente du mélange.}$$

$$(x + 20) 0.70 = 0.70x + \$14, \text{ le prix de vente du mélange.}$$

$$0.70x + 14 - 0.60x - \$15 = 0$$

$$0.70x - 0.60x = 15 - 14 = 1$$

$$0.10x = 1$$

$$x = 1 \div 0.10 = 10 \text{ livres. } \textit{Rép.}$$

3. A résoudre : $\frac{5}{x} + 8y = 18$ (1)

$$\frac{7}{x} - 12y = 2$$
 (2)

Multipliant (1) par 7 et (2) par 5 on a :

$$\frac{35}{x} + 56y = 126 \dots\dots\dots (3)$$

$$\frac{35}{x} - 60y = 10 \dots\dots\dots (4)$$

Soustrayant (4) de (3) on a :

$$116y = 116 \dots\dots\dots (5)$$

$$y = 116 \div 116 = 1. \text{ Rép.} \dots\dots\dots (6)$$

Substituant 8 la valeur de 8y dans (1) on a :

$$\frac{5}{x} + 8 = 18 \dots\dots\dots (7)$$

$$\frac{5}{x} = 18 - 8 = 10 \dots\dots\dots (8)$$

$$5 = 10x$$

$$x = 5 \div 10 = \frac{1}{2}. \text{ Rép.} \dots\dots\dots (9)$$

GÉOMÉTRIE

1. Un bloc rectangulaire de métal dont les dimensions ont 1 pied 6 pouces, 1 pied, et 10 pouces, est tombé dans un réservoir rectangulaire en partie rempli d'eau ; si la base du réservoir est un rectangle de 2 pieds 6 pouces sur 1 pied 4 pouces et que le bloc est complètement submergé, de combien de pouces s'élèvera la surface de l'eau dans le réservoir ?

Solution : 1 pied 6 pouces = 18 pouces ; 1 pied = 12 pouces.

$18 \times 12 \times 10 = 2160$ pouces cubes, volume du bloc.

2 pieds 6 pouces = 30 pouces ; 1 pied 4 pouces = 16

pouces.

$30 \times 16 = 480$ pouces carrés surface de la base du réservoir.

$2160 \div 480 = 4\frac{1}{2}$ pouces, la hauteur. *Rép.*

2. Une boîte en bois avec couvercle a 11 pouces de long, 9 pouces de large et 7 pouces de haut. Ce sont les dimensions extérieures ; si la surface intérieure de la boîte est de 286 pouces carrés, quelle est l'épaisseur du bois dont la boîte est faite ?

Solution : Soit x pouces l'épaisseur du bois, alors $11-2x$, la longueur intérieure de la boîte, $9-2x$, la largeur, et $7-2x$ la hauteur.

$(11 - 2x) + (9 - 2x) + (11 - 2x) + (9 - 2x) = 40 - 8x$, le périmètre intérieur de la base.

$(40 - 8x)(7 - 2x) = 16x^2 - 136x + 280$, surface des côtés intérieurs de la boîte.

$[(11 - 2x)(9 - 2x)] 2 = (4x^2 - 40x + 99) 2 = 8x^2 - 80x + 198$, surface intérieure du fond et du couvercle.

$16x^2 - 136x + 280 + 8x^2 - 80x + 198 = 286$.

$24x^2 - 216x = 286 - 280 - 198 = -192$

$x^2 - 9x = -8$

$x^2 - 9x + (\frac{9}{2})^2 = -8 + \frac{81}{4} = -\frac{32}{4} + \frac{81}{4} = \frac{49}{4}$.

$x - \frac{9}{2} = +\frac{7}{2}$ ou $-\frac{7}{2}$.

$x = \frac{9}{2} - \frac{7}{2} = \frac{2}{2} = 1$ pouce, épaisseur du bois. *Rép.*

3. Un prisme triangulaire en cuivre pèse 875 livres. Les arêtes de la base ont 25, 24 et 7 pouces. Trouvez la hauteur du prisme, si un pied cube de cuivre pèse 8,000 onces.

Solution : $(25 + 24 + 7) \div 2 = 28$.

$$28 - 25 = 3, \quad 28 - 24 = 4 ; \quad 28 - 7 = 21.$$

$$28 \times 3 \times 4 \times 21 = 7056.$$

La racine carrée de 7056 = 84 pouces carrés, surface de la base du prisme.

$$(875 \times 16) \div 8000 = 1\frac{3}{4} \text{ pieds cubes, volume du prisme.}$$

$$1\frac{3}{4} \times 1728 = 3024 \text{ pouces cubes, volume du prisme en pouces.}$$

$$3024 \div 84 = 36 \text{ pouces} = 3 \text{ pieds, hauteur du prisme.}$$

Rép.

J. AHERN.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

"COURS D'HISTOIRE DU CANADA"

PAR M. THOMAS CHAPAIS (1)

L'honorable M. Thomas Chapais, membre du Conseil de l'Instruction publique, du Conseil législatif de Québec et du Sénat d'Ottawa, vient de publier le premier volume du *Cours d'Histoire du Canada* qu'il donne à l'Université Laval de Québec depuis quatre ans. La renommée de M. Chapais comme historien de première valeur n'est plus à faire : *Talon* et *Montcalm* avaient antérieurement établi solidement cette renommée. Mais l'apparition du premier volume de son *Cours d'Histoire du Canada*, confirme, en les amplifiant, sa réputation littéraire et son talent d'historien.

En 1916, M. Chapais, après une interruption de cinquante-quatre années, reprenait le Cours d'Histoire du Canada si brillamment donné à l'Université Laval de 1858 à 1862 par l'abbé Ferland (2). L'abbé Ferland s'était arrêté à la domination anglaise, 1760.

Le cours de M. Chapais va de 1760 à 1840, et le premier volume couvre la période de 1760 à 1791. Trois autres volumes suivront d'ici quelques mois.

Le premier volume (comme ceux qui suivront) est d'un intérêt palpitant. Il raconte par le détail et dans un style châtié, vivant toujours et souvent éloquent, le drame qui se joua dans la Nouvelle-France durant les premières années du régime britannique. Historien soucieux de la vérité, M. Chapais appuie ses affirmations sur des documents dont il indique les sources.

Un souffle puissant anime les fortes et belles pages que M. Chapais vient de livrer au public. En les lisant, après les avoir goûtées une première fois en suivant les leçons de l'auteur à l'Université Laval, nous éprouvons une jouissance analogue à celle que la lecture des œuvres historiques de Pierre de la Gorce, membre de l'Académie française, nous procure depuis

(1) J. P. Garneau, éditeur, 47, rue Buade, Québec.

(2) Le *Cours d'Histoire du Canada* de l'abbé Ferland a été publié par Augustin Côté, éditeur imprimeur, Québec, 1865.

quelques années. A l'exemple du maître français, notre maître canadien fait de la grande histoire où les personnages et les époques revivent, où les événements se déroulent aux regards du lecteur en une vision claire et nette qui lui donne l'illusion d'être présent au drame que raconte l'auteur.

Le *Cours d'Histoire du Canada* de M. Chapais occupera une place d'honneur dans la littérature canadienne, et le nom de l'auteur brillera désormais à côté de ceux de Ferland et de Garneau.

C.-J. MAGNAN.

BIBLIOGRAPHIE

MANUEL DE CUISINE RAISONNÉE, par les Religieuses de l'Ecole normale ménagère de Saint-Pascal, (Congrégation de Notre-Dame), Imprimerie de l'Action Sociale, Québec, 1919.

Un volume de 420 pages, renfermant 22 chapitres sur tout ce qui regarde la cuisine raisonnée. A la première page de ce manuel précieux nous lisons cette sage pensée de Jean Bruhnes : "La valeur et la vertu de la femme, ce ne sont pas seulement la vaillance et la vigilance, c'est le savoir-faire."

Et l'un des savoir-faire que la femme doit posséder aujourd'hui plus que jamais, vu la rareté des domestiques, c'est bien l'art culinaire. Dans leur traité de *Cuisine raisonnée*, les religieuses de l'Ecole normale de Saint-Pascal ont groupé avec méthode et clarté toutes les connaissances requises pour être excellente cuisinière. Le premier chapitre est consacré à la "Maîtresse de Maison", et ce n'est pas le moins intéressant. Nous souhaitons que cet ouvrage se répande dans toutes les familles. Prix \$1.00. S'adresser à l'Ecole normale classico-ménagère, Saint-Pascal, Co. Kamouraska, P. Q.

LA NAISSANCE D'UNE RACE, l'abbé Lionel Groulx, Montréal, 1919. (Bibliothèque de l'Action française). Ce joli volume renferme les cinq conférences prononcées à l'Université Laval de Montréal, par l'auteur en 1918-19. C'est un cours d'histoire fort intéressant sur l'Établissement de la Colonie (Nouvelle-France). Chacune des conférences forme un chapitre vivant, enrichi d'une abondante documentation habilement mêlée au récit. Après avoir lu *La Naissance d'une race*, on se sent plus fier d'être Canadien français, plus courageux pour continuer la lutte quotidienne, et plein de confiance en l'avenir.

L'ANNUAIRE STATISTIQUE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.—Nous venons de recevoir la sixième année de l'*Annuaire statistique* de Québec. C'est un volume de plus de six cents pages, préparé avec soin, rédigé avec méthode, clarté, correction. Ce travail fait honneur au Secrétariat de la province, dont relève le Bureau des statistiques. Le chef de ce Bureau est M. G.-E. Marquis, ex-inspecteur d'écoles, qui a déjà acquis une autorité incontestée dans le domaine des statistiques. Le Bureau des statistiques de Québec est admirablement organisé et les documents qu'il publie sont hautement appréciés dans les autres provinces de la Confédération.

A tous les éducateurs, nous recommandons l'étude de l'*Annuaire statistique de Québec*, où ils puiseront des matériaux précieux pour la préparation des leçons de géographie, d'histoire, d'agriculture, de mathématiques, etc.

C.-J. M.

FEU M. J.-O. CASSEGRAIN

La présente livraison de *l'Enseignement primaire* était sous presse lorsque la triste nouvelle de la mort de M. J.-O. Cassegrain nous est arrivée. M. Cassegrain est resté dans l'enseignement actif durant soixante ans ; il était à sa retraite depuis trois ans. Dans la prochaine livraison, nous publierons une biographie de ce modèle d'instituteur, que nous recommandons aux prières de tous nos lecteurs.

"MON JOURNAL"

Ce 31 décembre 1919.

Dans quelques heures 1919 se sera revêtu d'un voile qui le dérobera pour toujours à ma vue. "Une minute perdue ne se retrouve plus". Que c'est donc vrai ! Quand ainsi je songe à la rapidité du temps je voudrais revivre mes 16, 18 et 20 ans. Oh ! alors comme j'emploierais bien toutes leurs minutes. Allons, je divague, c'est à 1919 seulement que je dois songer ce soir. Ses jours ont été heureux. En effet, peut-être pour la dernière fois j'ai goûté le bonheur infini de vivre en famille. Dans notre grande maison blanche du côteau nos cœurs étaient en liesse, alors que le frère aîné avec sa famille, la grande sœur et la sienne, le brave soldat revenu du front et nous les plus jeunes, avons vécu un 15 jours de joies bien intimes auprès de nos bons vieux parents. Ma prière fut plus fervente qu'à l'ordinaire ces jours-là et celui où j'eus un filleul à moi, bien à moi. Seigneur, dis-je, veille toujours sur mon petit Paul-Eugène. Que son âme soit belle et grande, qu'elle soit apôtre !

J'ai dit : "Ses jours ont été heureux !" Oui, et si plusieurs ont été sombres, ils n'ont eu que 2¹ heures comme les autres et ils ont fui, me laissant plus expérimentée, plus sage et surtout... plus soumise à la volonté de Dieu.

J'ai à peine quelques lignes de noircies et minuit va sonner. L'émotion s'empare de mon âme... Je sonnerai le réveil et, selon l'antique et pieuse coutume, papa nous bénira et nous nous souhaiterons "*la bonne et heureuse*" et "*le paradis à la fin*", comme disait le bon saint François de Sales.

Ce 6 janvier 1920.

C'est toi, mon cher petit cahier, que j'établis roi. Tu es content, je gage.

Les vacances du jour de l'an m'ont bien reposée. Demain, je franchirai le seuil de l'école avec bonheur, force et courage. J'ai hâte de revoir mes élèves, de leur dire que pour eux, au début de 1920, j'ai demandé la sagesse de Salomon. Je vois la figure de mon espiègle Etienne s'illuminer et je l'entends me dire : "Vous êtes exaucée, Mademoiselle, je me sens plus sage déjà". Tiens, je ris... comme je riais au pensionnat ! chères années d'autrefois, je vous aime !

Cette semaine je m'occuperai de récapitulations surtout.

Ce 23 janvier 1920.

Chaque jour je fais ma classe comme si M. l'Inspecteur devait venir. Sa visite me cause toujours une certaine surprise ; mais je ne la crains pas, je la désire plutôt, et mes élèves ont hâte.

Si le succès n'accompagne pas toujours le devoir, la paix de l'âme le suit sans cesse, n'est-ce pas ?

A. M., *Inst.*

A PROPOS DE CARTES GÉOGRAPHIQUES

Au cours de l'année 1918-19, le gouvernement a fait une distribution de la carte du Canada dans toutes les écoles de la province. Si cette carte n'a pas été remise à chaque école sous le contrôle des commissaires ou si l'on n'en a pas fait usage, prière d'en informer le Surintendant, après s'être parfaitement renseigné.

COLONISONS LA PROVINCE DE QUÉBEC

“ Restons chez nous ”

Mardi, le 3 février, l'honorable J.-E. Perreault, ministre de la Colonisation, a prononcé devant l'Assemblée législative de Québec un discours de véritable homme d'État. M. Perreault, en soumettant aux députés le projet du Gouvernement de consacrer cinq millions de piastres à l'œuvre éminemment nationale de la colonisation des domaines libres, a insisté avec raison sur l'urgence de coloniser au plus tôt nos nombreuses et vastes régions de colonisation : la péninsule de Gaspé ; la vallée de la Matapédia ; la région de Rimouski et Témiscouata ; la région sud-est et sud-ouest de Québec, qui comprend : l'arrière partie des comtés de Kamouraska, l'Islet, Montmagny, Bellechasse, Dorchester et certaines parties des comtés de Beauce, Mégantic, Nicolet et Lotbinière ; la fertile région du Lac-Saint-Jean et de Chicoutimi ; la Vallée de la Gatineau ; la belle et vaste région de Témiscamingue ; l'Abitibi.

L'honorable M. Perreault a fait un chaleureux appel à toutes les autorités sociales en faveur de l'œuvre pressante du défrichement et de la mise en culture des terres libres de notre province. Le personnel enseignant ne saurait rester indifférent à cet appel du ministre patriote. Souvent, en classe, au cours des leçons de géographie, d'histoire et d'agriculture, attirons l'attention des élèves sur les richesses naturelles que renferme la province de Québec, particulièrement ses immenses régions cultivables et encore couvertes de riches forêts. Mettons-leur bien dans l'esprit et le cœur que les Canadiens français se doivent d'abord à la province de Québec, le berceau des ancêtres, leur vraie patrie ; que plus notre province sera peuplée et prospère, mieux la survivance de notre race et de notre foi sera assurée.

C.-J. M.

POUR CONTRIBUER A LA GLORIFICATION DE JEANNE D'ARC

Jeanne d'Arc sera canonisée le 23 mai 1920. Pour contribuer à sa glorification il est un moyen bien simple et bien efficace. C'est avant tout d'étudier l'histoire de sa vie et de la faire connaître aux autres. N'est-ce pas là le premier devoir de tout Instituteur et de toute Institutrice catholique ?

Mais où se procurer une bonne histoire de Jeanne d'Arc ?—Nous savons qu'au *Couvent de Jeanne d'Arc, Bergerville, près Québec*, on sera à même bientôt de pouvoir répondre à cette question et de fournir différents formats et volumes de l'histoire de Jeanne d'Arc.

Voici la série de ces livres avec les premières indications sommaires que nous avons pu obtenir :

1. "GRANDE VIE ILLUSTRÉE DE JEANNE D'ARC", par Mgr Henri Debout. Ouvrage couronné par l'Académie française ; in-4 de 1,000 pages, papier couché, avec plus de 600 illustrations, 2 gros volumes dorés sur tranche, reliure de luxe, dos maroquin très soigné ; prix approximatif : \$6. piastres ; même volume broché, d'un prix inférieur ;

2. "HISTOIRE ADMIRABLE DE JEANNE D'ARC", par le même Auteur, en un volume in-8 de 555 pages, doré sur tranche, reliure de luxe, dos et coin en cuir avec filet d'or, très soigné ; prix approximatif : \$3. piastres ; même ouvrage broché, d'un prix inférieur ;

3. "NOUVELLE VIE POPULAIRE ILLUSTRÉE DE JEANNE D'ARC", par Mgr H. Debout, en un volume de 364 pages, peut se commander broché ou cartonné ; prix approximatif : \$0.80 à \$1.20.

Quant aux prix définitifs des volumes, ils ne seront fixés que plus tard et les commandes seront remplies par ordre de date.

Nous suggérons à nos lecteurs de faire connaître leurs intentions au sujet de ces livres au *Convent de Jeanne d'Arc* pour qu'on puisse y être fixé sur les dispositions à prendre.

Nous en reparlerons ici plus tard.

LES ÉCOLES MÉNAGÈRES PROVINCIALES, 137, RUE ONTARIO OUEST

COURS NORMAL D'ENSEIGNEMENT MÉNAGER 1920-1921

AVIS AUX INSTITUTRICES

Le Cours Normal, pour la formation des Maîtresses d'Enseignement Ménager, se donnera aux Ecoles Ménagères Provinciales de Montréal, du 15 septembre 1920 au 15 juin 1921.

Le programme comprend l'étude théorique et pratique de toutes les branches de l'Enseignement Ménager : Art culinaire, Économie Domestique, Hygiène, Dessin, Sciences Médicales, Sciences physiques, Botanique et Horticulture, etc. . .

Un Diplôme spécial est délivré en fin d'année aux Elèves-Maîtresses qui ont passé, avec succès, leurs examens de sortie.

Pour être admise à ce cours, il faut posséder le Diplôme Modèle et avoir déjà exercé comme Institutrice, au moins deux ans.

Les cours, le logement et la nourriture sont gratuits, les détails à ce sujet seront donnés aux Institutrices acceptées.

Les fournitures de classe sont à la charge des Elèves et se montent approximativement à \$12.00.

Les intéressées sont priées d'envoyer au plus tôt leur demande d'admission. Il leur sera alors adressé un questionnaire, qui permettra à l'Administration de statuer sur cette demande.

Adresser toute correspondance aux "Ecoles Ménagères Provinciales", 137, rue Ontario-Ouest, Montréal, P. Q.

JEANNE ANCTIL,

Directrice.